RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 26 mars 2018

Délibération n° 2018-08
Compte Administratif 2017

Membres du CA.SDIS en exercice	:	24
Présents à la séance	:	18
Pouvoirs	:	5
Nombre de votants	:	21
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	13 mars 2018
Affichée le	:	13 mars 2018
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'Administration.

Le Président ne pouvant prendre part au vote, la présidence de l'assemblée pendant le débat et le vote du Compte Administratif 2017 est assurée par la Première Vice-Présidente, Mme Édith PERRAUDIN.

Etaient présents :

M. André ACCARY, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER, M. Frédéric CANNARD Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET, Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET, M. Jean-Paul LUARD, Mme Édith PERRAUDIN, Mme Virginie PROST, M. Jacky RODOT, M. Bertrand ROUFFIANGE, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER, M. Jean-Yves VERNOCHET

Suppléances :

M. Jean-Claude LAGRANGE était suppléé par M. Jean-Marc HIPPOLYTE
M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN

Excusés :

Mme Catherine AMIOT, non suppléée
Mme Marie-Christine BIGNON, non suppléée
Mme Mathilde CHALUMEAU, non suppléée
M. Jean-Michel DESMARD, non suppléé
Mme Catherine FARGEOT, non suppléée
Mme Marie-Thérèse FRIZOT, non suppléée

Pouvoirs :

Mme Catherine AMIOT a donné pouvoir à M. André ACCARY
Mme Marie-Christine BIGNON a donné pouvoir à M. Pierre BERTHIER
Mme Mathilde CHALUMEAU a donné pouvoir à Mme Carole CHENUET
M. Jean-Michel DESMARD a donné pouvoir à Mme Dominique LANOISELET
Mme Catherine FARGEOT a donné pouvoir à M. Frédéric CANNARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie PROST

M. le Président André ACCARY, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Le Compte Administratif fait le bilan, au 31 décembre de l'exercice concerné, de la situation financière du S.D.I.S. 71 telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire. Lui sont joints les développements et explications pour éclairer le Conseil d'Administration et le représentant de l'État en charge du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sur cette exécution.

Le compte administratif 2017 est un véritable outil de mesure des tendances financières liées à l'activité du Service, découlant de la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil d'Administration.

Le financement du S.D.I.S. présente une particularité. Ses recettes réelles de 2017 proviennent pour 81 % ou 36.260 K€ des collectivités locales. Cette somme est constituée à 55 % des contributions des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et à 45% de la participation du Département (participation à la continuité de service + subvention en annuité + subventions directes d'équipement).

Comme le budget primitif, le compte administratif se décompose en deux sections (fonctionnement et investissement) qui présentent, par chapitre et en détail, l'exécution du budget (cf. : édition budgétaire normalisée selon l'instruction comptable M 61).

Afin d'augmenter la lisibilité de ce rapport, l'évaluation des politiques publiques, pour l'année 2017 sera traitée successivement :

- en termes financiers,
- au travers de l'activité des services.

ÉVALUATION DES

POLITIQUES PUBLIQUES

EN TERMES FINANCIERS

I – LES PRINCIPALES DÉCISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES PAR LE C.A.S.D.I.S. 71 POUR 2017

Les décisions budgétaires sont formalisées dans les différents stades budgétaires qui sont, pour un cycle annuel normal : le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles, le Rapport d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif, une Décision Modificative éventuelle, et le Compte Administratif.

1.1. - LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT

Cette convention pluriannuelle a été entérinée par délibération du C.A.S.D.I.S. n° 2016-39 du 8 décembre 2016. L'année 2017 est donc la première année d'exécution de cette quatrième convention. Les différents stades budgétaires sont très largement conditionnés par ses termes. En effet, c'est la contribution financière du Département qui permet d'atteindre l'équilibre budgétaire, l'évolution des contributions des communes et des E.P.C.I. étant encadrée par la loi.

1.2. - LE RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PRÉVISIBLES

Ce rapport concernant l'année 2017 a été présenté au C.A.S.D.I.S. le 8 décembre 2016. Les termes de ses évolutions ont été adoptés par la délibération n° 2016-40.

1.3. - LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Il a été présenté au C.A.S.D.I.S. lors de la séance du 17 février 2017 et validé par délibération n° 2017-04.

1.4. - LE BUDGET PRIMITIF 2017

Il a été adopté à l'unanimité le 24 mars 2017 (délibération n° 2017-27). Il s'inscrit dans la continuité des grandes orientations de la convention n° 4. Il s'élève à 39.700 K€ pour la section de fonctionnement et 13.280 K€ pour la section d'investissement (reports inclus).

1.4.1. - Le fonctionnement

① Les recettes de budget à budget

L'évolution du produit global des contributions des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) est de + 0,2 % (Indice des Prix à la Consommation ou I.P.C. publié par l'I.N.S.E.E) ou + 40 K€ pour atteindre 20.120 K€.

La participation du Département (participation de fonctionnement pour l'équilibre du budget, subventions en annuité et subvention directe d'équipement) est passée de 16.300 K€ au B.P. 2016, à 16.130 K€ en 2017, soit une diminution de – 1 % ou - 170 K€.

Le montant total des recettes réelles passe de 36.356 K€ à 36.325 K€.

② Les dépenses de budget à budget

Les charges à caractère général ont diminué de - 7 % ou - 390 K€ par rapport au B.P. de 2016, pour un volume de 5.300 K€. Les charges de personnels ont diminué de - 1 % ou - 211 K€ par rapport aux prévisions de 2016, pour atteindre 27.439 K€. Enfin les frais financiers sont passés de 593 K€ en 2016 à 509 K€ en 2017 (- 14 % ou - 84 K€).

Le montant total des dépenses réelles passe de 34.774 K€ à 35.000 K€.

☞ Le solde net de gestion des services du budget primitif est positif de 3.024 K€, contre 2.446 K€ au budget primitif de 2016.

1.4.2.- L'investissement

Les dépenses réelles d'équipement pour 2017 (sans prise en compte des reports de 2016) sont de 4.528 K€ au budget primitif, contre 5.413 K€ au B.P. de 2016.

Compte tenu des recettes certaines d'investissement, du F.C.T.V.A. et des mouvements d'ordre, l'équilibre de cette section est assuré par une affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 à hauteur de 960 K€.

1.5.- LES AUTRES STADES BUDGÉTAIRES

Il y a eu une seule décision modificative sur l'exercice 2017, le 14 novembre (délibération n° 2017-47) :

Pour la section de fonctionnement, les recettes réelles ont été augmentées de 46 K€, tandis que les dépenses réelles de seulement 5 K€. Des mutations de crédits équilibrées ont eu lieu entre gestionnaires pour 1.005 K€.

Pour la section d'investissement, les recettes réelles ont été augmentées de 4 K€, et les dépenses réelles diminuées de 193 K€. Des mutations de crédits équilibrées ont eu lieu entre gestionnaires pour 24 K€ et des mouvements d'ordre pour 1.278 K€.

Enfin, différents virements de crédits ont été réalisés par les services en cours d'année.

Après la prise en compte de l'ensemble de ces éléments, les crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 sont de :

☞ **39.785 K€ en section de fonctionnement ;**

☞ **14.568 K€ en section d'investissement ;**

soit un total général de 54.353 K€.

*

* *

Après cette remémoration des principaux événements financiers, il convient maintenant d'apprécier l'exécution du budget sous l'angle de la mise en œuvre des politiques publiques.

II – LA MESURE DES POLITIQUES PUBLIQUES À TRAVERS LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Il convient de préciser que l'appréciation de l'exécution du budget se fait à partir des mouvements réels. Les mouvements d'ordre sont équilibrés et ne génèrent pas de décaissement. Enfin, sur certaines inscriptions budgétaires et conformément à la norme comptable, il n'est pas passé d'écritures comptables, comme par exemple sur les comptes des dépenses imprévues ou le prélèvement au profit de la section d'investissement.

2.1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits ouverts globalement en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses (tous stades budgétaires confondus) sont, pour l'exercice 2017, d'un montant de 39.785 K€.

Le solde de gestion est de + 3.049 K€. Ce résultat intermédiaire permet ainsi de constater que les recettes de gestion courante sont supérieures aux dépenses de gestion courante de l'exercice. Une partie de ce solde sera consacré, notamment, au paiement des frais financiers et au financement des amortissements.

2.1.1.– Les recettes réelles

① Les recettes de gestion de service

Les prévisions étaient de 36.073 K€ et les réalisations sont de 36.134 K€.

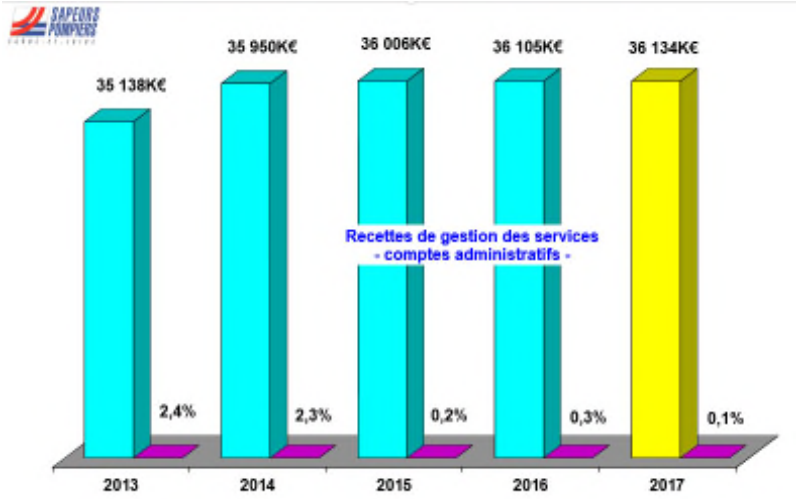

Les produits du service ont atteint 472 K€ contre 464 K€ en 2016. Parmi ces produits, on retrouve les interventions soumises à facturation pour 59 K€ (contre 62 K€ en 2016), les carences des ambulanciers privés avec la recette forfaitaire de 164 K€ (163 K€ en 2016), les interventions effectuées sur le réseau autoroutier pour 143 K€ (137 K€ en 2016), les remboursements divers (services de sécurité et jury d'examens, interventions dans les départements limitrophes, formations…) pour 105 K€ (102 K€ en 2016).

Les participations diverses ont été de 35.462 K€ contre 35.464 K€ en 2016. Les remboursements des hôpitaux sièges de S.M.U.R., la participation au réseau A.N.T.A.R.E.S. (S.S.U.) et le remboursement des emplois d'avenir ont constitué une recette de 219 K€ (230 K€ en 2016 car les emplois d'avenir étaient plus importants).

La participation du Département au titre de la continuité du Service est restée de 14.700 K€ comme en 2016, le remboursement des intérêts des prêts immobiliers structurants au réel a été de 422 K€ (454 K€ en 2016). Le graphique ci-dessous, permet de visualiser et mesurer la participation financière du Département dans sa totalité, y compris concernant la section d'investissement avec le remboursement du capital des emprunts précités et le versement d'une subvention d'équipement directe qui se substitue au recours à l'emprunt et évite de générer des frais financiers :

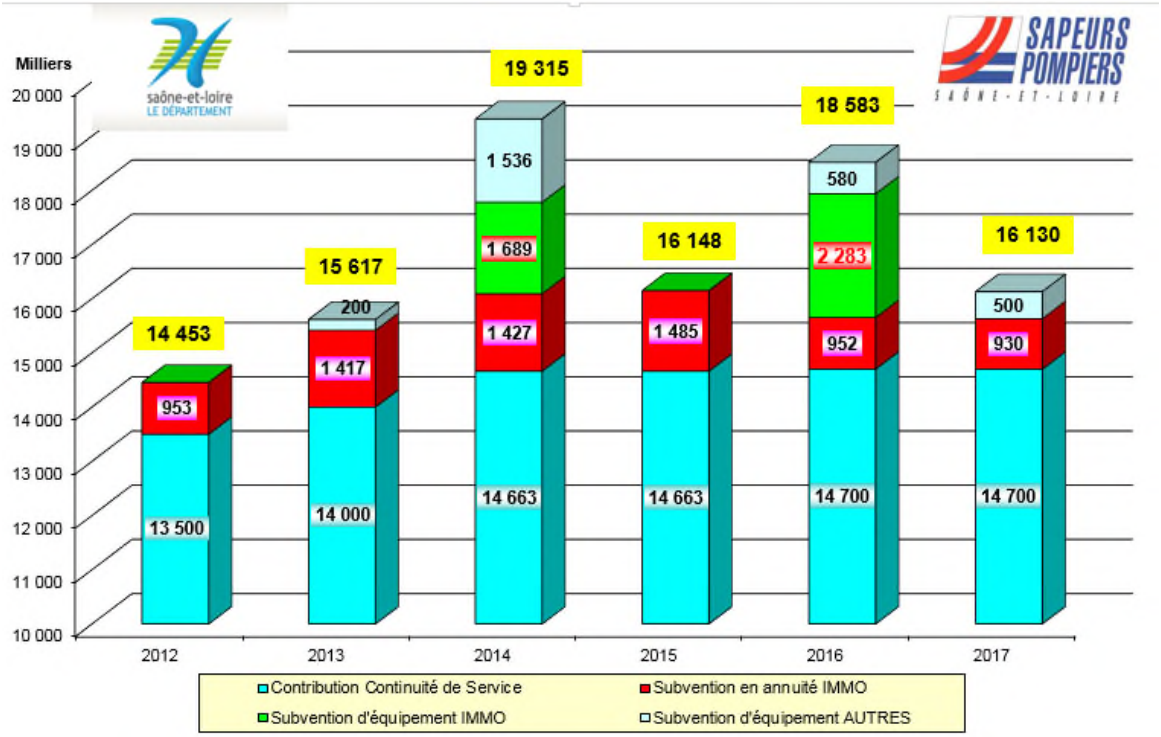

La contribution des communes s'élevait quant à elle à 11.829 K€ (14.120 K€ en 2016) et celle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à 8.291 K€ (5.960 K€ en 2016), soit une hausse de 0.2% correspondant à celle de l'I.P.C. :

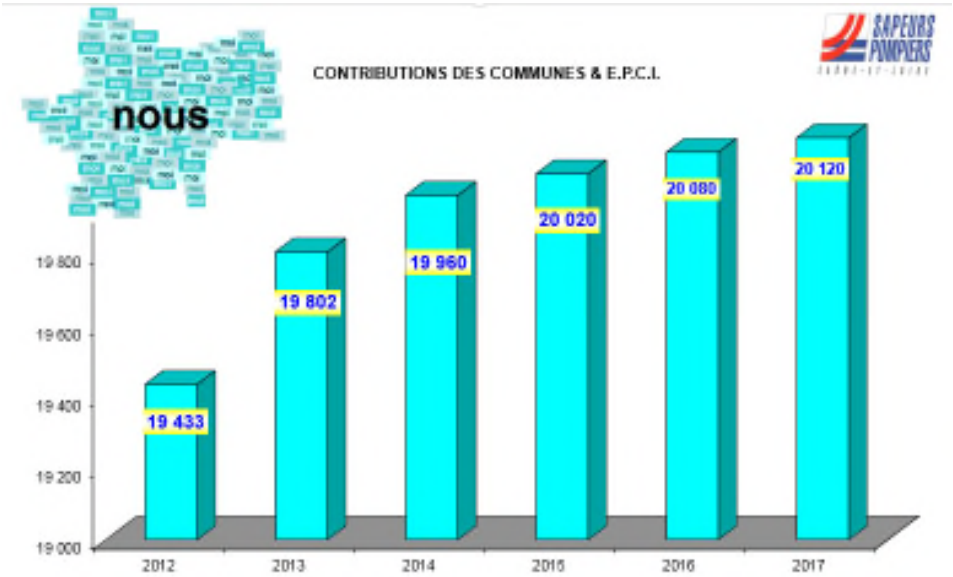

Les atténuations de charges ont été de 197 K€ (172 K€ en 2016). Celles-ci correspondent pour l'essentiel à des remboursements de rémunérations du personnel.

Les autres produits de gestion courante concernant principalement des revenus d'immeubles ont stagné à 4 K€ (6 K€ en 2016).

② Les autres recettes réelles

Les produits exceptionnels se sont élevés à 206 K€ (290 K€ en 2016). Il s'agit notamment de pénalités de retard versées par les fournisseurs au S.D.I.S. 71, pour non respect des délais de livraison (27 K€ contre 16 K€ en 2016), des annulations de rattachement de charge à l'exercice 2016 (12 K€ contre 103 K€ en 2016), des mandats annulés sur les exercices antérieurs (48 K€ dont 46 K€ correspondant à la révision du mode de calcul de la P.F.R. contre 6 K€ en 2016), des produits de cessions de biens (43 K€ contre 54 K€ en 2016), des remboursements d'assurances (76 K€ contre 80 K€ en 2016). Précisons qu'en 2016 avaient également été enregistrées les sommes de 14 K€ pour le remboursement d'un capital décès et de 17 K€ en autres produits exceptionnels.

Enfin, les recettes de fonctionnement ont bien enregistré pour 130 K€ une **reprise partielle de la provision,** comme en 2016, qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales et techniques des grandes échelles évoquées lors de la présentation de l'évolution des charges à caractère général.

Le montant global des recettes réelles est donc de 36.470 K€ (36.525 K€ en 2016).

2.1.2.– Les dépenses réelles

① Les charges de gestion de service

Les prévisions étaient de 33.049 K€ et les réalisations sont de 33.085 K€.

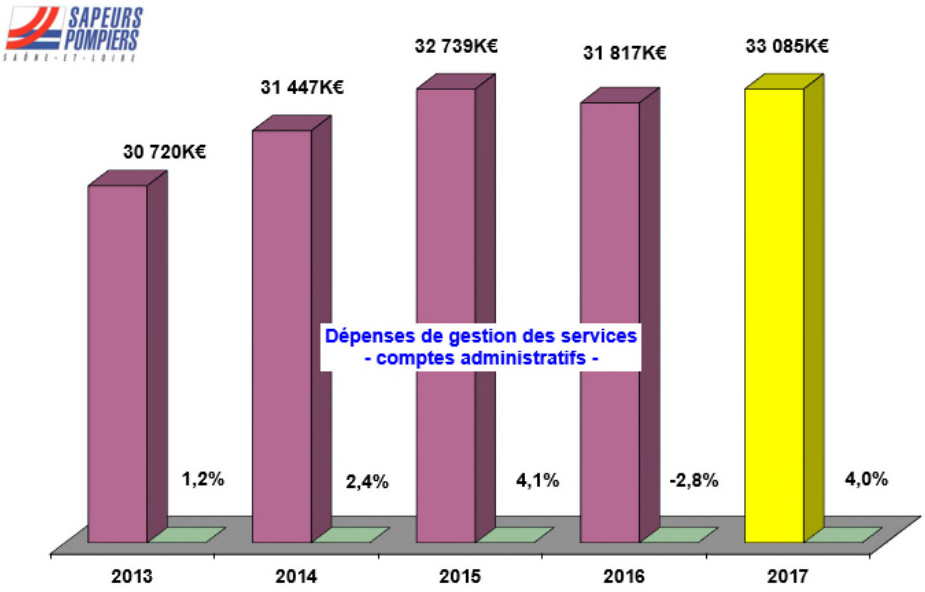

Les charges à caractère général s'élèvent à 4.750 K€ pour l'année 2017, en baisse d'environ 0.4% par rapport à l'année 2016 où elles atteignaient 4.769 K€.

Elles sont composées des dépenses structurelles que sont les achats de fournitures techniques et administratives, les produits pharmaceutiques, les loyers et leurs charges locatives, les différents entretiens de matériels et de locaux, les maintenances, les primes d'assurances... Ces dépenses de continuité de service sont de 3.211 K€ pour 2017 (contre 3.190 K€ en 2016), soit une augmentation de 0.6%. Les fluides énergétiques représentent 1.283 K€ (1.188 K€ en 2016), soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Les charges concernant les logements ne sont plus que de 40 K€ (165 K€ en 2016) soit une diminution de 76% par rapport à l'an passé en raison de la politique de fin de logement des sapeurs-pompiers professionnels.

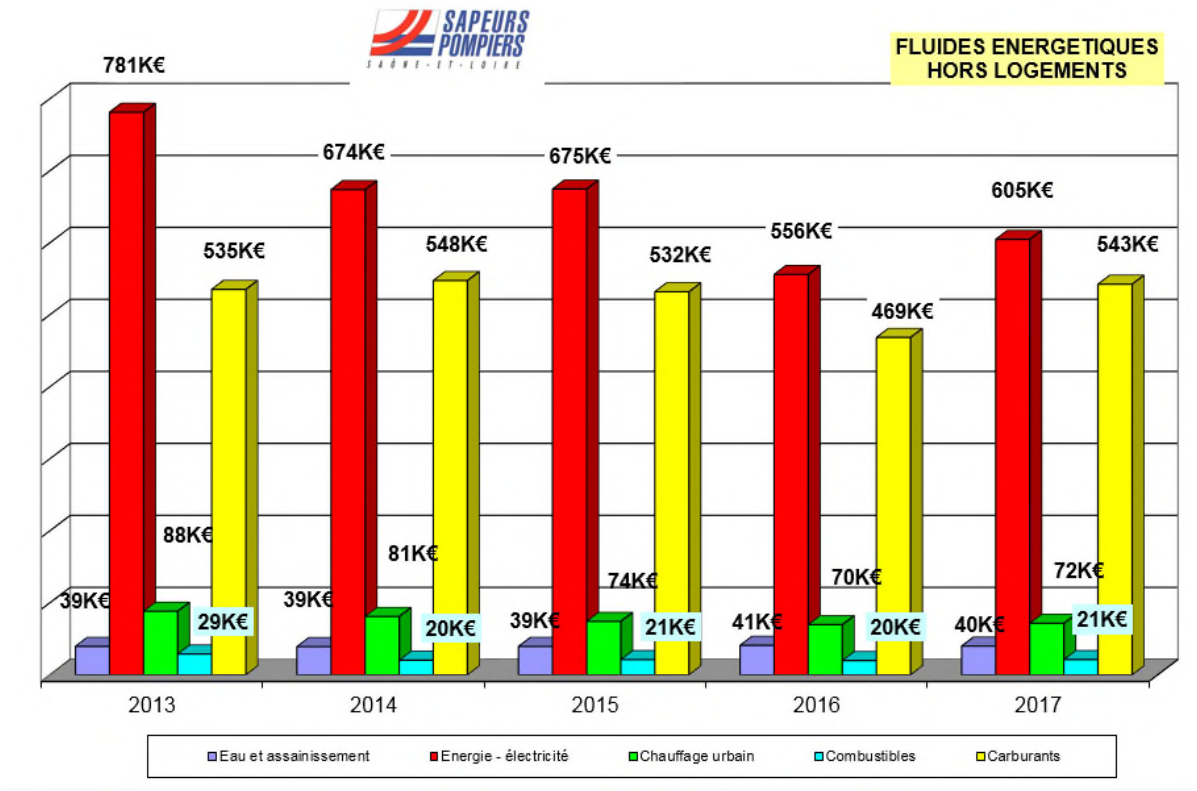

Enfin, les dépenses conjoncturelles se cumulent à 216 K€ (226 K€ en 2016). La visite décennale pour une grande échelle, initialement estimée à 130 K€ lors de la création des provisions, aura finalement coûté 96 K€, de même pour la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques qui a représenté une dépense de 104 K€, et ce en raison de mises en concurrence fructueuses. Quant à la mise en œuvre du S.D.S.I., elle a dû être réajustée en fonction de la capacité à réaliser du service Informatique et a généré une dépense de seulement 17 K€.

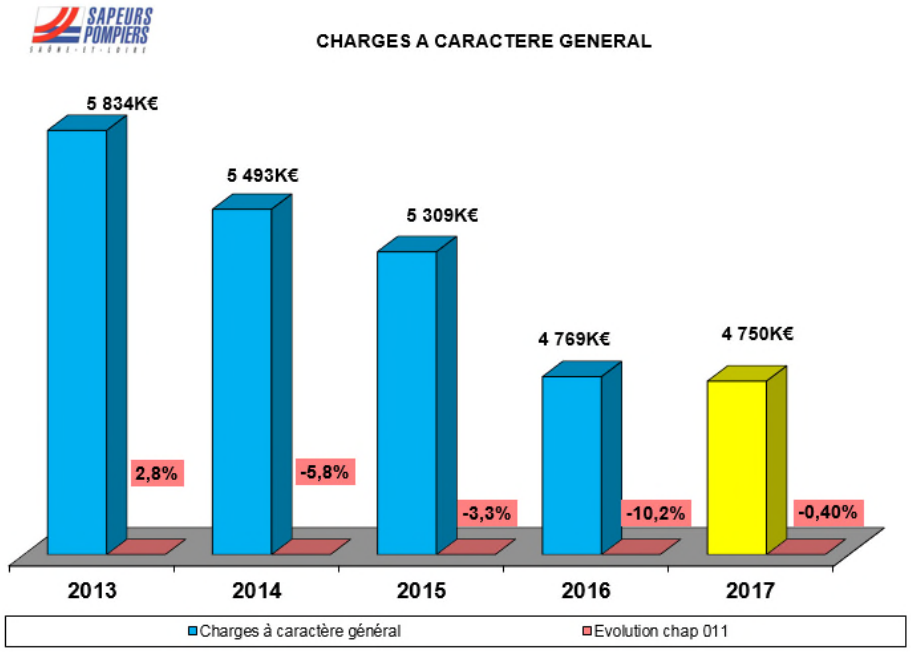

Les charges de personnel de 27.044 K€ (contre 26.713 K€ en 2016) sont composées de la rémunération des personnels (titulaires et contractuels), des charges sociales qui en découlent, des indemnisations versées aux sapeurs-pompiers volontaires, de l'allocation de vétérance, des taxes et versements assimilés (taxe du versement transport, cotisations versées au F.N.A.L., au C.D.G. et au C.N.F.P.T.).

Les crédits prévus pour cette catégorie de dépenses étaient de 27.439 K€ et comparé à l'année 2016, l'exécution a été en hausse de 331 K€ ou 1.2%.

L'évolution des charges de personnels, étroitement liée à la politique du service en matière de gestion des ressources humaines ainsi constatée en 2017, fait l'objet de précisions dans la seconde partie de ce rapport consacrée au bilan d'activité des services, dont celle du Groupement des Ressources Humaines.

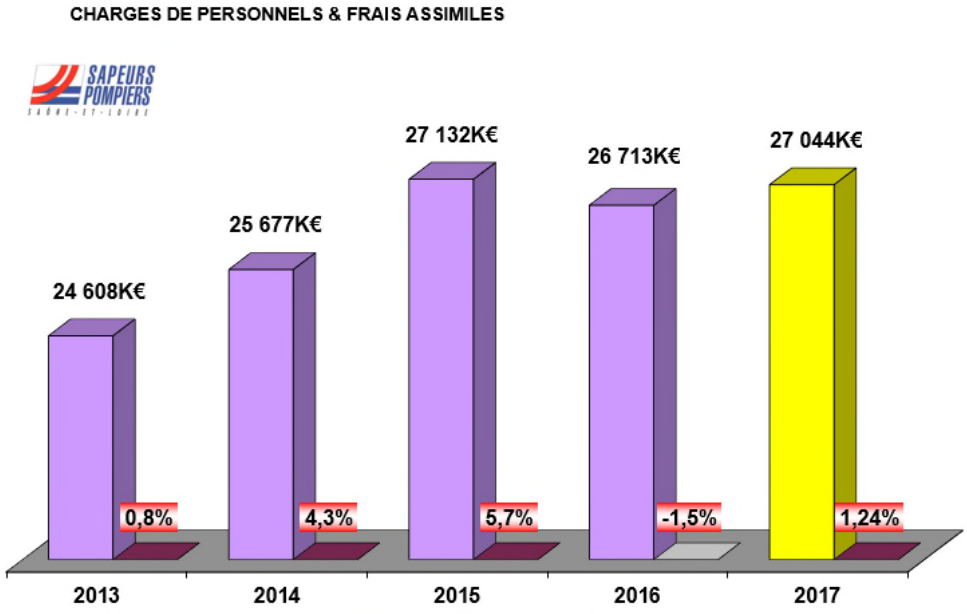

- La masse salariale peut être scindée en 3 parties

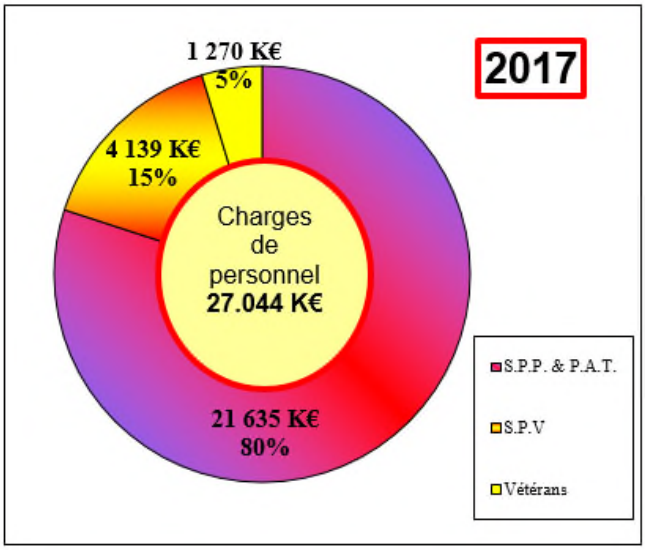

Les autres charges de gestion courante correspondent notamment aux brevets et licences, indemnités des élus et subventions aux associations. Elles ont été de 291 K€ (335 K€ en 2016).

Les prévisions de dépenses de gestion de service étaient de 33.049 K€ et les réalisations sont de 33.085 K€ car si les charges à caractère général et les charges de personnel sont inférieures aux prévisions, c'est la restitution de la somme de 1.000 K€ au Département en atténuation de produit qui vient gonfler l'exécution globale de la section.

② <u>Les autres dépenses réelles</u>

Les charges financières s'élèvent budgétairement à 471 K€ (554 K€ en 2016), avec prise en compte des I.C.N.E. La part de dette propre est nettement plus faible qu'en 2016 (49 K€ contre 171 K€) car des remboursements anticipés d'emprunts avaient été effectués en 2016.

La part d'intérêts prise en charge par le Département dans le cadre de la politique des équipements structurants, par rapport à cette masse, est de 422 K€ (383 K€ en 2016), soit 89 % de l'ensemble des frais financiers.

Les charges exceptionnelles ont constitué une dépense de 1 K€ (contre 9 K€ en 2016). Il s'agit notamment de remise gracieuse de pénalités et d'une annulation de titre sur exercice antérieur.

Les dépenses réelles se sont donc élevées à 33.558 K€ pour l'année 2017, contre 32.380 K€ en 2016, soit une augmentation de 3,6%.

2.1.3. – Les amortissements

Cette masse budgétaire constitue l'autofinancement affecté au profit de la section d'investissement.

Les opérations d'ordre entre sections ont constitué une dépense de 4.691 K€ (contre 4.665 K€ en 2016). Le montant des amortissements est calculé à partir de la mesure de la dépréciation des biens inscrits à l'inventaire de l'ordonnateur et à l'actif du comptable, selon des durées d'amortissement adoptées par le Conseil d'Administration (délibération n°2017-33 du 6 juillet 2017). Pour 2017 et en dépenses, le montant des amortissements est de 4.652 K€. Les autres mouvements d'ordre, en dépenses, pour 39 K€ correspondent essentiellement à des écritures liées à des sorties de biens de l'actif.

En recettes elles s'élèvent à 1.770 K€ (contre 1.654 K€ en 2016). Sont enregistrées essentiellement et conformément aux dispositions prévues par la norme comptable M 61, la neutralisation des amortissements des biens immobiliers (bâtiments) pour 1.306 K€ et la quote-part des subventions reçues pour 458 K€.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement positif de 2.921 K€, contre 3.011 K€ en 2016.

Ces masses étant précisées, le taux de réalisation en mouvements réels de l'exercice et pour la section de fonctionnement est de :

- 100,40 % en recettes, soit 36.470 K€ ;

- 95,88 % en dépenses, soit 33.558 K€.

À noter que ces taux de réalisation sont similaires à ceux de l'exercice précédent en recettes et supérieurs en dépenses en raison de l'atténuation de produit.

2.2. - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses (tous stades budgétaires confondus, y compris les reports de l'année N-1), étaient, pour l'exercice 2017, de 14.568 K€.

2.2.1. – Les recettes d'investissement

① Les recettes d'équipement

Comme prévu dans la convention n° 4, le Département rembourse les annuités des emprunts correspondants aux investissements immobiliers structurants passés et apporte une subvention d'équipement qui se substitue aux emprunts. Il a donc versé une subvention de 500 K€ pour assurer la continuité de service en investissement en 2017 (contre 580 K€ en 2016).

Pour 2017, **l'ensemble des recettes d'équipement**, dont une subvention de la Région pour l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie, s'élève donc à 505 K€ (contre 3.563 K€ en 2016 car le Département avait versé par anticipation une subvention de 2.283 K€ correspondant au solde de sa participation au plan Immo 2).

② Les recettes financières

Le F.C.T.V.A. correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement. Pour 2017, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2015, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %. Le produit a été de 736 K€ (contre 972 K€ en 2016). Précisons toutefois que cette évolution est conjoncturelle, puisqu'elle dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

Une subvention de 518 K€ correspondant au remboursement du capital des emprunts immobiliers en cours a également été versée par le Département. En effet, comme prévu dans la convention n° 4, le Département rembourse les annuités des emprunts correspondants aux investissements immobiliers structurants passés.

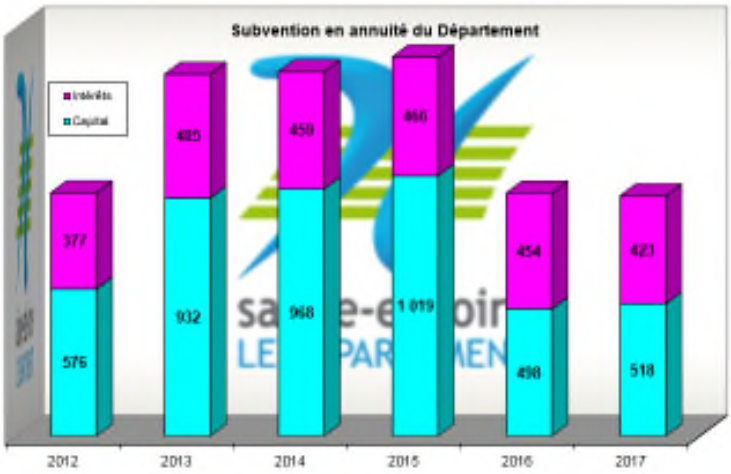

Pour 2017, l'ensemble des recettes financières s'élève donc à 1.254 K€ (contre 1.487 K€ en 2016).

2.2.2. – Les dépenses d'investissement

① Les dépenses d'équipement

C'est à l'intérieur de cette masse financière que sont inscrites les dépenses qui viennent accroître la valeur de l'actif du S.D.I.S. 71. Il peut s'agir d'études éventuelles devant déboucher sur des travaux, d'acquisitions de logiciels, de matériels d'incendie, de vêtements d'intervention des sapeurs-pompiers, de véhicules et de travaux de bâtiments.

Pour l'année 2017 et avec les reports des exercices antérieurs inclus, ces différents postes ont été budgétisés, tous stades budgétaires confondus, pour 9.715 K€. Ils ont été réalisés pour **7.024 K€** (contre 3.905 K€ en 2016), soit un taux de mandatement de 72 %.

Les dépenses engagées qui n'ont pas pu faire l'objet de mandatements sur l'exercice correspondent aux reports de 2017 sur 2018 et s'élèvent à 1.998 K€ (contre 5.187 K€ en 2016).

Les deux graphiques ci-dessous permettent de synthétiser les volumes financiers consacrés aux dépenses d'investissement durant les dernières années.

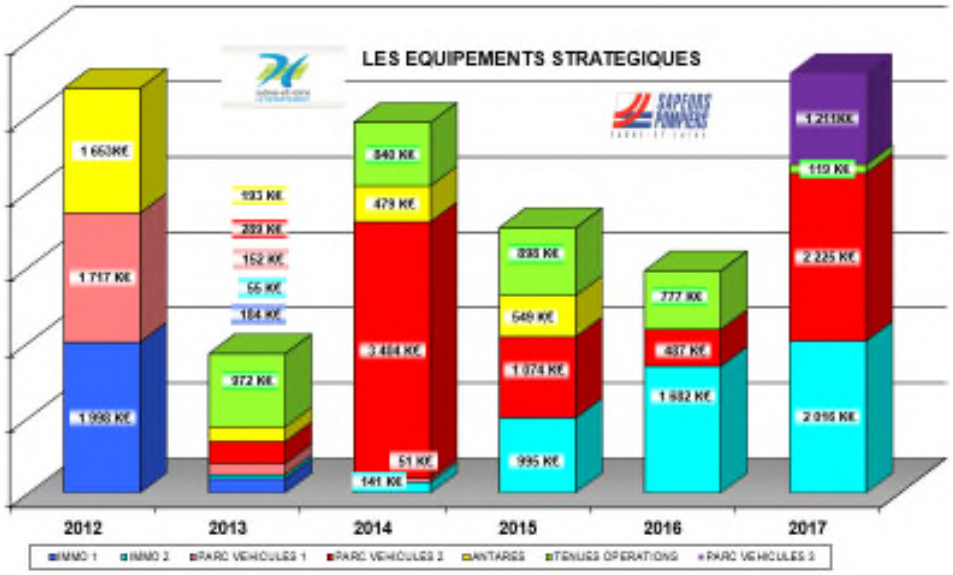

2012	2013	2014	2015	2016	2017
5 368 KE	1 845 KE	4 915 KE	3 517 KE	2 946 KE	5 571 KE

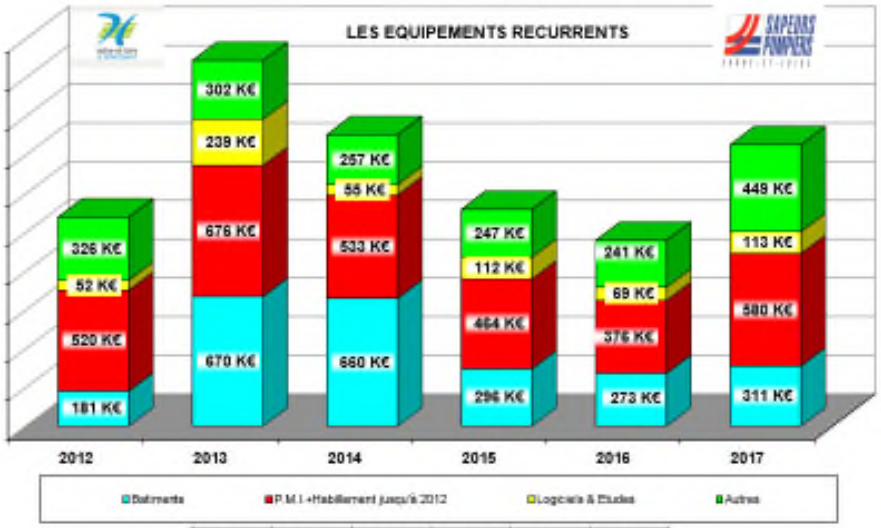

2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 079 KE	1 887 KE	1 505 KE	1 119 KE	959 KE	1 453 KE

② <u>Les dépenses financières</u>

Le montant du remboursement capital restant dû (C.R.D.), selon les profils d'extinctions arrêtés dans les contrats de prêts, est de 876 K€ (contre 1.925 K€ en 2016 en raison du remboursement anticipé d'emprunts). Parmi ceux-ci, 540 K€ (62 %) correspondent aux emprunts d'équipements structurants, comme déjà évoqué précédemment et pris en charge par le Département.

2017 était la première année de remboursement du prêt à taux zéro (P.T.Z.), accordé, pour un montant de 730 K€, dans le cadre de la relance économique en 2015. Le tableau d'amortissement prévoit que ce prêt de 730 K€ soit remboursé sur 2 ans (2017 & 2018), avec des annuités de 365 K€.

Pour 2017, l'ensemble des dépenses financières s'élève donc à 1.242 K€ (contre 2.283 K€ en 2016).

Ces éléments étant précisés, le taux de réalisation (mandatés) en mouvements réels de l'exercice de la section d'investissement est de :

- en recettes : 98.7 %, soit 1.759 K€ contre 71 % en 2016 ;
- en dépenses : 72 %, soit 8.266 K€ contre 51 % en 2016.

2.2.3. – Les amortissements

Comme les autres écritures d'ordre de la section de fonctionnement, ces écritures de la section d'investissement présentent un double caractère commun. Elles sont d'ordre budgétaire et comptable et ne génèrent pas de mouvements de fonds.

Les opérations d'ordre entre sections concourent à l'équilibre de la section d'investissement et à l'équilibre réel du budget (autofinancement). En dépenses d'investissement, elles sont de 1.770 K€ et correspondent à la neutralisation comptable des amortissements des biens immobiliers, à la constatation de moins-values d'actif suite à des ventes de biens et au quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et qui concoure également à l'équilibre de la section de fonctionnement. En recettes d'investissement, elles sont de 4.691 K€ et correspondent aux amortissements, à la prise en compte et à la comptabilisation de la valeur nette comptable des immobilisations cédées.

Les opérations patrimoniales sont réalisées à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes, et elles sont équilibrées à hauteur de 18 K€. Elles enregistrent les intégrations ou les sorties de biens dans l'actif.

Dans ces conditions, l'amortissement net est de 2.921 K€, contre 3.011 K€ en 2016.

III. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE DU S.D.I.S. 71

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) modifie l'article L3312 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), lequel dispose désormais que la gestion de la dette fasse l'objet d'une présentation aux élus lors du rapport d'orientations budgétaires. La Loi NOTRe du 7 août 2015 renforce ces dispositions.

Cependant, le document de présentation du compte administratif reste le document de référence en matière d'analyse rétrospective. Aussi et afin de maintenir le niveau d'information des exercices antérieurs, sont reprises ici les caractéristiques de la dette, présentées en séance du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 du 26 février 2018, lors du R.O.B. 2018.

3.1. - LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

3.1.1. – Le volume de la dette, capital restant dû (C.R.D.)

Eléments de synthèse	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
La dette globale est de :	**16.215 K€**	**15.339 K€**
Son taux moyen hors swap s'élève à :	**2,06 %**	**2.06 %**
Son taux moyen avec swap s'élève à :	**3,00%**	**2.99 %**
Sa durée résiduelle moyenne est de :	**19,75 ans**	**19,08 ans**

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.

Le nombre d'emprunts en cours est de 14. Au 31 décembre 2017, le S.D.I.S. 71 ne dispose plus d'emprunt revolving. À ces emprunts vient s'ajouter un contrat de swap (taux variable vers taux fixe à 1,98 %).

Pour mémoire, une opération de refinancement a eu lieu en 2016 : deux emprunts à taux fixe ont été remboursés par anticipation en 2016 et refinancés en 2017, avec 1eres échéances en 2019.

Sur les dernières années, l'évolution du C.R.D. et du taux moyen de la dette peut être synthétisée comme ci-dessous :

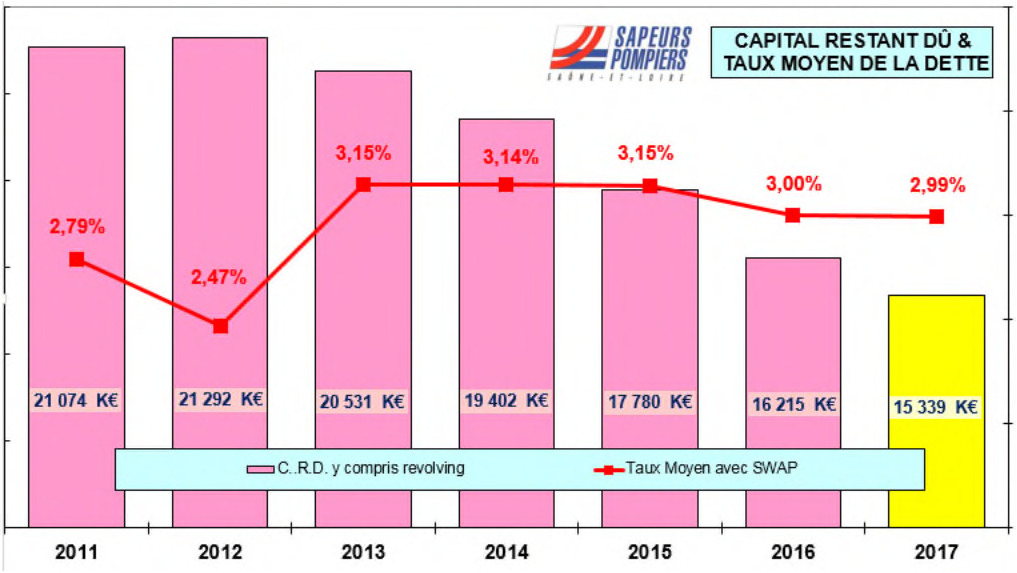

Sur les dernières années, le stock de dette (C.R.D.) a diminué comme suit :

C.A.	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
C..R.D. y compris revolving	21 074 K€	21 292 K€	20 531 K€	19 402 K€	17 780 K€	16 215 K€	15 339 K€
Evolution C.R.D.	**12,8%**	**1,0%**	**-3,6%**	**-5,5%**	**-8,4%**	**-8,8%**	**-5,4%**

Le capital restant dû (C.R.D.) au 31 décembre 2017 était de 15.339 K€. Il peut se décomposer de la manière suivante :

C.R.D. au 31 décembre 2017 en €	**Dette propre S.D.I.S. 71**	**Emprunts financés par le Département 71**	**Dette totale**
C.R.D. - Montant total	1 311 300	14 027 292	15 338 592
C.R.D. en € par Habitant Population départementale D.G.F. 2017 = 579.249 Hab.	2,26	24,22	26,48

Soit un total de 26,48 € par habitant D.G.F., contre 27,99 € au 31 décembre 2016, soit une baisse de 5,4 %.

La capacité de désendettement du Service (C.R.D./marge brute) était, au 31 décembre 2017, de 5.4 années, contre 3,9 années au 31 décembre 2016, en raison de la diminution de l'épargne brute.

Ces différentes évolutions confirment bien la politique de désendettement du Service.

3.1.2. – La structure de la dette

La dette peut être répartie par nature ou par type de risque.

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 918 210 €	84,22%	3,29%
Variable	2 420 412 €	15,78%	1,36%
Ensemble des risques	**15 338 622 €**	**100,00%**	**2,99%**

3.1.3. – La dette selon la charte de bonne conduite

Le graphique ci-dessous permet de constater que l'ensemble des emprunts souscrits ne présentent aucun risque de taux et sont totalement sécurisés (absence d'emprunt structuré ou "toxique").

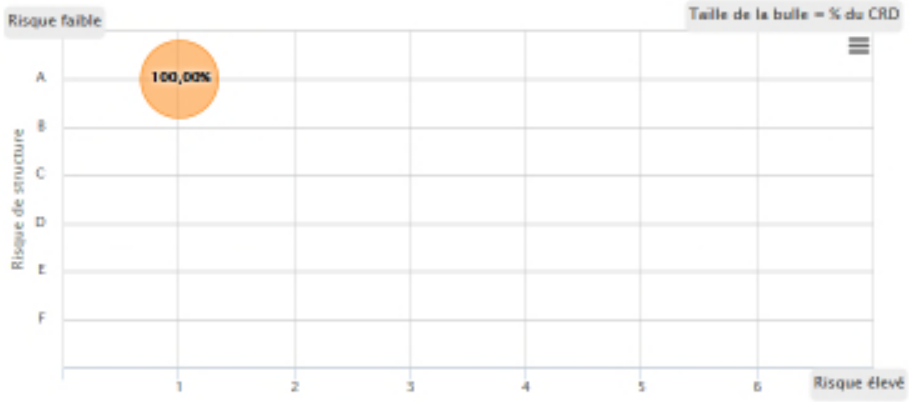

3.1.4. – Les partenaires financiers du S.D.I.S.

Ce sont 6 établissements bancaires qui détiennent les prêts du S.D.IS. :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	6 765 425,61 €	44.11 %
CAISSE D'EPARGNE	4 688 675,92 €	30.57 %
CREDIT AGRICOLE	2 197 753,03 €	14.33 %
DEXIA CL	1 252 862,29 €	8.17 %
Autres prêteurs	433 904,68 €	2.83 %
Ensemble des prêteurs	15 338 621,53 €	100.00 %

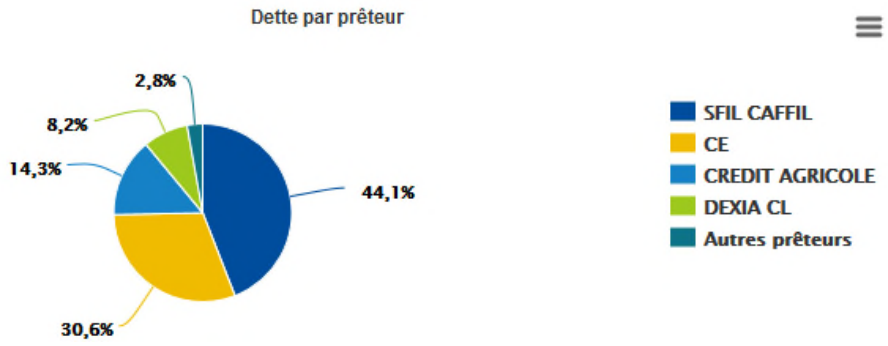

3.1.5. – Le profil d'extinction de la dette

Le remboursement de la dette se divise en deux parties. Pour 2017, il a été le suivant :

☞ L'amortissement du capital supporté par la section d'investissement s'est élevé à **876 K€.**

☞ Le remboursement des intérêts liés à la dette (hors I.C.N.E.), supportés par la section de fonctionnement était de **475 K€.**

Aussi, **l'annuité 2017** de la dette a été de **1.351 K.**

3.2.- LA SIMULATION DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

3.2.1 – Les nouveaux emprunts en 2018

Grâce à la politique volontariste du Département, qui verse désormais des subventions directes d'équipement au S.D.I.S., pour les équipements signifiants de la distribution des secours et pour le futur plan Immo 3 à compter de 2020, il ne sera pas réalisé d'emprunt en 2018.

3.2.2. – Le profil d'extinction de la dette

La prise en compte de ces évolutions d'une part et, l'absence d'inscription d'emprunts dans les projections de la convention n° 4 d'autre part, permet d'avoir une **vision prospective**, relativement réaliste, **de l'endettement du S.D.I.S. 71** : C.R.D en fin d'exercice, annuités (flux) et taux moyens.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	15 339K€	813K€	446K€	1 259K€	14 525K€
2019	14 525K€	662K€	415K€	1 076K€	13 864K€
2020	13 864K€	635K€	392K€	1 026K€	13 229K€
2021	13 229K€	653K€	379K€	1 032K€	12 576K€
2022	12 576K€	673K€	366K€	1 038K€	11 903K€

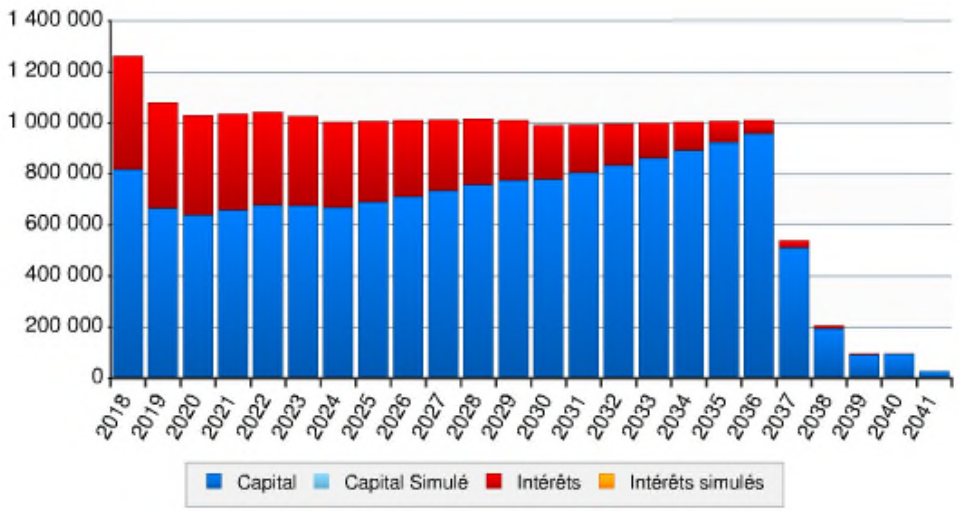

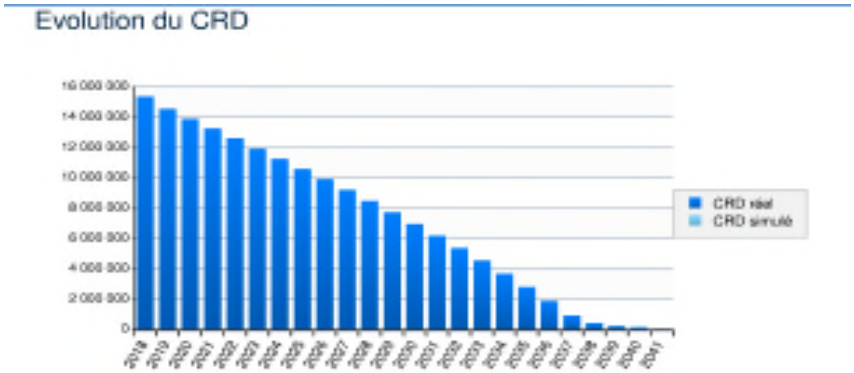

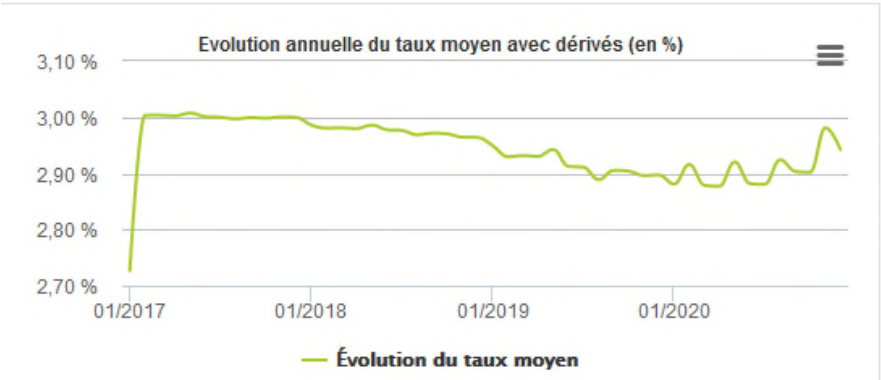

ÉVALUATION DES

POLITIQUES PUBLIQUES

AU TRAVERS DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES

DURANT L’ANNÉE 2017

I - ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE, DE PRÉVENTION ET DE PRÉVISION

L'activité opérationnelle de l'année 2017 enregistre une hausse sensible du nombre d'interventions par rapport à 2016. Cette variation s'applique essentiellement aux opérations de secours à personne ainsi qu'aux opérations de lutte contre l'incendie.

Au cours de cette année écoulée, le SDIS 71 a participé à certaines actions départementales et extra-départementales d'ampleurs.

Le groupement opération, prévention, prévision a également en charge la prévention des Etablissements Recevant du Public (ERP), comme la vérification de toutes les demandes de permis de construire et autorisations de travaux, ainsi que les visites d'ouverture et périodiques des établissements recevant du public.

1.1. – Les actions marquantes en 2017

1.1.1. – Mise en œuvre opérationnelle

① Dans le cadre des "menaces"

Le contexte lié à la menace terroriste a conduit le S.D.I.S à une adaptation de sa réponse opérationnelle notamment, en cas de tueries de masse.

Basée sur la note de doctrine opérationnelle établie par la D.G.S.C.G.C., diverses actions ont été mises en place : affectation de lots secours à personne en différents points du département, dotation de matériel médico-secouriste spécifique, révision de la doctrine "Nombreuses Victimes", mise en place de formations communes avec les forces de sécurité publique, création de groupes d'extraction d'urgence des victimes.

② Dans le cadre des "risques"

Dans le but de mieux appréhender le risque fluvial, le S.D.I.S. 71 fait partie de la Commission de Sécurité des Voies Navigables de France (bassin Rhône-Saône) associant les professionnels des transports fluviaux ainsi que du groupe de travail "risque fluvial" de l'État Major Interministériel de la Zone Sud Est.

Dans ce cadre, le S.D.I.S. s'est inscrit dans une démarche d'équipement, en cohérence avec les préconisations de l'Ordre Zonal Sud Est, de deux embarcations de type B.P.S. (Bateaux Polyvalents de Secours) pour répondre aux enjeux d'une couverture opérationnelle adaptée à l'augmentation du trafic fluvial sur la Saône.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) bénéficie depuis le 1er mars 2017 d'une nouvelle référence réglementaire unique : le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I).

Ce règlement élaboré par le S.D.I.S. sous l'égide de la Préfecture, est le fruit d'un important travail préparatoire réalisé en concertation avec les Élus et les partenaires de la D.E.C.I.

Ce nouveau document structurant pour le Service, à l'image du S.D.A.C.R. et du R.O., a été approuvé par arrêté préfectoral le 1er mars 2017 après avis du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Il fixe pour le département de Saône-et-Loire les nouvelles règles d'implantation et d'aménagement des points d'eau incendie ainsi que le dimensionnement des besoins en eau pour l'alimentation de nos moyens de lutte contre l'incendie selon les risques. Il a donc pour ambition de renforcer la couverture hydraulique sur les territoires pour améliorer la réponse opérationnelle du S.D.I.S. 71 face au risque incendie.

Le règlement aborde également les différentes obligations des acteurs de la D.E.C.I. (S.D.I.S., Élus, propriétaires privés). Il s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par le sujet, principalement les Élus territoriaux, les services d'incendie et de secours, les services instructeurs, administrations, distributeurs d'eau, aménageurs urbains, architectes…

1.1.2. - Renforcement des coopérations avec les partenaires extérieurs

Au cours de l'année 2017, plusieurs actions ont été conduites pour faciliter le travail de coopération interservices sur le terrain. Cela passe par une meilleure connaissance des enjeux et métiers des services partenaires qui concourent également aux secours :

- ☞ Participation aux 4 exercices préfectoraux.
- ☞ Co-organisation d'un exercice pour feu sur un bateau à passagers à CHALON-SUR-SAÔNE avec les Voies Navigable de France et l'armateur.
- ☞ Dans le cadre du protocole tripartite S.D.I.S. / S.A.M.U. / A.T.S.U., de nombreux échanges avec les partenaires perdurent pour améliorer le secours à personne.

1.2. – L'activité opérationnelle

Après une augmentation de 4.8 % du nombre d'interventions constatée en 2016, l'année 2017 enregistre à nouveau une hausse sensible de son activité opérationnelle avec un total de 36 323 interventions (+ 1.9 %). Elle concerne principalement le nombre d'interventions pour secours à personne et pour les opérations de lutte contre l'incendie.

140 504 appels d'urgence 18 et 112 ont été traités par le Centre de Traitement de l'Alerte (C.T.A.), soit une moyenne de 385 appels par jour.

1.2.1. - Les chiffres clés

- ☞ 36 323 interventions (+ 669), soit une moyenne de 99 interventions par jour.
- ☞ Après une légère hausse du nombre d'interventions pour accidents de circulation constatée en 2016, cette activité enregistre une baisse sensible avec un total de 2738 (- 3.9%).
- ☞ L'activité "Incendie" subit une augmentation significative par rapport à 2016 avec un nombre d'interventions de 3 463 (+343).
- ☞ Après la hausse constatée du nombre d'interventions pour secours à personne en 2016, l'année 2017 enregistre une nouvelle hausse de 2.5 % avec un total de 26 821 (+646).

Ce bilan représente 74 % de l'activité opérationnelle globale.

- ☞ Le nombre des opérations diverses subit une baisse sensible en 2017, passant de 3 510 à 3 301 (- 6 %). Il est à souligner que le département n'a pas subi d'évènements climatiques majeurs en 2017.

1.2.2. - Les interventions marquantes de 2017

- ☞ Le risque incendie aura particulièrement marqué l'année 2017 avec notamment une sollicitation opérationnelle accrue. 227 feux d'habitation individuelle ont été recensés. Quatre personnes décèderont dans ces sinistres. Également, un feu d'appartement avec propagation à dix logements contigus dans le quartier historique de Louhans le 7 mai 2017 a mobilisé d'importants moyens.
- ☞ Le dimanche 8 janvier, un bus transportant des ressortissants portugais s'est renversé sur la R.C.E.A., commune de Charolles. Soixante sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Le bilan final a fait état de quatre décédés, deux urgences absolues et vingt-cinq urgences relatives. Le dispositif N.O.V.I. a été activé.
- ☞ Le lundi 27 mars, le C.T.A. a engagé cinq engins de lutte contre l'incendie, une échelle aérienne et une quarantaine de sapeurs-pompiers pour un violent feu dans une réserve d'un centre commercial de 2 500 m^2 à CHALON-SUR-SAÔNE. Les opérations d'extinction et de protection ont permis de limiter la propagation à l'ensemble du bâtiment et de préserver l'activité commerciale.
- ☞ Le mercredi 29 mars, un accident impliquant quatre poids lourds s'est produit sur l'A6 commune de CHARNAY-LES-MACON. Les moyens spécialisés en risque chimique du S.D.I.S. 71 sont intervenus pour sécuriser les opérations de dégagement d'un ensemble routier transportant de l'acétate de butyle et du phytosanitaire inflammable.
- ☞ Le mardi 29 août, 2 groupe incendie feux de forêt sont intervenus sur les communes de THIL-SUR-ARROUX et de LUZY en collaboration avec les moyens du S.D.I.S. 58 pour un important feu de sapinière. Huit engins de lutte contre l'incendie et quarante sapeurs-pompiers ont été mobilisés.

1.3. – La Prévention

1.3.1. - Au niveau national

- ☞ La refonte des dispositions particulières applicables aux magasins, locaux ou aires de vente, centres commerciaux…, relevant du type M parue le 13 juin 2017 est applicable depuis le 1er juillet. Un guide pratique a été rédigé par la D.G.S.C.G.C. pour aider à la mise en œuvre. Dans le même esprit, un arrêté relatif aux parcs de stationnement couverts est paru accompagné d'un guide de préconisations du 2 janvier 2018 relatif aux dispositions prévues pour la sécurité incendie. Il prévoit les modalités pour accueillir les véhicules électriques et hybrides. Ces publications sont une illustration de la mise en œuvre du droit souple en matière de prévention du risque d'incendie.
- ☞ Un interlocuteur zonal du Bureau de la Prévention et de la Réglementation Incendie (B.P.R.I.) a été mis en place suite à la note aux Préfets de zone en date du 12 juillet.

1.3.2. - Au niveau départemental

- ☞ Le logiciel PREVARISC en production au S.D.I.S. 71 depuis le début d'année 2017 est en phase de stabilisation des données. Au niveau national, un tiers des départements a opté pour ce logiciel selon la D.G.S.C.G.C. Un module statistique devra nécessairement compléter les fonctionnalités de cette application.
- ☞ Une nouvelle répartition des secteurs de compétences des préventionnistes a été mise en place au 1er janvier 2017 afin de correspondre aux limites d'arrondissements.

1.3.3. - Activité

- Nombre E.R.P.	2015 : 3258	2016 : 3286	2017 : 3224
- Visites	2015 : 613	2016 : 614	2017 : 592
- Études	2015 : 401	2016 : 446	2017 : 385

- ☞ La reprise des données a entrainé une mise à jour du fichier général des E.R.P. Certaines visites n'ont pu être entièrement effectuées au titre de l'année 2017. La diminution des études peut s'expliquer par l'absence de traitement les dossiers de type T et des aménagements soumis à simple déclaration.
- ☞ Le nombre des avis défavorables reste stable avec un total de 28.
- ☞ L'activité des organismes de formation des agents des "Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personne" a atteint un niveau constant. Une dizaine de jurys d'examens sont organisés chaque année.

1.4. – La Prévision

1.4.1. Activité

Pour l'année 2017, l'activité du service Prévision enregistre à nouveau une hausse sensible de son activité par rapport à 2016.

- ☞ Au regard de la menace terroriste, le service a participé à 33 réunions de sécurité organisées par la préfecture visant à la sécurisation des manifestations publiques.
- ☞ Ont été réalisés à la demande de la DREAL, de la DDPP, des maires ou des exploitants industriels :
  - ↳ 60 études d'installation classée pour la protection de l'environnement ;
  - ↳ 21 études au titre du conseil aux industriels ;
  - ↳ 59 visites sur site.
- ☞ 113 instructions de projet d'habitations, d'établissements soumis à la règlementation du code du travail, de la défense extérieure contre l'incendie et de travaux sur les autoroutes ont été réalisées au sein des antennes territoriales et du service prévision de la Direction.
- ☞ 103 avis ont été formulés sur l'organisation de manifestations sportives.

- ☞ 318 attestations d'interventions ont été délivrées à la demande de sinistré ou d'organismes extérieurs.
- ☞ Le service Prévision assure la représentation du S.D.I.S. et de son D.D.S.I.S. aux :
  - ↳ réunions mensuelles du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.) ainsi qu'aux réunions des Comités de Suivi des sites soumis à la réglementation SEVESO.
  - ↳ réunions mensuelles de la Commission de sécurité des Voies Navigables de France (bassin Rhône-Saône) et au sein du groupe de travail "risque fluvial" de l'État-Major Interministériel de la Zone Sud Est.
  - ↳ réunions interservices des acteurs de la sécurité routière chaque mois où sont abordés l'accidentologie et les actions préventives (participation à des actions ciblées : hypovigilance, démonstrations dans les établissements scolaires) ainsi qu'aux différentes Commissions Départementales de sécurité Routière.
  - ↳ réunions de la commission départementale de vidéoprotection chargée d'émettre un avis sur chaque demande d'installation de vidéosurveillance.

1.4.2. – La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)

- ☞ Dans le cadre de la mise en place du Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.) au 1er mars 2017, le S.D.I.S. est en charge du suivi de cette nouvelle réglementation. À ce titre, il apporte son expertise et conseille les Élus, les services publics de l'état et territoriaux, les exploitants en matière d'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.).

  Une augmentation significative de la sollicitation du S.D.I.S. par les Élus, les services instructeurs et les maîtres d'œuvre est enregistrée.

  Par ailleurs, le S.D.I.S. est depuis le 1er mars 2017 le gestionnaire de la base de données géolocalisées recensant les points d'eau incendie du département.
- ☞ L'évolution du logiciel de gestion des points d'eau incendie REMOCRA a permis l'automatisation de la génération des courriers en direction des mairies apportant un gain de temps fonctionnel pour le Service et la possibilité de dématérialiser l'envoi.

1.4.3. - Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année 2017, 4 exercices ont été organisés en lien avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile:

- ☞ Le 15 mars : Exercice "tuerie de masse" au collège de VERDUN-SUR-LE-DOUBS**.** Il s'agissait d'évaluer des points déterminants visant à s'assurer de la pertinence de la réponse collective à ce genre de crise.
- ☞ Le 17 mars : exercice national SAREX concernant la disparition d'un avion de tourisme. Le C.O.D.I.S. et le C.O.D. ont été activés.
- ☞ Le 29 juin : Exercice P.P.I. Établissements BIOXAL/ALEM/UNITED INITIATORS/ TECHNIQUE, avec simulation d'un dégazage toxique sur la commune de CHALON-SUR-SAÔNE. Intervention des moyens spécialisés en risque chimique du S.D.I.S. 25 sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Le C.O.D.I.S. et le C.O.D. ont été activés.
- ☞ Le 23 novembre : exercice de mise en œuvre des mesures du dispositif spécifique ORSEC épizooties dans un élevage de volailles sur la commune de SAILLENARD.

II – ADAPTATION DE L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Début 2016, devant le contexte financier très contraint, le S.D.I.S. a décidé d'adapter son organisation fonctionnelle en vue initialement de l'optimiser.

Le contexte a évolué au fil de l'avancée de la démarche et la tension opérationnelle grandissante est devenue un second facteur justifiant cette évolution.

Un enjeu majeur s'est alors dessiné : Comment adapter l'organisation fonctionnelle pour faire face à la tension alarmante entre charge et disponibilité opérationnelles ?

2.1.- Un nécessaire rééquilibrage du système d'organisation

À partir d'un travail d'évaluation interne qui a permis de mesurer les attentes et les craintes des acteurs, de valoriser les forces des équipes et du service et de relever les spécificités des différents métiers, la stratégie s'est alors précisée.

Le Conseil d'Administration a approuvé deux orientations : rééquilibrer le système fonctionnel, repenser la projection des métiers dans les territoires. Les objectifs devenant, par le biais d'une meilleure mise en commun des ressources humaines et des compétences, de protéger la capacité opérationnelle, développer l'anticipation (prévision, G.P.E.E.C.), préserver la qualité de vie au travail (prévention, accompagnement) et répondre aux besoins nouveaux des métiers.

Les évolutions envisagées ont rejoint certaines observations 2017 de l'inspection générale de la D.G.S.C.G.C., et notamment le besoin de lisibilité de l'organisation.

2.2..- Le renforcement des ressources humaines

Les ressources centrales de certains groupements fonctionnels ont été renforcées (S.S.S.M., ressources humaines, formation-capital santé-sécurité, logistique-patrimoine).

Les ressources fonctionnelles déconcentrées se sont réajustées.

La mutualisation entre groupements fonctionnels, et entre groupements et centres opérationnels s'est enrichie.

L'implication des officiers volontaires a évoluée (référent volontariat, responsabilité fonctionnelle).

2.3.- Une présence territoriale accentuée

Le champ d'action des chefs de groupements territoriaux et de leurs adjoints a été redéfini, en vue de faciliter l'action opérationnelle des centres et de leur apporter un meilleure appui managérial au quotidien, et de faciliter l'action des groupements fonctionnels.

2.4.- Une agilité confirmée

L'agilité acquise lors du changement d'organisation de 2011 a été valorisée.

La victime, les sinistrés, sont au cœur de l'action du S.D.I.S.

L'organisation fonctionnelle repose sur la direction départementale (groupements) et les centres d'incendie et de secours.

Pour leur cœur de métier, les groupements agissent en lien direct avec les centres.

La synchronisation entre les groupements fonctionnels et territoriaux s'affermit.
Le rattachement managérial des acteurs fonctionnels se précise.

L'organisation en réseaux prend sa pleine mesure.

Les espaces de coopération et de résolution de problématiques permettent de conjuguer les visions des parties prenantes (C.S.O.S., bassins de coopérations, dialogue social,…).

2.5.- Une nouvelle sectorisation géographique

La sectorisation géographique est un moyen pour permettre aux groupements de territorialiser leur action.

Le passage à 4 secteurs, 4 groupements territoriaux, permet une répartition territoriale plus équitable des centres, un appui fonctionnel renforcé des centres mixtes et un équilibrage de la charge de travail liée à la permanence territoriale.

Cette nouvelle carte correspond aux besoins fonctionnels propres du S.D.I.S.

Cette nouvelle évolution de l'organisation valorise et prolonge la transformation réalisée en 2011. Elle constitue un nouveau changement important pour le S.D.I.S.

Au-delà de la décision de changement, l'enjeu est maintenant de réussir concrètement cette nouvelle mutation. L'accompagnement des acteurs est déterminant pour cette réussite, qu'il s'agisse de l'engagement personnel des managers, de la vigilance sur les réactions des équipes et des agents et du soutien managérial, ou de la communication autour du sens de ce changement.

Au travers de cette adaptation, il s'agit bien de réussir ensemble à adapter l'organisation fonctionnelle du S.D.I.S. pour faire face à la tension alarmante entre charge et disponibilité opérationnelles.

Comme l'ensemble des métiers de la Direction, les animateurs territoriaux et les adjoints volontaires ont participé à l'élaboration des nouveaux principes et au dessin du futur schéma de l'organisation fonctionnelle. Ce travail de fond a permis d'esquisser la carte de projection de l'action territoriale des métiers et le futur rôle des chefs de groupements territoriaux et de leurs adjoints. La mise en œuvre de cette adaptation est un chantier majeur de l'année 2018.

III - SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

Le Service de Santé et de Secours Médical (S.S.S.M.) du S.D.I.S. de Saône-et-Loire comprend 48 médecins, 70 infirmiers, 8 vétérinaires, 5 pharmaciens, 5 experts psychologues, 2 experts diététicien-nutritionnistes et 1 agent administratif, soit 139 agents dont 5 permanents (4 S.P.P. et 1 P.A.T.).

C'est un service qui assure :

- ☞ un appui médical, spécialisé et technique aux sapeurs-pompiers et aux services du S.D.I.S. ;
- ☞ une activité opérationnelle de médicalisation, de soins vétérinaires d'urgence, et de soutien sanitaire opérationnel aux sapeurs-pompiers ;
- ☞ des actions de médecine professionnelle, de médecine d'aptitude et de médecine préventive participant à la santé et la sécurité des agents du SDIS, ainsi qu'au maintien de la capacité opérationnelle.

En 2017 le S.S.S.M. a assuré :

- ☞ 1 447 médicalisations (dont 114 avec médecin) pour prendre en charge 1 676 victimes ;
- ☞ 11 interventions vétérinaires (sans compter les nombreux conseils téléphoniques au C.O.D.I.S.) ;
- ☞ 23 interventions pour soutien sanitaire aux sapeurs-pompiers en opération ;
- ☞ de nombreux soutiens lors des formations et manifestations sportives.

Sur le plan du suivi médical, 2 645 visites médicales ont été réalisées en 2017, dont 2 049 pour maintien en activité, 316 pour contrôle et reprise après arrêt, et 280 pour recrutement (S.P.P. + S.P.V.).

La pharmacie du S.D.I.S. :

- ☞ a expédié 1 685 commandes de matériel et médicaments au profit des centres de secours, des membres du S.S.S.M. et des cabinets médicaux (soit plus de 12 tonnes et 125 m3 de matériel médico secouriste) ;
- ☞ a fourni 1 200 bouteilles d'oxygène aux centres de secours ;
- ☞ a collecté 500 cartons D.A.S.R.I.

Enfin le S.S.S.M. a effectué également :

- ☞ le recueil et l'analyse des données d'intervention des défibrillateurs ;
- ☞ le recueil et l'analyse des fiches d'intervention S.S.S.M. ;
- ☞ le recueil et l'archivage des fiches d'intervention des V.S.A.V. ;
- ☞ des formations du S.S.S.M., des formations à la prise en charge des accouchements, des formations au "damage control", ainsi que l'encadrement d'étudiants d'I.F.S.I.

Sur le plan budgétaire, cette année a la traduction suivante :

3.1. – L'investissement en matériel

24 K€ de commande pour le maintien de la capacité opérationnelle par le matériel des V.S.A.V. et des sacs de prompt secours (dont 1,2 K€ de reports en 2018).

L'équipement du S.S.S.M. a concerné le matériel opérationnel des médecins et infirmiers pour les interventions de médicalisation, de soutien sanitaire, mais également pour augmenter la capacité de traitement des victimes en situation d'attentat. Il comprend également le renouvellement d'une partie de l'équipement de la pharmacie et des cabinets médicaux pour 42,7 K€.

Divers matériels comprenant entre autre l'équipement en matériel sanitaire des équipes spécialisés et des vétérinaires pour 3,2 K€.

Au total l'investissement en matériel pour le secours à personne et le service de santé et de secours médical représente une commande de **69,9 K€** pour 2017.

3.2. – Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'est réparti comme suit :

3.2.1. - Les charges générales

- ☞ Diverses fournitures et frais liées au fonctionnement courant du S.S.S.M. : 23,4 K€
- ☞ Autres produits pharmaceutiques : 38,7 K€
- ☞ Vaccins : 2,1 K€
- ☞ Médicaments (hors oxygène) : 9,1 K€
- ☞ Petits matériels: 68 K€
- ☞ Oxygène : 10.3 K€ (pour le gaz)
- ☞ 45 K€ ont été consacrés à la maintenance (dont la location des bouteilles d'oxygène) et à la réparation des matériels.

Au total, le petit matériel de secours et de soins (acquisition, entretien et réparation) et les médicaments représentent **196.6 K€** de budget de fonctionnement (205.4 K€ en 2016, 207.7 K€ en 2015 et 210 K€ en 2014).

3.2.2. - Les charges de personnels

Il s'agit des examens biologiques, radiographiques et des consultations spécialisées réalisées dans le cadre de l'aptitude médicale et de la santé en service des sapeurs-pompiers, pour un montant de **22.9 K€** (25.5 K€ en 2016).

La somme de ces activités du S.S.S.M. (hors vacations) avec les dépenses réparties en fonctionnement (fournitures de consommables, de contrats d'entretien), ainsi qu'en investissement matériel, se monte à un **total de 289.4 K€** (299.1 K€ en 2016).

IV - RESSOURCES HUMAINES

L'évolution des contextes économiques et réglementaires, la nécessaire adaptation du Service Départemental qui en résulte, ont influé sur la politique des ressources humaines du S.D.I.S. qui est définie depuis 2015 sur un cycle de trois ans.

4.1. – La politique des ressources humaines

En fonction de l'évolution des contextes économiques et réglementaires, la politique R.H. définie à moyen terme, a été développée en 2017 suivant deux axes :

- ☞ l'amélioration continue de la gestion quotidienne ;
- ☞ une gestion prévisionnelle favorisant l'anticipation des décisions.

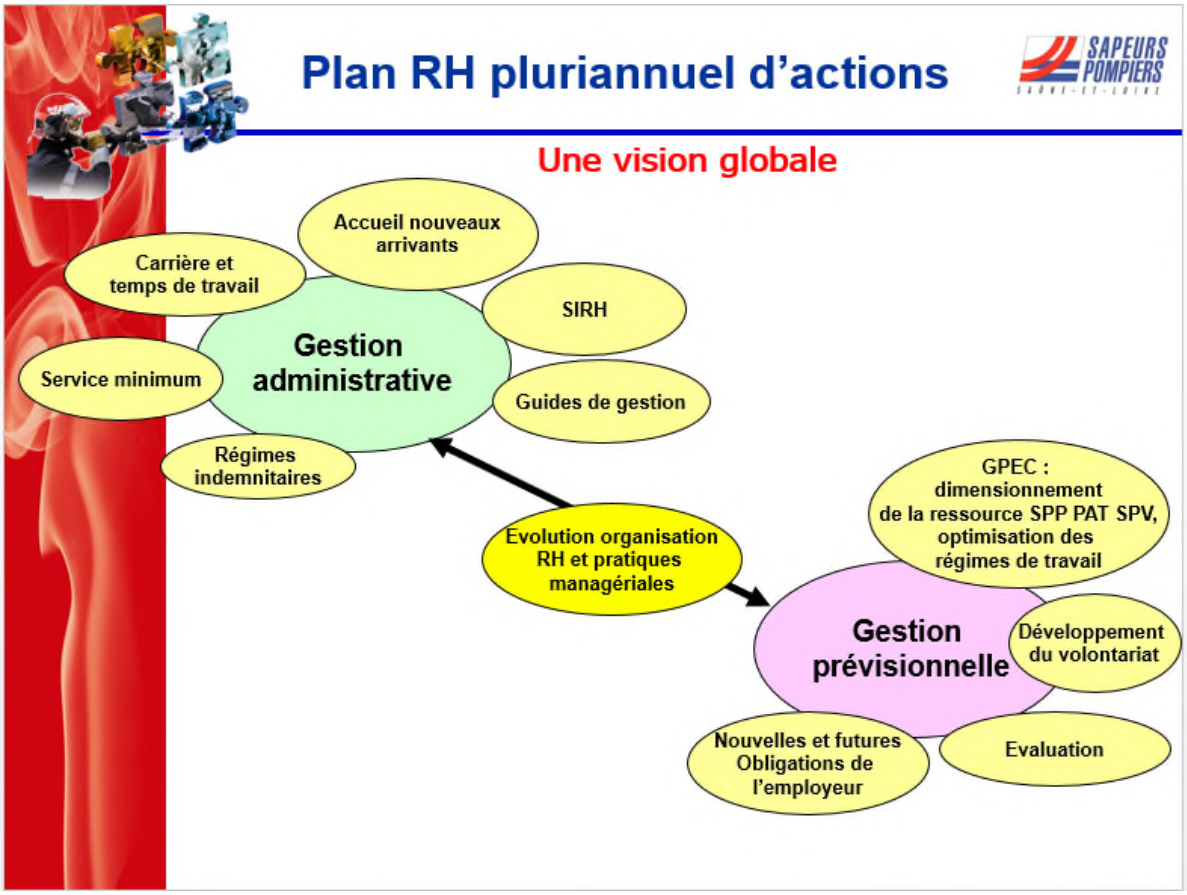

4.1.1. – L'amélioration continue de la gestion quotidienne

Plusieurs actions contribuant à améliorer la gestion administrative des ressources humaines ont été identifiées ; elles ont été engagées progressivement à partir de 2015 et se sont poursuivies en 2016 ; d'autres ont été mises en œuvre sur l'exercice 2017 (voir les codes couleurs dans les schémas qui suivent).

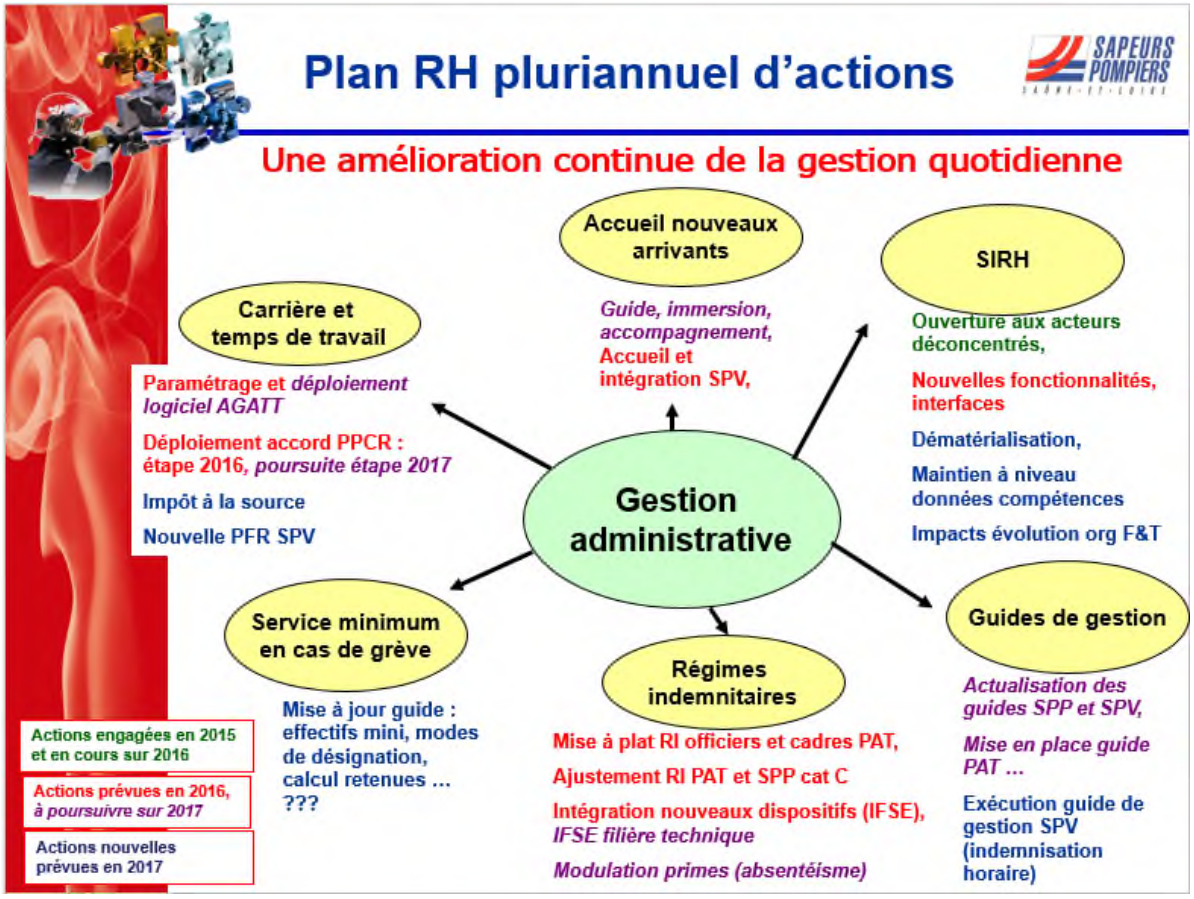

Carrière et temps de travail

Gestion du temps des agents (logiciel AGATT) : des aménagements du temps de travail des S.P.P. ont été mis en place en 2014 et 2015, suite aux évolutions réglementaires résultant de l'application de la directive européenne de novembre 2003 en matière de durée effective du temps de travail.

La complexité de fonctionnement que génèrent ces nouveaux aménagements a conduit à repenser la gestion automatisée du temps de travail et des plannings, et donc à rechercher un logiciel plus approprié. Le cahier des charges du logiciel a été établi en 2015, et le choix, l'installation et le paramétrage du produit retenu, le logiciel AGATT, sont intervenus en 2016. Une expérimentation a été lancée au groupement R.H. et dans plusieurs centres du S.D.I.S. à partir de mars 2017. Le déploiement sur tous les sites s'est effectué à partir de novembre 2017, pour une mise en production au 1er janvier 2018.

Il conviendra d'assurer en 2018 le suivi des demandes de développement supplémentaire transmises au fournisseur de logiciel.

La mise en place de ce logiciel s'inscrit dans le déploiement du Schéma Départemental des Systèmes d'Information (S.D.S.I.) et est à mettre en lien avec l'audit du S.I.R.H. (cf infra).

Parcours professionnels, carrières, rémunérations (P.P.C.R.) : ce protocole d'accord, élaboré entre le Gouvernement et les partenaires sociaux en 2015, a pour objectifs de rendre les carrières plus attractives, en améliorant les niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière, en résorbant les inégalités entre fonctions publiques en favorisant les mobilités.

Il se traduit notamment par la restructuration et la revalorisation des emplois des catégories A, B et C, la refonte des grilles indiciaires, le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement de base et la garantie de déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous. Il prévoit une mise en œuvre progressive de 2016 à 2020 (report de l'année 2018, donc le terme est repoussé à 2021). L'étape prévue pour 2017 a été réalisée, à savoir :

- ☞ la transformation de primes en points et la revalorisation indiciaire pour les catégories A et C ;
- ☞ la revalorisation indiciaire pour la catégorie B.

Prélèvement de l'impôt à la source : la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source était prévue à compter de janvier 2018. La charge du dispositif incombant à l'employeur, le groupement des R.H. a pris contact avec les services fiscaux et le fournisseur du logiciel de paie. Cependant, le Gouvernement a décidé de différer d'un an la mise en œuvre du prélèvement à la source, soit au 1er janvier 2019.

Nouvelle Prestation de Fidélité et de Reconnaissance des S.P.V. (P.F.R.) : la fin du contrat de gestion de la P.F.R. entre l'Association nationale de la P.F.R. et la C.N.P. Assurances remet en cause le système de financement. Le S.D.I.S. prend en compte le nouveau dispositif en cours d'élaboration au niveau national, qui se traduit dans l'immédiat par une baisse des contributions du S.D.I.S.

☞ Système d'Information des Ressources Humaines (S.I.R.H.)

Accès des données aux territoires : afin de faciliter la gestion des services R.H. déconcentrés dans les antennes et les centres, il a été engagé une réflexion sur les opportunités que constitue l'ouverture des bases de données R.H. départementales aux différents acteurs R.H., tout en préservant l'intégrité des bases. À cet égard, une expérimentation a été menée en 2015 sur deux sites, relative à l'accès à la consultation des données du logiciel métier R.H. Au regard du faible intérêt démontré par l'expérimentation en l'état du logiciel actuel, le déploiement de l'accès prévu en 2016 et différé en 2017 n'a pas eu lieu.

Nouvelles fonctionnalités : un audit du logiciel R.H. et des pratiques du Service a été commandé en 2016, dans l'objectif d'activer un certain nombre de fonctionnalités supplémentaires, afin d'optimiser la gestion automatisée de l'outil informatique et son accès par les territoires, et d'améliorer les interfaces avec d'autres progiciels du Service. Cet audit a été réalisé les 2, 3 et 4 février 2017. Il devait être suivi d'un plan d'actions dont la mise en œuvre a été reportée. En effet, les formations CEGID (fournisseur du logiciel) ont été prioritairement réorientées sur la modification de l'organigramme informatique R.H. pour prendre en compte l'adaptation de l'organisation fonctionnelle du S.D.I.S.

Toutefois, afin de rendre plus efficace l'activité croissante du reporting, et de développer la fonction G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), et suite à l'installation en 2016 d'une nouvelle version du requêteur B.O. (Business Object), une formation a été réalisée les 15 et 16 février 2017 pour optimiser son utilisation.

De plus, une formation relative à l'exploitation du module S.P.V. a été organisée le 27 juin 2017.

Impacts de la nouvelle organisation : a été prise en compte l'évolution de l'organisation fonctionnelle du S.D.I.S. qui a impacté l'architecture du logiciel CEGID-R.H. en termes d'organigramme de services et d'affectation des agents, ainsi que les logiciels interfacés (cf supra : § nouvelles fonctionnalités).

☞ Régimes indemnitaires

Les modalités d'attribution du régime indemnitaire ont été définies en 2005 pour les officiers de S.P.P. et en 2006 (avec un ajustement en 2014) pour les P.A.T.S. Depuis lors, l'évolution des modes de fonctionnement et des formats avaient fait apparaitre la nécessité de remettre à plat ces dispositions qui n'étaient plus adaptées à l'organisation.

En outre, le protocole d'accord interne du 21 janvier 2014 prévoyait une révision générale des primes pour toutes les catégories des agents du S.D.I.S.

De surcroît, il convenait également d'intégrer, dans le régime indemnitaire des P.A.T.S., le nouveau dispositif du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

En conséquence, une remise à plat est intervenue en 2016, qui s'est traduite par une revalorisation des primes pour l'ensemble des agents et la mise en place de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (I.F.S.E.) pour les agents de la filière administrative et le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, conformément aux obligations règlementaires applicables en 2016.

L'instauration du R.I.F.S.E.E.P. s'est poursuivie en 2017, pour les cadres d'emplois de la catégorie C de la filière technique. À ce jour, faute de texte, la catégorie A de la filière technique est en attente de la transposition de ses primes en R.I.F.S.E.E.P.

Modulation des primes : s'agissant de la modulation du régime indemnitaire en lien avec l'absentéisme, le dispositif a été mis en place en 2015 pour les S.P.P. de catégorie C, conformément au

protocole d'accord signé avec les partenaires sociaux (il existe déjà un dispositif de modulation de la prime de fin d'année des P.A.T.S.) ; Ce dispositif est remis en cause en raison du rétablissement de la journée de carence, qui de fait introduit une double pénalité financière due par les agents placés en congés de maladie.

☞ Guides de gestion

Une évolution des guides de gestion des S.P.P. et S.P.V. est rendue nécessaire, en raison de la modification des textes et de l'organisation. La mise en place d'un guide spécifique pour les P.A.T.S. est également prévue.

Guide d'harmonisation des pratiques et de l'indemnisation des S.P.V. : concernant la révision du guide de gestion des S.P.V., celle-ci est en cours. Toutefois le changement de pratiques concernant le délai de réarmement des engins a été intégré au guide. La réflexion engagée au sujet du contrôle de l'exécution de ce guide de gestion en matière d'indemnisation horaire est reportée sur 2018.

Guides de gestion des S.P.P.: des points d'étape des évolutions du guide de gestion des S.P.P. ont été partagés avec les membres du CODIR et présenté aux partenaires sociaux ; 2 modifications importantes du guide de gestion ont déjà été prises en compte, à savoir les cycles semestriels et le mode de décompte des heures supplémentaires. L'évolution de ce guide sera poursuivie en 2018.

Guides de gestion des P.A.T.S. : s'agissant de celui des P.A.T.S., cette action n'a pu être déployée en 2017, en raison de la priorité donnée aux autres dossiers R.H. Elle est reprogrammée sur 2018.

☞ Accueil nouveaux arrivants

Un stagiaire, étudiant en licence de gestion des ressources humaines, a procédé, en 2015, à une étude relative à la définition, la mise en place et au suivi d'une politique d'accueil des nouveaux arrivants, tous statuts confondus.

En 2016 a été conçu un guide d'accueil intitulé G.P.S. (Guide de Présentation du S.D.I.S.). Sa finalisation a été réalisée en 2017 intégrant une mise à jour pour 2018 relative à l'évolution de l'organisation fonctionnelle du S.D.I.S.

Suite à une expérimentation, des journées d'accueil et d'intégration des jeunes recrues S.P.V. ont été organisée en février, avril, juillet, septembre et décembre 2017.

La formalisation du dispositif d'accueil des S.P.P. et P.A.T.S. programmée sur 2017 a été reportée au regard de la charge de l'activité. Cette formalisation permettrait au nouvel arrivant de disposer davantage de repères dans l'organisation et de bénéficier de phases d'immersion et d'accompagnement.

☞ Service minimum

La révision du dispositif de mise en œuvre du service minimum en cas de grève, action programmée au titre des améliorations du fonctionnement du Service, a également été différée en raison de la charge de l'activité des services.

4.1.2. – Une gestion prévisionnelle plus efficiente

Une anticipation dans la gestion permet, sur un horizon temporel de 3 à 5 ans, de se donner les moyens de préparer des évolutions pour éviter d'avoir à réagir dans l'urgence.

A l'instar de l'amélioration continue de la gestion quotidienne, les actions identifiées ont été engagées progressivement à partir de 2015 et se sont poursuivies en 2016 ; d'autres ont été mises en œuvre sur l'exercice 2017 (voir les codes couleurs dans les schémas qui suivent).

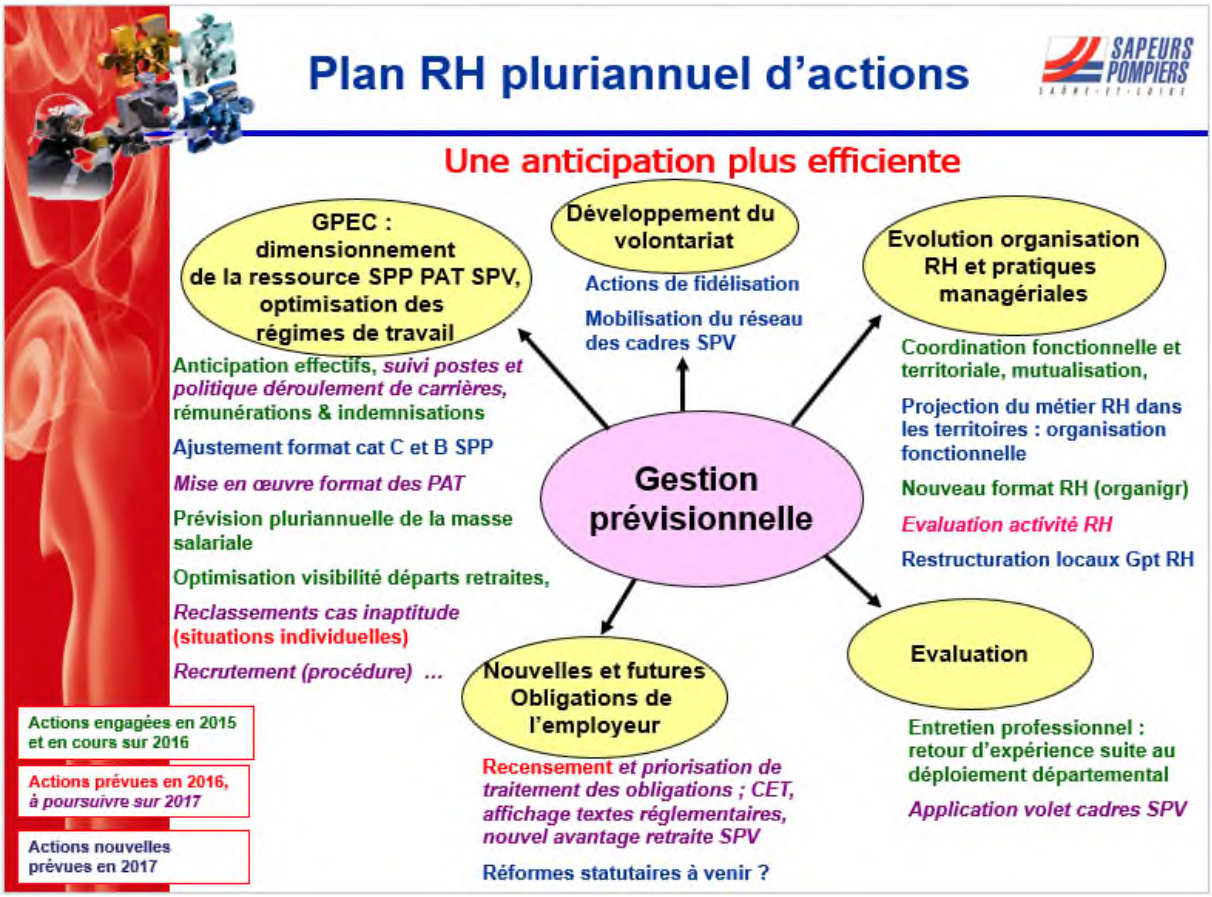

☞ L'évaluation des personnels

Agents S.P.P. et P.A.T.S. : après une expérimentation de l'entretien professionnel des agents du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE en 2014, le dispositif a été déployé en 2015 auprès de l'ensemble des entités du S.D.I.S.

Un retour d'expérience a été réalisé en 2016, afin de permettre une amélioration de cette nouvelle pratique. Le dispositif fera l'objet d'un suivi régulier.

S.P.V. : La réflexion a également été engagée en 2016 au sujet de l'évaluation des cadres S.P.V. ; la mise en œuvre en 2017 d'une évaluation régulière des cadres S.P.V. est reportée en 2018.

Optimiser l'entretien annuel de développement des agents contribue à une meilleure perception et anticipation des besoins, ainsi qu'à la mise en œuvre des leviers inhérents à la gestion des emplois et des compétences.

☞ La gestion prévisionnelle des emplois

Le service départemental doit s'adapter à l'évolution constante des contraintes organisationnelles, socioculturelles, réglementaires et budgétaires. Afin de concevoir une politique dimensionnant à son juste niveau la ressource humaine tous statuts confondus et anticipant les besoins du Service, il est nécessaire de disposer d'une vision à moyen terme en matière de gestion des effectifs, de déroulement de carrières, d'évolution des rémunérations et indemnisations.

Des outils pour une meilleure anticipation : à cet égard, il a été procédé, en 2016, à une amélioration de l'outil de prévision pluriannuelle de la masse salariale, notamment eu égard à la préparation de la convention financière avec le Département, ainsi qu'à l'optimisation des tableaux de bord de prévision des départs à la retraite.

Il convient de poursuivre en 2018 le perfectionnement des outils de suivi des postes et des emplois, ainsi que des processus de recrutement.

Politique de reclassement : par ailleurs, avec l'allongement de la durée de la carrière professionnelle, il semble indispensable de réfléchir à la mise en place d'une politique de gestion des fins de carrière et au reclassement des agents en inaptitude physique ; les reclassements temporaires ou

définitifs sont aujourd'hui traités au cas par cas ; l'action prévue en 2017 a été différée faute de ressources.

Ajustement du format des sous-officiers chefs d'agrès : de plus, dans le cadre du déploiement du format des S.P.P. de catégorie C qui court pendant la période transitoire prévue lors de la refonte statutaire de 2012, une étude a été engagée, en novembre 2016, pour redéfinir les ressources en chefs d'agrès jusqu'en 2019 et au-delà, pour anticiper les besoins induits par les dispositions pérennes des textes filières S.P.P. Cette étude a abouti à la révision du format des sous-officiers S.P.P. chefs d'agrès en juillet 2017 avec un déploiement jusqu'en 2020 ; l'examen du format des chefs d'agrès volontaires est en cours.

☞ L'évolution de l'organisation du métier R.H.

Organisation départementale fonctionnelle et format R.H. : avec la mise en place du nouveau dimensionnement de la ressource en P.A.T.S. (Direction et territoires), le projet d'évolution de l'organisation du groupement R.H. a été engagé notamment par l'activation du volet "gestion prévisionnelle", un aménagement des pratiques et des modes de fonctionnement, ainsi que l'optimisation des relations entre acteurs R.H. Il vise une plus grande implication des acteurs locaux et une recherche de mutualisation de la ressource en personnel.

Cette évolution de l'organisation propre au groupement R.H. s'inscrit dans la nouvelle organisation fonctionnelle qui se met en place sur l'ensemble des structures et des territoires du S.D.I.S.

Cette démarche engagée depuis deux ans a été poursuivie en 2017 avec l'implication d'assistantes de gestion territoriale dans l'activité du groupement R.H. (dossiers S.P.V.).

Évaluation de l'activité R.H. : l'amélioration des indicateurs de suivi de l'activité s'est poursuivie en 2017, en complément des outils développés dans le cadre de la G.P.E.C.

Aménagement des locaux : une restructuration partielle des locaux dédiés à la gestion des R.H. était prévue en 2017, prenant en compte le redéploiement d'un poste et la mutualisation de la ressource en personnel avec les territoires. Elle prendra forme en 2018.

☞ Les nouvelles et futures obligations de l'employeur

Cette action, que l'on peut mettre en lien avec la veille juridique, consiste à recenser les obligations nouvelles ou à venir qui s'imposent aux employeurs en général, et à identifier celles qui s'appliquent au secteur public, et qui seront mises en œuvre au S.D.I.S. en particulier. Actuellement, ces obligations concernent notamment l'égalité professionnelle femmes-hommes, la dématérialisation des actes, l'instauration de la nouvelle P.F.R. des S.P.V., la mise en place progressive de l'accord Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (P.P.C.R.), et l'anticipation de la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source (cf supra "carrières et temps de travail") ainsi que des réformes statutaires concernant les S.P.P. Ces obligations ont été intégrées à l'activité R.H. en 2017, hormis le prélèvement de l'impôt à la source reporté en 2018.

S'agissant des risques psychosociaux, ils font l'objet d'une approche sous l'angle de la qualité de vie au travail et du capital-santé développés par le Groupement Formation-Capital Santé-Sécurité, et notamment dans le cadre de l'activité du C.H.S.C.T.

☞ Le développement du volontariat

Concomitamment, des actions ont été poursuivies sur des problématiques qui ont trait au développement du volontariat :

➪ Promotion du volontariat

- ✓ l a réalisation d'un plan de communication axé sur la fidélisation des S.P.V., portant notamment sur le partenariat avec les employeurs, avec la mise en place d'un club des employeurs partenaires est reportée sur 2018.
- ✓ L'optimisation de la convention de disponibilité avec le Service de remplacement des agriculteurs et la mise en place de celle avec la S.N.C.F. est toujours en cours.
- ✓ La campagne de communication par la diffusion de sacs à pain a été réalisée sur fin 2016 et début 2017.
- ✓ Plusieurs centres ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de leur démarche de recrutement ciblé, notamment en proposant des outils de communication personnalisés (affiches et flyers personnalisés).
- ✓ Lancement d'un groupe de travail régional, regroupant les responsables du "volontariat" des 8 départements de Bourgogne/Franche-Comté, piloté par le

S.D.I.S. 71. Ce groupe a pour vocation d'échanger sur les bonnes pratiques et d'identifier des démarches qui permettent de fidéliser les S.P.V. et de développer le volontariat.

- ✓ Nomination d'un officier référent pour le volontariat qui pilote la "Mission volontariat", créée dans le nouvel organigramme, placée auprès du Directeur.
- ✓ Mise en place d'un Observatoire du volontariat qui est chargé d'alimenter la Mission volontariat sur les bonnes pratiques départementales en faveur du volontariat.

☞ Accompagnement des cadres S.P.V. dans leur rôle de managers

- ✓ Un nouveau fonctionnement du groupe des accompagnateurs a été finalisé en 2017 ; il sera mis en œuvre avec la nouvelle organisation fonctionnelle, début 2018.
- ✓ Le rôle et les missions des adjoints S.P.V. aux chefs de groupement ont été finalisés dans le cadre de la mise en place de l'adaptation de l'organisation fonctionnelle.
- ✓ Des journées sur le thème du recrutement ciblé ont été relancées.
- ✓ Le thème d'un séminaire du réseau des nouveaux cadres S.P.V. est toujours d'actualité ; il sera proposé en 2018.
- ✓ Le thème d'une Formation de Maintien des Acquis (F.M.A.) des chefs de centre S.P.V. est toujours d'actualité ; il sera proposé en 2018.

☞ Développement des indicateurs de gouvernance R.H. et de leur automatisation

- ✓ Suite aux avancées en termes de lecture de la disponibilité, l'élaboration de statistiques S.P.V. est en cours et se poursuit dans le domaine de l'armabilité, de l'analyse du turn-over, etc … ; cette action est à coordonner avec le Groupement Traitement de l'Information (G.T.I.) et l'Observatoire du Volontariat.

☞ Évaluation des pratiques de gestion des S.P.V.

- ✓ Optimisation de l'harmonisation des pratiques de gestion des Sapeurs-Pompiers Volontaires : la réécriture du guide de gestion est en cours (cf supra : évolution des guides de gestion) ; a été notamment modifié à la fin du 1er semestre 2017, le délai de réarmement des engins.
- ✓ La formalisation de la procédure de subrogation est toujours en cours.

☞ Diminution du turn-over

- ✓ L'accueil du nouvel arrivant a été amélioré par la finalisation du GPS et la mise en place de journées d'accueil et d'intégration (cf supra, l'action "accueil et intégration du nouvel arrivant").
- ✓ L'analyse des causes de départ des S.P.V. est une des priorités de travail fixée à l'Observatoire du volontariat

☞ Encouragement du volontariat

- ✓ Versement d'une participation aux communes sièges de C.P.I. qui paient des vacations à leurs S.P.V. (23 communes en 2017). La participation versée au titre de l'année 2017 se monte à 42 K€ (somme à laquelle s'ajoute un rattachement de 28 K€ pour des interventions réalisées en 2016) ;
- ✓ Développement des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.), véritable vivier pour le Service : 79 animateurs de section ont été indemnisés pour un montant de 27 K€ ; le département comprend à ce jour 34 sections de J.S.P., rassemblant 420 J.S.P.

4.2. – La gestion des personnels et des effectifs

Conformément aux orientations et aux décisions prises par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. au cours de l'année 2017 en matière de gestion des effectifs et de formation, les actes pris pour s'adapter à l'organisation ainsi qu'aux contraintes réglementaires ont été les suivants :

4.2.1. – Sapeurs-Pompiers Professionnels

☞ Emploi fonctionnel :

- ✓ 1 nomination sur emploi fonctionnel de direction.

☞ Changement de cadre d'emplois :
- ✓ 2 accès à la catégorie B.
- ✓ 15 accès au cadre d'emplois des sous-officiers – catégorie C.

☞ Changement de grade au sein du même cadre d'emplois :
- ✓ 1 avancement de grade d'officier (catégorie A).
- ✓ 2 avancements de grade d'officier (catégorie B).
- ✓ 11 avancements de grade de sous-officier (catégorie C).
- ✓ 5 nominations au grade de caporal-chef (catégorie C).

4.2.2. – Personnels Administratifs et Techniques

☞ Changement de cadre d'emplois :
- ✓ 1 accès à la catégorie A.
- ✓ 1 accès à la catégorie B.

☞ Changement de grade au sein du même cadre d'emplois :
- ✓ 2 avancements de grade dans la catégorie A.
- ✓ 3 avancements de grade dans la catégorie B.
- ✓ 15 avancements de grade dans la catégorie C.

4.2.3. – Effectifs du S.D.I.S. au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, les postes budgétaires pourvus des agents du S.D.I.S. et de ceux mis à disposition du Service correspondent à un effectif de 389 agents permanents, soit :

☞ 1 emploi fonctionnel de direction (D.D.S.I.S. par intérim) ;

À noter 1 poste en cours de recrutement ;

☞ 312 Sapeurs-Pompiers Professionnels et 1 agent mis à disposition ; (dont 1 médecin-chef, 1 pharmacien, 1 infirmier chef, 1 infirmier) ;

À noter : 12 postes en cours de recrutement ;

☞ 76 Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés ;

À noter : 2 postes en cours de recrutement.

À ce total de 389 emplois permanents s'ajoutent 2 engagés du service civique, ainsi que 1 851 Sapeurs-Pompiers Volontaires (dont 135 membres du Service de Santé et 9 experts) rattachés au Corps Départemental.

La baisse des effectifs S.P.V. (50 en moins sur un an) est due à une mise à jour des effectifs des centres et du S.S.S.M., et donc à la radiation des S.P.V. ne participant plus à l'activité du Service. Elle est indépendante des actions de communication et de recrutement ciblé qui produisent des effets positifs sur le recrutement des S.P.V. (+ 10 % d'augmentation des engagements sur 1 an).

En outre, 857 sapeurs-pompiers volontaires communaux ou intercommunaux participent, au sein des C.P.I., à l'activité opérationnelle de distribution des secours sur le Département.

V - FORMATION – CAPITAL SANTÉ - SÉCURITÉ

5.1. – Les objectifs de l'année 2017

Les objectifs qui ont orienté les actions de 2017 étaient les suivants :

5.1.1. – La réponse aux obligations règlementaires

Depuis la réforme de la formation de 2013, les S.D.I.S. doivent rédiger pour chaque formation : un référentiel interne de formation (R.I.F.) et un référentiel interne de certification (R.I.C.). Au-delà de la nécessaire conformité réglementaire, ces deux documents sont des véritables cahiers des

charges des formations et permettent d'adapter les contenus des formations aux contextes et aux risques locaux.

De plus, au cours de l'année 2016, notamment suite à l'actualité, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises a rédigé deux notes de doctrine opérationnelle (N.D.O.) :

- ☞ N D.O. relative aux interventions d'urgence sur les véhicules ;
- ☞ N.D.O. relative aux tueries de masse.

Ces notes de doctrines s'imposent aux S.D.I.S. Des formations ont été programmées en 2017 pour sensibiliser les sapeurs-pompiers à ces deux nouvelles doctrines.

Par ailleurs, le référentiel formation des jeunes sapeurs-pompiers (J.S.P.), paru le 8 octobre 2015, construit à partir du référentiel des activités et des compétences de l'équipier de sapeurs-pompiers volontaires, fixe le parcours de formation du J.S.P. Ce cursus permet ainsi le développement des compétences requises pour un équipier de sapeur-pompier volontaire à l'exception de certaines compétences qui seront acquises spécifiquement dans le cadre d'un complément de formation au moment de l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, afin de valider la formation adaptée aux missions qui lui seront effectivement confiées. Ce référentiel réforme donc les contenus de la formation des jeunes sapeurs-pompiers et l'organisation du brevet de J.S.P. Le Service a prévu de mettre en œuvre ce changement d'orientation en 2017.

Enfin, l'outil de gestion des formations (G.E.E.F.) a poursuivi son développement dans les centres, afin de devenir un support pour le chef de structure pour suivre la formation des agents.

L'ensemble de ces trois premiers points fait l'objet d'un développement particulier au point 2 de ce présent bilan.

5.1.2. – La formation, outil de l'amélioration de la qualité de vie au S.D.I.S. 71

Depuis mars 2014, suite à la création du Groupement Formation – Capital Santé – Sécurité, le Service Formation a évolué vers un métier à part entière. Il intègre non seulement le volet "formation" mais également celui de la politique de santé, sécurité au travail du S.D.I.S. 71.

L'un des objectifs affichés de cette évolution, était de renforcer le sens de la formation, en insistant sur le fait que l'objectif de toute formation est de permettre aux agents du S.D.I.S. de développer les compétences suffisantes pour pouvoir travailler en toute sécurité, gage d'un service public de qualité.

Au cours de l'année 2015, à l'initiative du S.D.I.S. 71, le C.N.F.P.T. a organisé des formations axées sur une meilleure prise en compte de l'humain. Ce cursus a permis de former une quarantaine d'agents (S.P.P. et P.A.T.S.) aux outils de coaching et à l'intelligence émotionnelle. Par ailleurs, des expérimentations locales de formations de maintien des acquis basées sur la prise en compte des interventions dans un contexte de violence ont été développées. Fort des constats positifs générés par ces formations, le S.D.I.S. a décidé de poursuivre ces actions et de les développer progressivement sur l'ensemble des structures.

5.2. – Le volet formation – les actions marquantes de 2017

5.2.1. – Stratégie de formation

Depuis cinq ans, le Ministère de l'Intérieur engage de nombreuses réformes non seulement dans le cadre de la formation de tronc commun mais également dans le cadre des emplois de spécialités. Ces réformes sont prises en compte progressivement par le service.

Par conséquent, en dehors des actions courantes, les dossiers suivants ont été conduits par les différents acteurs du Service.

- ☞ ***Adaptation départementale de deux Notes de Doctrine Opérationnelle***

La société française évolue sans cesse tant sur le plan technologique que sur le plan des risques et des menaces. Pour s'adapter à ces évolutions, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises a donc décidé d'améliorer le dispositif d'information et de sensibilisation des sapeurs-pompiers des S.D.I.S. en transformant ses Notes d'Information Opérationnelle (N.I.O.) en Notes de Doctrine Opérationnelle (N.D.O.). Dorénavant, ces nouvelles notes s'imposent aux S.D.I.S.

Au cours de l'été 2016, deux de ces N.D.O. sont parues, une sur "*les interventions d'urgence sur les véhicules"* et une autre sur "*les tueries de masse"*.

Les formations liées à la mise en œuvre de ces deux N.D.O. se sont déroulées en interne dans les C.I.S. pour celle relative aux interventions d'urgence sur les véhicules et dans le cadre de stages départementaux organisés conjointement avec les forces de l'ordre pour la deuxième.

À terme, la D.G.S.C.G.C. prévoit de généraliser la réalisation de ce type de document de référence pour l'ensemble des réformes opérationnelles.

☞ ***Poursuite de la rédaction des Référentiels Internes de Formation et de Certification et prise en compte des réformes***

Le travail de rédaction des Référentiels Internes de Formation et de Certification (R.I.F. et R.I.C.), transposition des Référentiels d'Emploi, d'Activité et de Compétences (R.E.A.C.) des formations de tronc commun de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises parus en 2013 s'est poursuivi. La production de ces documents a nécessité plus d'une dizaine de journées de travail pour quinze sapeurs-pompiers.

De plus, une plateforme de Formation Ouverte À Distance (F.O.A.D.) a été développée par le Service. La F.O.A.D. se distingue de la formation "en présentiel" dans la mesure où tout ou partie des enseignements sont dispensés à distance et permettent à chaque stagiaire de progresser à son rythme et d'acquérir des savoirs. Ainsi, les temps de formation en présentiel seront consacrés à l'acquisition de techniques et de compétences.

☞ ***Structuration des réseaux de formateurs (équipes péri-opérationnelles)***

Par ailleurs, le 4 octobre 2017 un arrêté relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers est paru. Ce texte réforme totalement la spécialité de formateur en introduisant une nouvelle philosophie, celle de l'approche par compétences.

Le S.D.I.S. a donc initié en fin 2017 un travail de structuration des réseaux de formateurs en créant 4 équipes péri-opérationnelles de spécialistes :

☞ Équipe incendie (INC)

☞ Équipe secours d'urgence à personnes (SUAP)

☞ Équipe opérations diverses (DIV)

☞ Équipe secours routier (SR)

Chaque équipe est composée de deux conseillers techniques (un en titre et un adjoint), de 4 formateurs référents et d'un pôle de formateurs.

Leurs objectifs principaux sont : la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences au sein de l'équipe, la recherche et développement de leur domaine de spécialité, la réalisation de supports et le suivi des formations dans leurs domaines.

5.2.2. – Bilan du Centre de Formation Départemental

Une ouverture progressive du C.F.D. a débuté en 2014. L'analyse de l'activité sur l'année écoulée nous permet de tirer les enseignements suivants.

La répartition des réservations du site s'est fait de la manière suivante (en nombre de jours) : les salles de cours ont été sollicitées 334 fois en 2017 (contre 278 en 2016) et le plateau technique 98 fois (116 en 2016).

Une moyenne de 25 stagiaires par jour a été accueillie. Dans le détail cela représente :

- 4 408 agents du S.D.I.S. 71 sont passés au C.F.D. montrant ainsi que le site est véritablement l'outil de tous (+ 25 % par rapport à 2016)
- 1 567 utilisateurs externes sont venus dans nos locaux (soit – 36 % par rapport à 2016).

Les utilisateurs externes se répartissent de la manière suivante :

- 1 250 stagiaires du C.N.F.P.T.
- 179 fonctionnaires des forces de l'ordre (Police, CRS et Gendarmerie)
- 64 stagiaires d'entreprises
- 74 stagiaires de S.D.I.S. extérieurs

Les recettes de location de salle et du plateau technique permettent de générer 17 K€ de recette (60 % de ces recettes sont assurées par les S.D.I.S. extérieurs).

Quant aux dépenses, l'entretien du C.F.D. est pris pour moitié sur les crédits en fonctionnement du Groupement Formation – Capital Santé – Sécurité et pour l'autre moitié par le Groupement Logistique (Service Patrimoine) soit environ 10 K€ pour chaque service.

Les moyens du C.F.D. sont une ressource pour les C.I.S. qui souhaitent organiser des formations, pour la couverture opérationnelle du département et pour les actions de communication du S.D.I.S. Ainsi, la sollicitation des engins utilisés notamment dans le cadre des mises en situations professionnelles (formations) est équivalente en 2016 à un C.I.S. assurant environ 680 départs par an.

Les produits servant aux mises en situations sont composés de 70m3 de bois, 65 bottes de paille, 10m3 de mousse et 20 véhicules (consommation d'une année normale) et sont gracieusement offert dans le cadre de partenariats conclus avec différentes entreprises du département. L'acheminement de ces matériaux se fait par le personnel du C.F.D. réduisant ainsi les frais de transport.

En conclusion, on peut constater une baisse de la sollicitation du C.F.D. par les services extérieurs et une augmentation de la part du S.D.I.S. 71. D'un point de vue purement formation, on constate également une montée en puissance de la sollicitation dévolue au S.U.A.P. et DIV tant sur le matériels que l'utilisation des locaux.

5.2.3. – Reconnaissance des acquis

Le dispositif de reconnaissance des acquis des S.P.V. et des S.P.P. a été fiabilisé notamment, par la mise en place de principes de reconnaissance des formations des S.P.V. étant militaire à la B.S.P.P. ou au B.M.P.M. Ces principes intitulés "R.A.T.D. directe" ont été actés par le président de la commission et du C.C.D.S.P.V. au cours des séances du 26 avril 2016. De plus, le service formation s'est organisé pour disposer d'un meilleur suivi et une promotion plus efficace de ce dispositif.

Par ailleurs, le Service a également mis en place le principe des commissions nationales prévu par les textes de reconnaissance en n'instruisant les dossiers de demande d'équivalence ou de reconnaissance des acquis seulement après la nomination.

Ces deux règles ont permis de limiter la charge de traitement des dossiers par le Service et d'ainsi d'en fluidifier le traitement.

Les actions suivantes ont été réalisées :

	Sapeurs-Pompiers Volontaires	**Sapeurs-Pompiers Professionnels**
Nombre de réunion	1	1
Nombre de dossiers reçus	6 dossiers "troncs communs" 4 dossiers de spécialités	21 dossiers "troncs communs" 4 dossiers de spécialités
Répartition des dossiers traités	8 R.A.T.D. 2 V.A.E.	25 R.A.T.D.
Avis rendus	6 R.A.T.D. de T.C. directes 2 R.A.T.D. de E.A.P.1 directes 2 dossiers en attentes d'avis de S.D.I.S extérieurs	20 avis favorables 3 avis d'ajournement pour « reconnaissance après nomination dans le grade » 2 refus au profit du suivi de la formation demandée

V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience
R.A.T.D. : Reconnaissance des Attestations Titres et Diplômes
T.C. : Tronc Commun
E.A.P.1 : Encadrant des Activités Physiques de niveau 1

5.2.4. – Les chiffres clés de la formation

L'exploitation du logiciel G.E.E.F. et le traitement des données statistiques permettent de recueillir les données ci-dessous.

L'année 2017 a permis encore une fois, grâce à une fiabilisation du logiciel G.E.E.F., d'obtenir des données statistiques reflétant véritablement le bilan de l'année (à la fois pour ce qui concerne le nombre de journées stagiaires et le nombre d'heures d'encadrement réparti par statuts).

☞ ***L'évolution des chiffres clés de la formation :***

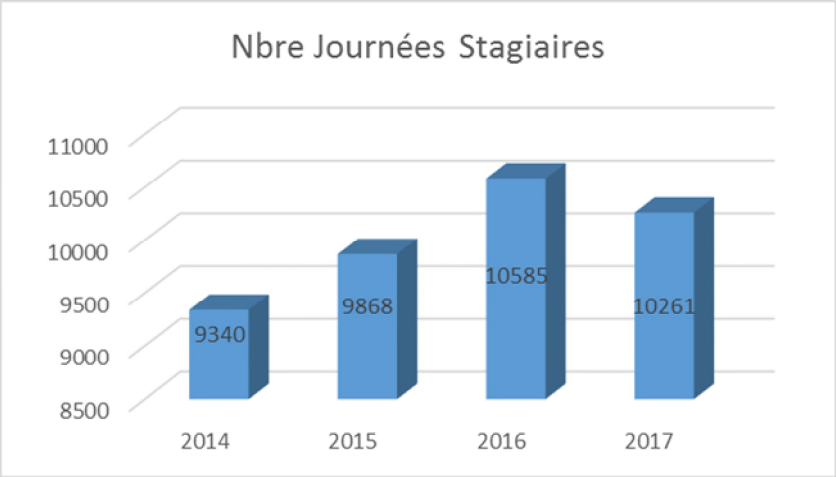

Il est à noter que le nombre de "Journées Stagiaires" reflète l'implication des agents du S.D.I.S. pour perfectionner et/ou accroître leurs compétences. Ce nombre s'élève à 10 261 journées/ stagiaires pour l'année 2017, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à 2016.

Cette légère baisse est notamment, due à la stabilisation du dispositif de formation qui tend à afficher une offre de formation correspondant au juste besoin des structures. À titre d'exemple, depuis la réforme de la formation de 2013, de nombreux stages de chefs d'agrès d'un engin à une équipe ont été organisés afin de répondre au besoin des C.I.S. Aujourd'hui, ce besoin s'est réduit impactant ainsi le nombre de journées/stagiaires.

☞ ***Les chiffres relatifs aux formateurs***

Le réseau de formateurs du S.D.I.S. impliqués dans les formations départementales et locales poursuit son développement.

Le nombre d'heures d'encadrement, totalisant l'implication des formateurs, quel que soit leur statut, passe de 17 998 heures en 2016 à 15 625 heures en 2017, soit une baisse de 13 %. Cette baisse est en relation directe avec la baisse du nombre de journées/stagiaires.

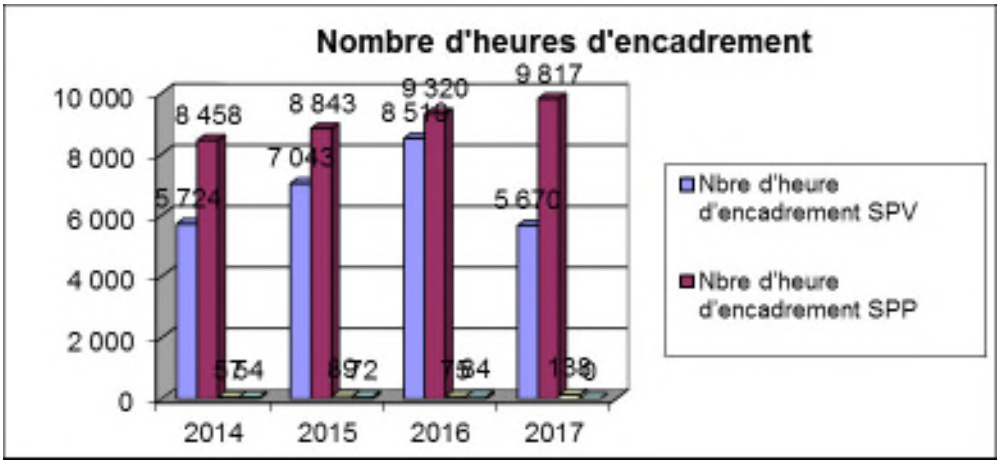

5.2.5. – Le volet financier

Le Service a consacré en 2017 un montant de 735 K€, contre 775 K€ en 2016 (soit une économie d'environ 5 %), pour financer les actions de formation (hors rémunération des personnels assurant le fonctionnement courant du Service).

De plus, les actions de formation en qualité d'organisateur pour des entreprises privées et la location du site du Centre de Formation Départemental ont généré 17 K€ de recettes (contre 24 K€ en 2016, soit - 28 %).

Pour mémoire, l'évolution des dépenses et des recettes des trois dernières années est la suivante :

	2014	**2015**	**2016**	**2017**
Dépenses *(investissement et fonctionnement)*	886 k€	890 k€	775 k€	735 k€
Recettes	20 328 €	29 681 €	24 206 €	17 328 €

5.3. – Le volet Capital Santé – Sécurité

Depuis septembre 2017, un commandant de sapeur-pompier professionnel a été nommé chef du service capital santé – sécurité afin de prendre en charge les démarches de prévention du S.D.I.S. Les priorités du Groupement ont, comme dénominateur commun, l'approche plaçant l'humain au cœur du dispositif. L'année 2017 a permis de poursuivre la dynamique Santé – Sécurité au Travail initiée en 2015.

5.3.1. – Activité du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

L'activité réglementaire du C.H.S.C.T. pour l'année 2017 s'est répartie de la manière suivante :

- Trois réunions de l'instance : les 10 mars, 20 juin et 8 décembre (toutes 3 précédées d'une réunion de préparation).
- Nombre de visites de structures : 2 (un groupement fonctionnel et un C.I.S. mixte).
- Nombre d'analyses d'accident réalisées et présentées au C.H.S.C.T. : 4.
- Nombre de fiches d'enquête flash répertoriées : 185.

5.3.2. - Dossiers conduits avec la participation des membres du C.H.S.C.T.

Les représentants du personnel et de l'administration sont invités chaque année à participer aux groupes de travail en lien avec la Santé, la Sécurité, la Qualité de Vie au Travail (Q.V.T.).

Ainsi, en 2017 les travaux suivant se sont déroulé :

- Poursuite de la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels et du document unique des risques professionnels.
- Lancement de la démarche Q.V.T. : à l'issue d'une journée (le 15 juin 2017) de partage entre les membres du C.H.S.C.T. et du Comité de Direction, un groupe de pilotage a été créé pour mener la réflexion sur ce domaine complexe. Cette action a été définie comme une priorité pour le Service par Monsieur le Président du Conseil d'Administration.
- Mise en place du dispositif lié à la communication Santé Sécurité avec la définition de principes départementaux.

5.3.3. - Évolution de l'accidentologie sur les 10 dernières années

On note une nette baisse de la durée cumulée des arrêts de travail entre 2016 et 2017, ainsi qu'une forte hausse du nombre de déclarations (environ une quinzaine de déclarations par mois).

L'année 2017 devient l'année de référence dans l'étude des chiffres de l'accidentologie car le Service Capital Santé – Sécurité a mené un travail important de vérification des différents dossiers de suivi des accidents impliquant des personnels.

Les chiffres ci-dessous feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 28 mars 2018.

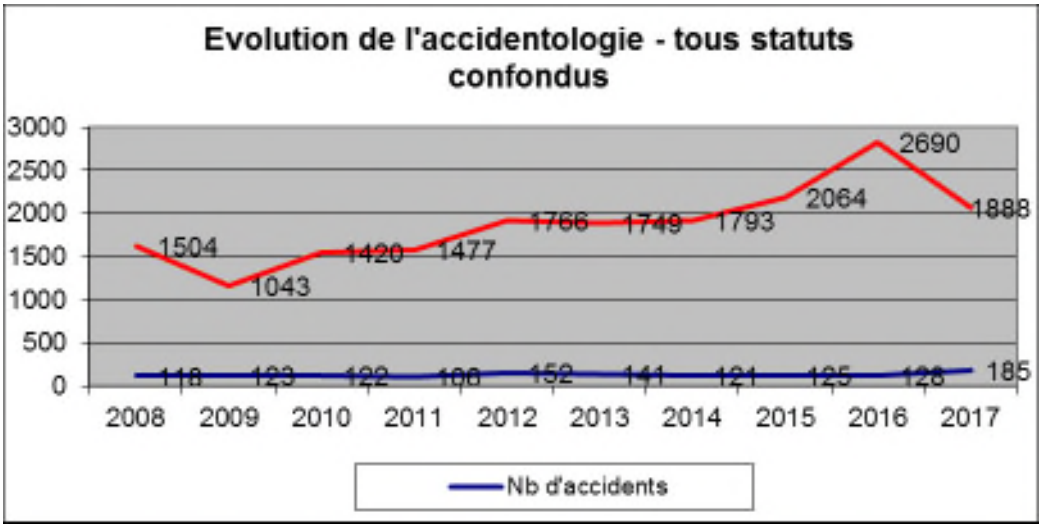

Légende : **Trait bleu** : Nombre de déclaration d'accidents
Trait rouge : Nombre cumulé de jour d'arrêt de travail

VI - LOGISITIQUE

Par délibération n° 2017-13 du 24 mars 2017, les membres du Conseil d'Administration ont validé le rapport d'orientations pluriannuelles de la Logistique qui affiche clairement les missions du Groupement Logistique (hors patrimoine) pour les années 2017 à 2019.

Cette démarche permet d'une part, de donner du sens à la Logistique pour que tous les sapeurs-pompiers puissent disposer, d'une part, de moyens pour accomplir leur mission de secours avec une maîtrise des coûts durable et lisible, et d'autre part, d'adopter des attitudes en étant à l'écoute des décideurs et des gens de terrain, autour des missions suivantes :

- ☞ Le parc véhicule et sa maintenance ;
- ☞ la politique d'Air Respirable ;
- ☞ L'habillement opérationnel des sapeurs-pompiers et sa traçabilité ;
- ☞ Les petits matériels d'incendie et de secours et leur vérification ;
- ☞ L'informatisation de la Logistique.

Il s'agit de présenter aux membres du Conseil d'Administration, les réalisations de l'année 2017 :

6.1. – Le parc véhicule et sa maintenance

☞ Plan d'équipement des véhicules et gros matériels

Un nouveau plan d'équipement pluriannuel piloté par une autorisation de programme a été validé par délibération n° 2017-13 du 24 mars 2017 qui porte sur les exercices comptables 2017 à 2019. Cette autorisation de programme a été complétée et modifiée dans le courant de l'année 2017, par deux délibérations (n° 2017-35 du 6 juillet 2017 et n° 2017-46 du 14 novembre 2017). Le montant global de cette autorisation de programme s'élève à 6.050 K€.

En 2017, 2.025 K€ de crédits de paiement ont été inscrits au B.P. 2017. Le montant des dépenses s'est élevé à 2.018 K€ (y compris le report des crédits en 2018) et a permis l'acquisition des véhicules et engins suivants :

- ☞ 6 camions citernes feux de forêts – *Achat U.G.A.P. de 1.256 K€.*
- ☞ 2 véhicules plongeurs – *Achat U.G.A.P. DE 174 K€.*
- ☞ 1 bateau léger secours plongeurs – *Achat U.G.A.P. de 41 K€.*
- ☞ 7 véhicules citadines – *Achat U.G.A.P. de 119 K€.*
- ☞ 7 véhicules 4x4 – *Achat U.G.A.P. de 192 K€.*
- ☞ 1 véhicule de transport de personnes – *Achat U.G.A.P. de 29 K€.*
- ☞ 1 bateau polyvalent de secours – *Achat U.G.A.P. de 207 K€.*

Tous les véhicules et engins faisant l'objet du plan pluriannuel 2017 ont été achetés auprès de l'U.G.A.P. dans le cadre du groupement des Conseils Départementaux et des S.D.I.S. de la Région Bourgogne/Franche-Comté. Les châssis des 6 C.C.F. ont fait l'objet d'un groupement d'achat via l'U.G.A.P. avec les S.D.I.S. du Grand Est.

D'un point de vue financier, les crédits ont été répartis de la manière suivante :

Autorisation de Programme/Crédits de Paiement véhicules et engins						
Autorisation de Programme véhicules et gros matériels	**crédits votés 2017**	**Mandaté 2017 2017**	**reports 2018**	**inscription CP 2018**	**inscription CP 2019**	**Reste à créditer**
Plan pluriannuel d'acquisition de véhicules	2 025 K€	1 211 K€	807 K€	**1 921 K€**	**2 104 K€**	**7 K€**
TOTAL		**2 018 K€**				
Montant de l'A.P./C.P. 6 050 K €						

☞ <u>Maintenance du parc engins</u>

Au 31 décembre 2017, le parc du S.D.I.S. 71 comprenait :

- ✓ 435 engins roulants dont 127 poids-lourds ;
- ✓ 39 moto-pompes remorquables ;
- ✓ 23 embarcations ;
- ✓ 20 berces.

En ce qui concerne la maintenance des véhicules, l'entretien des véhicules poids-lourds est mené par l'atelier de MONTCEAU-LES-MINES et donne entière satisfaction. L'atelier de MACON poursuit ses actions mécaniques dans le cadre des affectations/rotations et réformes. Ainsi, à chaque rotation, les véhicules sont entièrement révisés avant d'être de nouveau réaffectés.

En 2017, les ateliers ont poursuivi la démarche visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail des personnels. Ainsi, divers travaux ont été réalisés, tels que :

- ✓ Installation de marches-pieds pour travaux dans les fosses ;
- ✓ Achat d'armoires de stockage pour les produits chimiques ;
- ✓ Mise en place de panneaux de soudure ;
- ✓ Mise en place de garde-corps sur les zones de stockage des pneumatiques.

En 2015, une politique départementale d'acquisition et de maintenance des pneumatiques a été validée par les membres du Conseil d'Administration. Cette politique intègre le changement systématique des pneumatiques à 10 ans, à compter de leur date de fabrication et le contrôle et la maintenance des pneumatiques.

Une procédure de mise en concurrence concernant la fourniture, le montage, le contrôle et dépannage de pneumatiques. Ce rapprochement a permis de créer une collaboration et des échanges sur nos pratiques de travail et d'obtenir un meilleur taux de remise sur la fourniture des pneumatiques.

Sur l'année 2017, le contrôle annuel de l'ensemble des pneumatiques a été fait par les prestataires retenus. Fin 2017, l'ensemble du parc de pneumatiques est maintenant inférieur à 10 ans, comme le préconisent les manufacturiers.

Dans le cadre des travaux initiés entre les S.D.I.S. de Bourgogne Franche Comté une mise en concurrence a été lancée sur pour les années 2017 à 2020 et concerne les visites décennales, ainsi que les visites annuelles de toutes les échelles. L'échelle de TOURNUS a par conséquent fait l'objet d'un contrôle complet en 2017. Déjà mis en place en 2016, cette procédure de mise en concurrence permet de réduire de 50 K€ les crédits alloués à l'entretien de ces véhicules par rapport aux années antérieures.

Afin d'assurer la traçabilité des opérations de maintenance sur l'ensemble du matériel roulant, le Groupement Logistique a mis en place en interne, un outil informatique de gestion. Cet outil permet de tracer l'ensemble des actions de maintenance effectuées sur les véhicules.

À ce titre, dans le cadre de la politique départementale relative aux vérifications des matériels opérationnels et des équipements de protection individuelle du S.D.I.S.71, présentée au Conseil d'Administration le 8 décembre 2016, un volet concerne les vérifications des matériels roulants.

Aussi, des sapeurs-pompiers "référents matériels roulants" ont été désignés dans chaque C.I.S. Ces référents ont été formés en 2017, par les mécaniciens des ateliers départementaux et habilités par le Président du Conseil d'Administration. Ils s'appuient, pour effectuer le contrôle des matériels roulants, sur une procédure départementale qui inclut la traçabilité des vérifications par une saisie informatique dans le logiciel de gestion de parc développé en interne.

Les personnels des deux ateliers départementaux sont également chargés tous les trimestres, du contrôle des véhicules de la Direction.

En 2017, les masses financières consacrées à l'entretien du parc roulant se répartissent de la manière suivante :

6.1.1. – Section de fonctionnement

Ateliers	Crédits inscrits en 2017 pour les Antennes Territoriales en €	Crédits inscrits en 2017 pour le Gpt Logistique en €	Total des crédits consacrés à l'entretien du parc en €	réalisé au 31/12/2017 en €	% de réalisation	Observations
pièces mécaniques	22 065	204 000	226 065	222 825	99	entretien en interne
entretiens avec main d'œuvre	113 757	190 000	303 757	291 566	96	entretiens externalisés + contrôles techniques
entretien des échelles	/	92 370	92 370	95 585	103	visites techniques annuelles + décennale de l'échelle de Tournus
politique des pneumatiques	/	117 500	117 500	103 627	88	rajeunissement du parc et contrôle annuel

6.1.2. – Section d'investissement

Ateliers	Crédits inscrits en 2017 (Gpt Logistique uniquement) en € y compris les reports 2016	réalisé au 31/12/2017 en €	report 2018 en €	% de réalisation	Observations
Réparations importantes	34 440	32 380	0	94,02	modification VAT ARI + boites de vitesses
achat d'outillage pour l'ensemble des antennes	16 546	11 784	0	71,22	suivant les politiques départementales, achat d'outillage d'atelier pour les CIS

6.2. – Politique d'Air respirable

Cette politique, initiée en 2008, consiste à apporter une meilleure réponse opérationnelle, une meilleure hygiène et plus de sécurité pour les utilisateurs. Trois pôles sont opérationnels : CHALON-SUR-SAÔNE, MONTCEAU-LES-MINES et MÂCON. Ces pôles rayonnent sur l'ensemble du département pour approvisionner, tracer et entretenir les 500 appareils respiratoires isolants du S.D.I.S. 71.

Les contrôles périodiques obligatoires (inspection/requalification/qualité de l'air) ont été menés sur l'ensemble des appareils du parc départemental, y compris les bouteilles de l'équipe des plongeurs.

Les dépenses 2017 de l'Air Respirable s'établissent comme suit :

6.2.1. – Section de fonctionnement

Air Respirable	Crédits inscrits en 2017 en €	réalisé au 31/12/2017 en €	% de réalisation	Observations
Petit matériel	20 800	21 070	101,30	Achat pièces détachées pour réparations compresseurs
Contrat et entretien Air Respirable	22 500	19 773	87,88	Contrats de maintenance et requalification des bouteilles d'air ; remise en état des masques

6.2.2. – Section d'investissement

Air Respirable	Crédits inscrits en 2017 (Gpt Logistique uniquement) en € y compris les reports 2016	réalisé au 31/12/2017 en €	report 2018 en €	% de réalisation
Matériels ARI	60 000	59 551	1 233	101,30

6.3. – L'habillement opérationnel des sapeurs-pompiers

☞ La tenue opérationnelle :

Le déploiement de la nouvelle tenue opérationnelle étant terminé au 31/12/2017, le Service assure maintenant le renouvellement des tenues, la continuité de la maintenance et la traçabilité des E.P.I.

Dans le cadre de l'expérimentation opérationnelle s'appuyant sur la ressource en double engagement des C.P.I., les personnels des C.P.I. de l'Ouest Clunysois et du Val Lamartinien ont été équipés de la nouvelle tenue opérationnelle (environ 40 S.P.V ; pour un montant de 68 K€).

Également, suivant la réforme de l'organisation opérationnelle du S.S.S.M., les personnels qui effectuent des interventions et des missions de soutien sanitaire opérationnel ont été dotés d'une tenue complète de feu (25 agents, pour un montant de 25 K€).

La mise en place au sein au S.D.I.S. des Journées d'Accueil et d'Intégration (J.A.I.) a conduit le Bureau Habillement à équiper 200 recrues, alors que l'estimation se limitait à 150 par an. Aussi, pour faire face à cette recrudescence de recrutement, 85 K€ supplémentaires ont été demandés lors de la Décision Modificative du 14 novembre 2017.

D'un point de vue réglementaire, le référentiel technique de la tenue des sapeurs-pompiers qui est intégré à l'arrêté ministériel du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers a été modifié le 8 avril 2017, ce qui entraîne notamment la modification de la tenue de service et d'intervention (T.S.I.) ainsi que d'autres effets (chemiserie, galons, chaussants…). Au niveau du S.D.I.S. 71, cette nouvelle réglementation sera effective à compter de 2018 et le déploiement de la T.S.I. s'effectuera sur 4 ans de la même manière que la précédente mise à niveau des tenues opérationnelles.

☞ La maintenance et la traçabilité des équipements de protection individuelle (E.P.I.)

Mise en place en 2012 avec l'aide des référents habillement des Centres de Secours formés à la vérification des équipements de protection individuels (E.P.I.), cette opération se poursuit en deux temps :

- ✓ En 1er niveau : la vérification par les référents habillement des centres de secours qui donnent l'autorisation de lavage et/ou de réparation ;
- ✓ En 2nd niveau, le nettoyage et la réparation par un prestataire extérieur au S.D.I.S.

Avec l'informatisation de l'habillement, tous les équipements de protection individuels sont maintenant suivis et tracés.

Les dépenses 2017 concernant l'habillement s'établissent comme suit :

6.3.1. – Section de fonctionnement

HABILLEMENT	Crédits inscrits en 2017 en €	réalisé au 31/12/2017 en €	% de réalisation	Observations
Habillement sauf tenues d'intervention + fournitures habillement	47 100	44 102	93,63	chemises, polos, pantalons, vareuses, képis, écussons, insignes….
Traçabilité/maintenance des effets	26 122	21 648	82,87	nettoyage et réparation des effets d'habillement

6.3.2. – Section d'investissement

Habillement	Crédits inscrits en 2017 (Gpt Logistique uniquement) en € y compris les reports 2016	réalisé au 31/12/2017 en €	report 2018 en €	% de réalisation
tenues d'interventions	486 400	366 463	119 157	99,94

6.4. – Le matériel incendie

Les demandes de petit matériel incendie relèvent dorénavant du renouvellement classique du matériels, y compris pour les équipes spécialisées.

En ce qui concerne les Opérations Diverses, une politique a été validée en 2017 permettant l'harmonisation des pratiques opérationnelles et un dimensionnement des moyens opérationnels au plus juste des besoins. Le déploiement de cette politique interviendra en 2018.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale de vérification des petits matériels incendie, un bon nombre d'équipements a fait l'objet, en 2017, d'une vérification et d'une traçabilité par l'équipe départementale mobile ou par le biais d'un contrat de maintenance avec une entreprise extérieure (ex : lots de sauvetage, hyménoptères, tenues d'approche, détecteurs, matériel équipe G.R.I.M.P…. ;

Les dépenses 2017 pour le petit matériel incendie s'établissent comme suit :

6.4.1. – Section de fonctionnement

PETIT MATERIEL INCENDIE	Crédits inscrits en 2017 en €	réalisé au 31/12/2017 en €	% de réalisation	Observations
Petit matériel incendie divers	63 760	61 254	96,07	sauvetage, déblaiement, lances… + pièces tuyaux + matériels équipes spécialisées
contrat et entretien PMI	24 300	23 266	95,74	contrats de maintenance et réparations appareils de détection

6.4.2. – Section d'investissement

PETIT MATERIEL INCENDIE	Crédits inscrits en 2017 en € y compris reports 2016	réalisé au 31/12/2017 en €	report 2018 en €	% de réalisation
petit matériel incendie + tuyaux + matériels des équipes spécialisées + machine à sertir les tuyaux	202 549	145 219	56 083	99,38

6.5. – La politique départementale relative aux vérifications des matériels opérationnels et des équipements de protection individuelle du S.D.I.S. 71 :

Cette politique se décline maintenant au travers de chacun des domaines de la logistique (entretien et maintenance du matériel roulant, habillement, air respirable, petit matériel incendie et équipes spécialisées). Elle est dorénavant, coordonnée par le Bureau des Vérifications qui se charge de coordonner la mise en œuvre du projet, d'accompagner les Chefs de Centre et de manager l'équipe mobile chargée d'effectuer les vérifications.

La mise en œuvre progressive de cette nouvelle politique a concerné en priorité en 2017, les matériels roulants et les E.P.I. de catégorie 3.

Tous les sapeurs-pompiers, ainsi que tous les personnels administratifs et techniques du S.D.I.S. 71 sont concernés par cette démarche, qui vise, en premier lieu, à assurer une distribution des secours de qualité, tout en assurant la sécurité de chacun.

La démarche de fiabilisation des équipements ne représente qu'un outil. Le simple fait de prendre soin du matériel ou de mettre ses E.P.I. pour se protéger d'un risque contribue à favoriser la réussite de la démarche.

6.6. – L'informatisation de la Logistique

Courant 2016, un outil de gestion concernant le parc de véhicules a été développé en interne. Pour l'instant, cette solution répond aux attentes du Groupement Logistique, mais reste un outil fragile, car tant en sécurisation des données modifiables par acteur du S.D.I.S. qu'en sécurité de la base de données elle-même (accès simultanés sur la base, multi-sites…).

C'est pourquoi afin d'assurer la traçabilité, la sécurité et la transversalité des données de tous les domaines d'activité de la logistique, hors habillement, l'acquisition d'un logiciel métier spécifique (Gestion des Matériels Assistée par Ordinateur) était envisagée en 2018. Or, en raison de nouvelles priorités liées notamment à la dématérialisation, le projet de G.M.A.O. est repoussé en 2019. La prospective initiée en 2017 sera poursuivie en 2018 en vue de l'acquisition de cet outil de gestion.

6.7. – Le plan d'équipement immobilier

Les travaux réalisés en 2017 sont de plusieurs ordres :

☞ Les travaux courants financés sur les crédits de la section de fonctionnement ;
☞ Les travaux de gros entretien financés au titre de la section d'investissement hors plan immobilier structurant ;
☞ Le plan immobilier structurant n° 2.

6.7.1. - Les travaux courants financés sur les crédits de la section de fonctionnement

Ces travaux ont été budgétisés pour un montant de **199 865 €**. L'ensemble des travaux a été réalisé dans sa totalité. Ils concernaient notamment l'entretien courant et les désordres survenus sur le bâti existant. À la fin de l'exercice 2017, l'ensemble des opérations ont été réalisées et ont fait l'objet d'un mandatement de **199 704 €** *(dont 24 070 € de rattachement),* soit un taux de réalisation de **99,91 %.**

6.7.2. - Les travaux de gros entretien financés au titre de la section d'investissement

Il s'agit des travaux d'aménagement des centres financés dans le cadre de la continuité de service. L'accent a notamment été mis sur les travaux suivants :

☞ **LA PRÉSERVATION DU CLOS ET COUVERT**

- ✓ Le remplacement de menuiseries extérieures pour les C.I.S. MARCIGNY, ÉTANG-SUR- ARROUX, MERVANS, DIGOIN, Le CENTRE DE FORMATION DÉPARTEMENTAL et la DIRECTION DÉPARTEMENTALE pour 24,8 K€.
- ✓ L'isolation des chambres de garde du C.I.S. MONCTEAU-LES-MINES pour 10,2 K€.
- ✓ Le remplacement de la porte principale de la remise du C.I.S. LE CREUSOT pour 9,8 K€.
- ✓ Le traitement des vitrages des chambres de garde du C.I.S. MACON pour 6 K€.

☞ **L'OPTIMISATION DES ENERGIES**

- ✓ La mise en conformité électrique d'armoires électriques diverses des C.I.S. TOURNUS, MACON et DIRECTION DÉPARTEMENTALE pour 26,8 K€.
- ✓ Le remplacement de climatiseurs dans les C.I.S. MACON, PARAY-LE-MONIAL et CHALON SUR-SAÔNE pour 21,3 K€.
- ✓ Le remplacement de la chaudière du C.I.S. CLUNY pour 12,8 K€.
- ✓ Le remplacement d'aérothermes pour les CIS de TOURNUS, ROMENAY, CHAUFFAILLES et PARAY LE MONIAL pour 12 K€
- ✓ Le remplacement de l'éclairage de l'ATELIER DÉPARTEMENTAL pour 6,2 K€.

☞ **LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS**

- ✓ L'aménagement d'un parking de 8 places au C.I.S. TRAMAYES pour 13,6 K€.
- ✓ La création d'un caniveau devant les remises du C.I.S. MATOUR pour 9,4 K€.
- ✓ Le remplacement des 3 hydrants du plateau technique du CENTRE DE FORMATION DEPARTEMENTAL pour 8 K€.
- ✓ La reprise de l'évacuation d'eaux usées au C.I.S. SAVIGNY-EN-REVERMONT pour 6 K€.

☞ **LA SÉCURISATION DES SITES ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES**

- ✓ La première tranche de sécurisation de la DIRECTION DEPARTEMENTALE pour 43,5 K€.
- ✓ Le remplacement des clôtures des C.I.S. BOURBON-LANCY et LE CREUSOT pour 16,5 K€.
- ✓ La sécurisation de la terrasse d'accès au centre du C.I.S. AUTUN pour 6,1 K€.

☞ **LES AMÉNAGEMENTS DIVERS**

- ✓ La 1ère tranche de restructuration du C.I.S. ST-BONNET-DE-JOUX pour 66,8 K€.
- ✓ La restructuration des sanitaires masculins la création d'un foyer au C.I.S. ROMENAY pour 20,8 K€.
- ✓ La réfection de l'entrée et du local d'alerte du C.I.S. SAINT-MARTIN-EN-BRESSE pour 8,5 K€.
- ✓ L'agrandissement des vestiaires féminins du C.I.S. DIGOIN, pour 8,1 K€.

☞ **DIVERS**

- ✓ La réalisation du 2ème bilan "GAZ A EFFET DE SERRE" du S.D.I.S. 71 pour un montant de 2,8 K€.
- ✓ L'installation d'une paillasse inox de nettoyage au C.I.S. TRAMAYES pour 2,8 K€.

6.7.3. - Le plan immobilier structurant n° 2 fixé par la convention S.D.I.S./Département

☞ **Restructuration du C.I.S. CHALON-SUR-SAÔNE (4 700 K€)**

Cette opération a été réceptionnée le 31 octobre 2017 après 30 mois de travaux. Le coût définitif de l'opération s'élève à **4 652 094 €.** Ce montant se décompose de la manière suivante :

		Montant € TTC	% opération
Pré-études	*Concours MOE/ études sol/ ...*	45 480.56	0.98
Etudes	*MOE/BT/CT/SPS*	476 582.66	10.24
Réseaux Divers	*CU/EDF/AEP/EU/EV/PTT*	81 236.83	1.75
Travaux	*17 corps d'états*	3 988 861.99	85.74
Equipements divers	*Mobiliers, rayonnages, ...*	59 932.05	1.29
	TOTAL OPERATION	**4 652 094.09**	100.00

Soit un un écart de **- 1.02%** (47 906 €) par rapport à la prévision initiale de l'opération.

☞ **Construction du C.I. de la HAUTE- MOUGE (650 K€)**

L'année 2017 a permis de confirmer l'intérêt opérationnel du projet, d'affirmer le partenariat entre le S.D.I.S. et les communes, de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre et de mener les études.

En conclusion, le bilan 2017 fait apparaître que 264 opérations immobilières ont été conduites sur 53 centres. D'un point de vue budgétaire, ces opérations incluant l'ensemble de crédits inscrits sur la section d'investissement (travaux de gros entretien et les restructurations / constructions neuves) se traduisent comme suit :

2017	Prévus	Réalisés	Reportés
Travaux de bâtiment hors AP	469 282 €	304 250 €	134 586 €
Travaux de bâtiment avec AP	2 834 976 €	2 015 177 €	223 082 €
TOTAL	**3 304 258 €**	**2 319 427 €**	**357 668 €**

VII - GESTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Au cours de la séance du 24 mars 2017, les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance de l'ensemble des éléments constitutifs du Système d'Information et de Communication du S.D.I.S. 71 et ont validé par délibération n° 2017-16 les orientations globales, ainsi que les actions pour l'année 2017.

Le système d'information du S.D.I.S. 71 permet aux acteurs internes au S.D.I.S. d'accomplir leurs missions opérationnelles et fonctionnelles, d'accéder à l'information, de disposer des données et des outils nécessaires à une gestion managériale, à leur travail quotidien, de procéder aux évaluations et anticipations prospectives.

Par ailleurs, l'organisation du S.D.I.S. 71 et les différents contextes locaux et nationaux ont largement évolué.

Aussi, conscient de l'importance stratégique des systèmes d'information, de la nécessité de leur alignement avec les enjeux métiers et de leur performance opérationnelle et économique, le S.D.I.S. 71 a élaboré en 2016 un nouveau Schéma Directeur du Système d'Information (S.D.S.I.) pour les années 2017 à 2020.

La feuille de route relative au Système d'Information du S.D.I.S.71 devait permettre en 2017 le démarrage de plusieurs « chantiers ». Or, une absence de ressources humaines au sein du Service Informatique a fortement déstabilisé la programmation 2017.

Néanmoins, parallèlement à ce projet, au quotidien, l'activité du Groupement Gestion et Traitement de l'Information s'est poursuivie au travers des domaines suivants :

7.1. – Les logiciels et bases métier

- ☞ Généralisation de l'utilisation du logiciel PREVARISC de gestion de la prévention.
- ☞ Poursuite de la mise en œuvre de la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.) à l'aide du logiciel REMOCRA.
- ☞ Déploiement du système de gestion informatisée du temps de travail (A.G.A.T.T.) par l'ouverture du logiciel aux Centres de Secours mixtes.
- ☞ Suite à la validation du nouvel organigramme fonctionnel du S.D.I.S. 71, transcription technique et informatique dans les logiciels métiers et les interfaces du système d'information.

7.2. – Les réseaux

Dans le cadre de l'évolution de l'outil de gestion opérationnel, les points suivants ont été effectués en 2017 :

- ☞ L'interconnexion des gestionnaires de voix radio au niveau zonal et interdépartemental.
- ☞ L'interconnexion des serveurs de géolocalisation avec les départements limitrophes (départements connectés en 2017 : 39, 42 et 21).
- ☞ La mise en place de la plate-forme de localisation des appels d'urgence (Pflau).

L'ensemble de ces actions va se poursuivre sur l'année 2018.

7.3. – Infrastructures et parc matériel

L'année 2017 a permis :

- ☞ La reprogrammation périodique d'environ 1 600 postes radio A.N.T.A.R.E.S. et périphériques embarqués dans les véhicules. En effet, les normes de sécurisation nationale imposent une reprogrammation tous les deux ans.
- ☞ Le renouvellement des matériels conformément aux politiques départementales (bips, stations informatiques, téléphones…).
- ☞ Le renouvellement des postes de travail informatiques du C.T.A. / C.O.D.I.S.
- ☞ L'installation du matériel pour la modernisation de la salle du Conseil d'Administration.
- ☞ L'évolution et la mise à niveau des autocommutateurs de la Direction, du C.I.S. MACON, du C.I.S. CHALON/SAONE et du Centre de Formation Départemental.
- ☞ La migration de 20 Centres d'Incendie et de Secours sur les nouvelles bandes de fréquence 173 Mhz pour l'alarme des sapeurs-pompiers. Celle-ci se finalisera en 2018 avec les 15 derniers Centres de Secours à migrer.
- ☞ La modernisation de notre politique bureautique avec le renouvellement des licences informatiques (Word, Excel, Powerpoint…).

- ☞ Le renouvellement de la plate-forme de virtualisation des postes de travail afin de poursuivre la politique de terminaux légers et de mutualisation des équipements.
- ☞ L'acquisition et la mise en place d'une solution d'affichage dynamique pour le C.T.A./C.O.D.I.S. (mur d'images).

7.4. – Schéma Directeur des Systèmes d'Information

- ☞ Élaboration de l'appel d'offres concernant la Mission de Conseil et d'Assistance pour le Schéma Directeur de Dématérialisation ;
- ☞ Au plan d'équipement 2017, était programmée l'évolution du logiciel opérationnel de cartographie Webcarto. Il s'est avéré que les fonctionnalités développées sur la version actuelle du S.D.I.S. donnaient satisfaction. Par conséquent, le S.D.I.S. 71 a décidé de ne pas engager l'évolution de ce logiciel de cartographie.

7.5. – Budget

Les dépenses 2017 du Groupement Gestion et Traitement de l'Information sont réparties sur deux gestionnaires de crédits : le Service Informatique et le Service des Transmissions :

Réalisation du budget 2017 **informatique** dans les grandes lignes :

Fonctionnement INFORMATIQUE	Crédits inscrits en 2017 en €	réalisé au 31/12/2017 en €	% de réalisation	Observations
contrats de maintenance	183 880	176 647	96,07	maintenance des divers logiciels métier
location de matériels	8 255	7 661	92,80	ordinateurs portables
fournitures diverses, équipements	12 500	12 271	98,17	matériels divers
honoraires, autres frais divers	49 000	17 048	34,79	SDSI

investissement INFORMATIQUE	Crédits inscrits en 2017 en € y compris les reports 2016	réalisé au 31/12/2017 en €	report 2018 en €	% de réalisation
Matériels	106 405	90 209	1 317	86,02
Logiciels	55 647	26 393	10 571	66,43
Frais d'études, brevets licences	108 700	0	108 240	99,58

Réalisation du budget 2017 des **Transmissions** dans les grandes lignes :

Fonctionnement TRANSMISSIONS	Crédits inscrits en 2017 en €	réalisé au 31/12/2017 en €	% de réalisation	Observations
Maintenance alerte CODIS	139 550	133 692	95,80	Contrats divers, enregistreur, serveur IMPI, GIPSI BOX, onduleurs…
Frais de télécommunication	130 000	101 634	78,18	abonnements téléphonie fixe et mobile
Frais de télétransmission	105 900	100 126	94,55	VPN, Internet

Investissement TRANSMISSIONS	Crédits inscrits en 2017 en € y compris les reports 2016	réalisé au 31/12/2017 en €	report 2018 en €	% de réalisation	Observations
matériels de transmissions	258 136	169 338	79 297	96,32	bips, émetteurs, antennes, aménag.salle CA, téléphonie…)
logiciels	210 393	71 177	106 821	84,60	Evolution IMPI (Pflau/GVR Transit/interface 15-18…)

VIII - ANIMATION TERRITORIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES MANAGERS

8.1.– La vision commune des contextes

L'évolution des risques contextuels, qu'ils soient d'ordre opérationnel ou organisationnel, a nécessité une démarche de rassemblement des forces en présence, afin de présenter aux élus et décideurs un premier rapport sur la tension opérationnelle.

L'évolution des contextes des centres a mis en lumière plusieurs dossiers majeurs de notre service, en lien direct avec le cœur du métier. Notamment, la révision de certaines pratiques opérationnelles fait partie des recherches de solutions pour regagner de la disponibilité opérationnelle et contenir la charge opérationnelle.

Devant ces nouveaux contextes et face aux enjeux, les chefs de groupements territoriaux participent activement avec leurs collègues fonctionnels, à la volonté du service de rassembler tous les acteurs du S.D.I.S. aux côtés des décideurs et différents services partenaires.

8.2.– Les repères de l'action de 2017

- **Contenir et anticiper la charge opérationnelle, tout en adaptant les ressources :**
  - ✓ Pratiques opérationnelles : Révision de l'engagement des chefs de groupe
  - ✓ Charge opérationnelle :
    - Diagnostic sur la tension opérationnelle ;
    - Aménagement opérationnel des territoires avec l'accompagnement aux regroupements de centres : *MONTCHANIN-ECUISSES, 3 C.I. sud Mâconnais, CUISERY-SIMANDRE ;*
    - Aménagement opérationnel nécessaire à la montée en puissance du C.I. Haute-Mouge ;
    - Expérimentations des V.S.A.V. ST-GERMAIN-DU-BOIS et OUROUX-SUR-SAÔNE ;

- Amélioration de la disponibilité en journée : ROMENAY, CUISEAUX, CHAGNY, VERDUN, BOURBON-LANCY, ÉTANG-SUR-ARROUX ;
- Formation de cadres S.P.V. ;
- Expérimentation double engagement : *engagement opérationnel Val Lamartinien et Ouest Clunysois.*

Dans le contexte de tension opérationnelle et pour faire face aux problématiques de disponibilité en journée, le S.D.I.S. a lancé une expérimentation permettant aux S.P.V. des C.P.I. Val lamartinien et l'Ouest Clunysois ayant un double engagement avec le corps départemental, de venir renforcer les effectifs du S.D.I.S.71 directement sur opérations. Ces engagements se limitent dans un premier temps à 3 situations.

Cette expérimentation novatrice est évaluée en continue pour apporter les adaptations nécessaires à sa bonne réalisation et pour mesurer son efficacité, afin de l'étendre à terme à d'autres secteurs du département.

8.3. – Accompagnement de la démarche concernant l'adaptation de l'organisation fonctionnelle

Les chefs de groupement territoriaux ont participé à la préparation et à l'accompagnement des différents acteurs du S.D.I.S., ainsi que les élus aux changements d'organisation :

- Renforcement de la présence aux côtés des acteurs territoriaux ;
- Dialogue avec les élus et les centres concernés par l'évolution de sectorisation géographique ;
- Renforcement de la synchronisation avec chacun des groupements fonctionnels ;
- Accompagnement des acteurs fonctionnels dans les groupements territoriaux.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation fonctionnelle a été actée par délibération du Conseil d'Administration du S.D.I.S. le 14 novembre 2017 et actée au 1er janvier 2018.

8.4. – La formation des Centres de Premières Intervention (C.P.I.)

En 2015, une évolution de la formation des S.P.V. des C.P.I. avait été proposée sur le modèle de la formation des S.P.V. du corps départemental. La mise en œuvre des nouveaux textes de formation et le manque de ressources de formateurs n'a pas permis de déployer concrètement ce nouveau dispositif. Des nouvelles solutions de formations plus adaptées aux besoins des C.P.I. et à la capacité à réaliser du S.D.I.S. ont donc été proposées pour les années 2017 et 2018 avec notamment un nouveau déploiement de la formation secourisme dispensée par l'Union Départementale de Saône et Loire.

8.5. – Participation du développement la Qualité de Vie au Travail – Santé - Sécurité

Les différents modes d'accompagnement a-hiérarchique se décline sous deux formes :

- Un accompagnement des centres et des équipes ;
- Un accompagnement individuel.

Avec deux coachs internes formés, le coaching fait maintenant partie de l'offre d'accompagnement. Des sessions de formation aux outils du coaching ont été proposées aux managers.

Dans le cadre de ces accompagnements aux changements de cadres des centres d'incendie et de secours, l'année 2017 a connu 16 changements de commandement.

En 2017, la démarche d'accompagnement des managers et des équipes a été concrétisée par les actions suivantes :

- 6 centres en cours d'accompagnement, 3 en cours de conclusion et 8 évaluations de contexte en cours ;
- Développement des actions de reconnaissance.

En conclusion de cette partie du rapport, le S.D.I.S. 71 adapte son organisation afin de mobiliser l'ensemble des services fonctionnels pour apporter le meilleur soutien technique et managérial aux centres opérationnels, pour faire face à une tension opérationnelle alarmante et une complexité sociétale grandissante, se concrétisant par un renforcement de la chaine des métiers au service des centres et une nouvelle sectorisation géographique.

IX - COMMUNICATION

Le Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.), dans le cadre de ses outils de compréhension, améliore sa communication en utilisant de nombreux vecteurs.

L'application **MOBOPS**, permettant de suivre en temps réel l'activité opérationnelle du service, a continué d'être déployée auprès des Autorités et des Élus, afin que ces derniers soient informés des informations opérationnelles sur le territoire de leur commune. Cette application a également été ouverte aux médias, afin de leur relayer l'information opérationnelle avec un léger décalage temporel.

Le S.D.I.S. continue d'alimenter les outils mis en œuvre depuis quelques années, comme :

- ☞ **le portail** : qui informe l'ensemble des personnels de l'activité opérationnelle et fonctionnelle du Service. Ainsi, chaque agent est en mesure de s'informer de l'actualité du Service.
- ☞ **Le site internet** : toujours dans le sens de "soyons tous acteurs de notre sécurité", le Service créé un lien avec le grand public et ses partenaires.

Ces deux sites aurait besoin d'être restructurés afin d'être modernisés et de mieux répondre aux besoins actuels.

Un développement de l'information, via **les réseaux sociaux**, a été initié en 2016 et s'est poursuivi en 2017. Ainsi, le S.D.I.S. 71 alimente de manière instantanée son compte Twitter et sa page Facebook. Ces informations sont très souvent relayées par les sapeurs-pompiers du S.D.I.S., mais également par nos partenaires, tels que le Conseil Départemental, la Préfecture et l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire.

Une chaîne YouTube, Fil Rouge 71 est toujours alimentée. Elle permet à tous de visionner les reportages audiovisuels réalisés en interne ou par les médias locaux et nationaux sur le S.D.I.S. 71.

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses actions en faveur du développement du volontariat :

- ☞ Avant-première du film "**Les hommes du feu**" au Cinémarivaux à MÂCON, l'occasion de mettre en valeur le volontariat.
- ☞ Signature de conventions de disponibilité avec les employeurs.

- ☞ Accompagnement de campagnes de recrutement ciblé, par la création d'affiches et de flyers personnalisés.

Mais également pour mettre en valeur les actions S.D.I.S. 71 :

- **Mise à l'honneur des femmes** sapeurs-pompiers au Conseil départemental, à l'occasion de la Journée internationale de la Femme.

-

- Participation de sapeurs-pompiers du Département au Bataillon des sapeurs-pompiers de France pour le défilé du 14 juillet sur les Champs Elysées.
- Présence à la **journée de la sécurité intérieure** sur l'Esplanade Lamartine à MÂCON, où les J.S.P. ont pu faire des démonstrations au public.

Pour agrémenter ces diverses manifestations, le S.D.I.S.71 a fait confectionner un nouveau stand et des kakémonos.

.

Bien sûr, il ne faut pas oublier la couverture de nombreux évènements comme les cérémonies de passation de commandement, des interventions ou exercices d'envergure. Elles montrent la capacité des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire à répondre à des situations difficiles, tout en préservant, au mieux, les conséquences du sinistre pour les victimes. Grace à notre équipe de reporters photographes, toujours présente sur le terrain pour couvrir toutes ces interventions ou manœuvres importantes.

Toute l'activité 2017 du S.D.I.S. a été retracée dans une vidéo rétrospective afin de valoriser l'action du service. Ce film est projeté lors de différentes cérémonies de centres et a été relayé sur les réseaux sociaux.

Le S.D.I.S. a également travaillé en collaboration avec les services du Conseil Départemental pour moderniser son visuel de communication avec un nouveau slogan : "**les pompiers de Saône-et-Loire, bien plus que des soldats du feu. Des Femmes et des Hommes en action sur tous les fronts**".

Globalement, pour 2017, **8 K€** ont été consacrés à la communication en fonctionnement et **3 K€** en investissement.

X - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

De la prévention à la gestion des risques, le conseil juridique est la mission première de la direction Administration Générale. Que ce soit auprès de la direction départementale ou des structures territoriales (centres de secours, ...), cette fonction couvre 3 métiers différents : le conseil juridique (le conseil proprement dit et la gestion des contentieux), les assurances ainsi que la commande publique.

Pour chacun des 3 métiers, les missions principales de la direction Administration Générale sont :

- ☞ Sécuriser les actes juridiques du S.D.I.S. : La direction Administration Générale assiste les services dans la préparation des actes et/ou leur contrôle préalable. Elle informe et sensibilise les services et les élus sur les risques encourus par l'Établissement.
- ☞ Conseiller et apporter un appui aux services : La direction Administration Générale aide à la préparation des projets du S.D.I.S. et à la prise de décisions, conseille et émet des avis sur la rédaction et l'interprétation de textes ; rédige des consultations juridiques, assure l'interface des conseils extérieurs (avocats, experts, consultants).
- ☞ Gérer les litiges : La direction Administration Générale prépare les dossiers contentieux en lien avec les services concernés.
- ☞ Gérer les risques de l'Établissement au travers des contrats d'assurances.

Enfin, cette direction gère des moyens généraux, l'accueil et la gestion du courrier de la direction départementale.

10.1. – Les assurances

L'année 2017 est la cinquième et dernière année d'exécution des contrats d'assurances qui se sont achevés au 31 décembre 2017.

En 2017, le montant total des contrats d'assurances est de 340 K€ contre 343 K€ en 2016. Cette diminution de 0,5 % est essentiellement due à la diminution du parc immobilier.

Le montant total se décompose en deux parts importantes :

- ☞ Assurance des biens (192 K€ en 2017) comprenant notamment les contrats "Flotte automobile" et "Dommages aux biens".
- ☞ Assurance des personnes (148 K€ en 2017), comprenant les contrats "risques statutaires", la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, et "responsabilité civile".

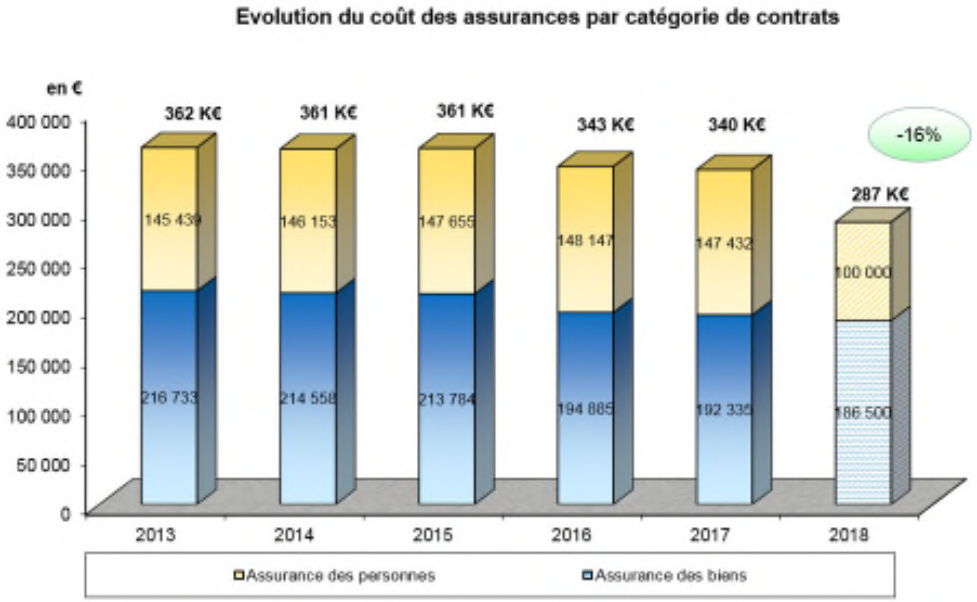

Au cours de l'année 2017, la direction a revisité l'ensemble de ses risques et garanties en vue de la mise en concurrence lancée pour les contrats d'assurances 2018-2022. Grâce à une forte concurrence entre les assureurs, à la négociation menée et à une bonne sinistralité jusqu'en 2016, le S.D.I.S. 71 a pu bénéficier de tarifs compétitifs avec une diminution du coût global des assurances de 16 %.

Une étude des contrats d'assurances flotte automobile, risques statutaires, protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que sur la responsabilité civile est présentée ci-dessous.

10.1.1. – Le contrat "Flotte Automobile"

En 2017, l'appel à cotisation après régularisation s'élève à 150 K€. Elle est en légère augmentation (+ 1 %) en raison de la réception de 17 V.S.A.V.

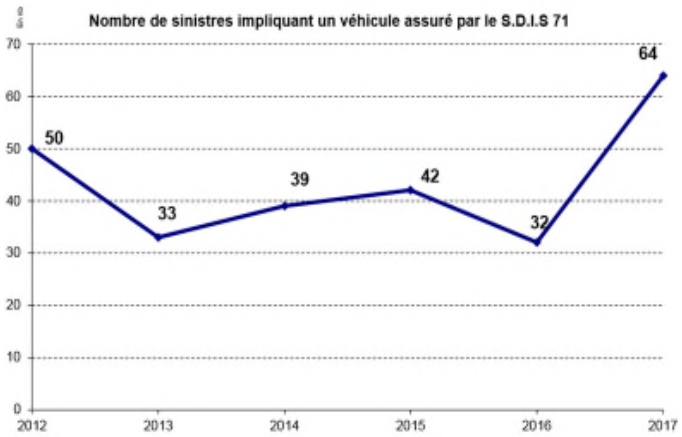

L'année 2017 est marquée par une forte augmentation du nombre sinistres (x 2) par rapport à 2016.

Si la moyenne du nombre de sinistres était de 48,5 entre 2009 et 2012, elle est désormais de 42 sur l'ensemble du contrat (2013-2017).

Le montant des dommages indemnisés est de l'ordre de 150 K€ dont la moitié reste encore en cours d'évaluation au moment de la rédaction du rapport.
Sur l'ensemble de la durée, le contrat reste néanmoins équilibré.

À l'exception de l'année 2015 qui était favorable avec un taux de responsabilité totale de seulement 60 %, le S.D.I.S. a été reconnu en 2017, responsable en totalité dans 81 % des accidents.

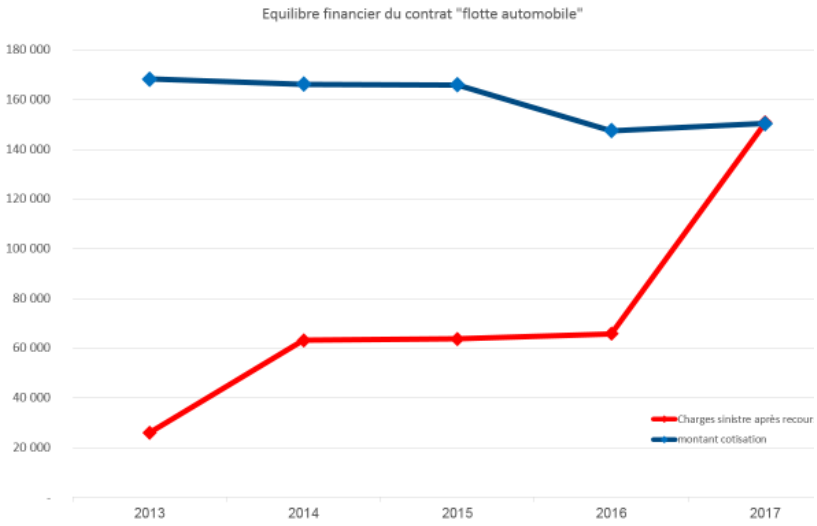

Enfin, il est à noter que seuls 3 accidents, soit 4,69 % des accidents de véhicules, ont eu des dommages corporels. En revanche, 55 % des accidents impliquent un tiers, contre 75 % en 2016.

10.1.2. – Le contrat "Risques statutaires"

En 2017, le montant de la cotisation est stable par rapport à 2016 et s'élève à 48,6 K€.

L'équilibre du contrat reste fragile au regard de la fréquence mais surtout de la gravité des sinistres. Il convient néanmoins de noter que les montants de la charge des sinistres sont provisoires puisque l'ensemble des recours n'a pas encore été effectué.

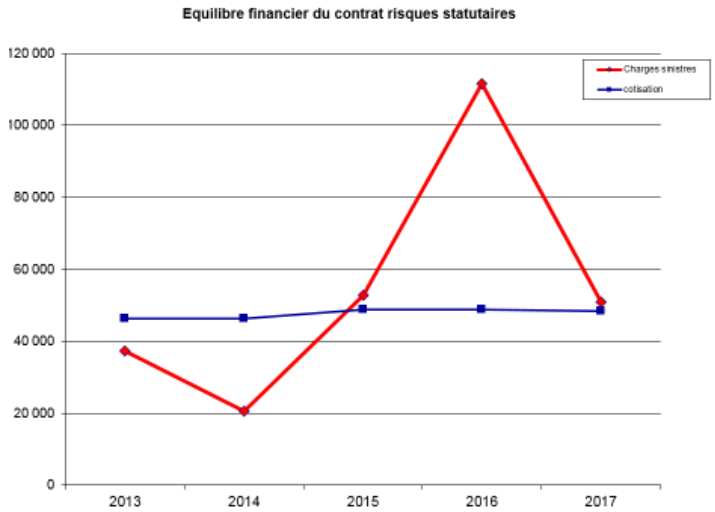

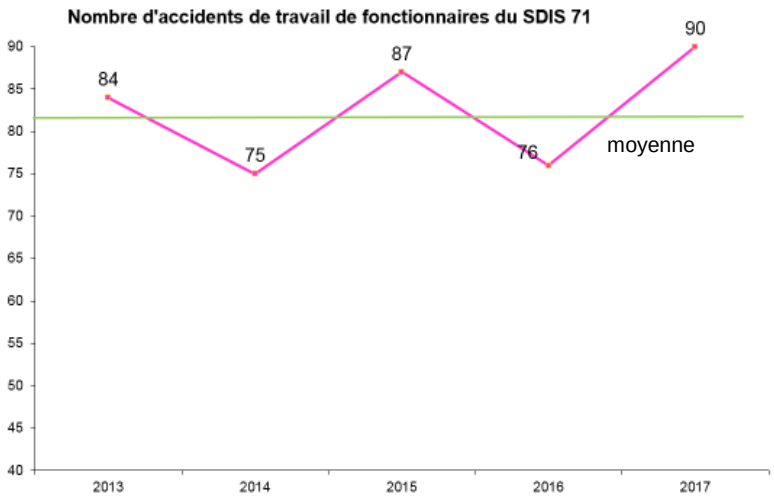

On constate d'une part que le nombre de sinistres est en nette croissance par rapport à l'année 2016 (+ 18 %) et globalement sur l'ensemble du contrat, le nombre de sinistres est en constante augmentation. D'autre part, le nombre moyen d'accidents de travail est de 82 pour la période 2013-2017, contre 67 pour le précédent contrat d'assurance 2009-2012.

En examinant plus en détail la sinistralité, on constate que si la fréquence est en hausse, la gravité des sinistres est en nette baisse. Sur l'ensemble des accidents en service, 60 d'entre eux ont nécessité une interruption temporaire de travail, soit 67 % (contre 40 % en 2016). Ce taux reflète la plus mauvaise année depuis 2013.

Néanmoins, le nombre de jours d'arrêts connait une diminution significative de - 30 % par rapport à l'année précédente et est inférieur de 5 % à la moyenne sur la durée du contrat (1 380 jours d'arrêts annuels en moyenne). La durée moyenne des arrêts de 2013 à 2017 est de 31 jours (22 en 2017 contre 57 en 2016).

La moitié des arrêts sont inférieurs à 15 jours et seuls 3 % ont eu des interruptions temporaires d'une durée supérieure à 90 jours (+ 20 % en 2017).

Parmi les 2 accidents ayant engendré une longue période d'arrêt, le premier a été occasionné lors d'une séance de sport, le second en formation.

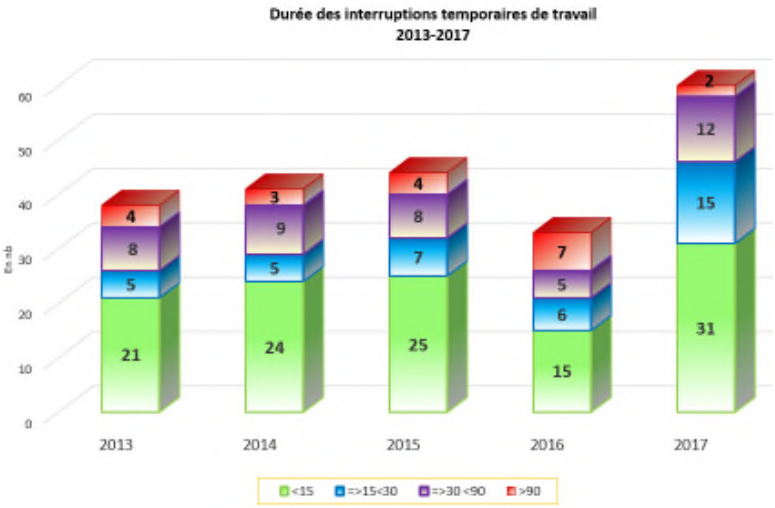

Quant au coût des frais médicaux avec leur provision, il est en nette baisse après une année 2016 particulièrement défavorable (1/3 de plus par rapport aux autres années de la période examinée) et est équivalente à la moyenne de la durée du contrat.

Les accidents liés aux activités physiques et sportives représentent sur la période globale 59 % des sinistres avec un arrêt de travail (52 % en 2017, l'une des plus faibles années). À noter que 2017 a été caractérisée par la forte augmentation du nombre d'accidents en intervention. Ils représentent 30 % des accidents avec arrêts ; entre 2013 et 2016, ils avoisinaient les 15 %.

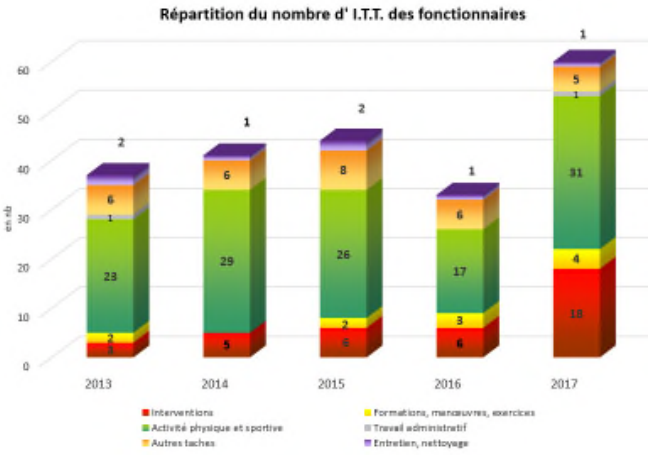

Enfin, sur la période contractuelle, le S.D.I.S. 71 a versé un seul capital décès (le premier depuis 2010).

10.1.3. – La protection sociale des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Suite à la mise en concurrence de 2012, le régime de l'auto assurance avait semblé moins intéressant au regard de l'évolution du contexte économique des assurances et de la sinistralité du S.D.I.S. 71 depuis 4 ans.

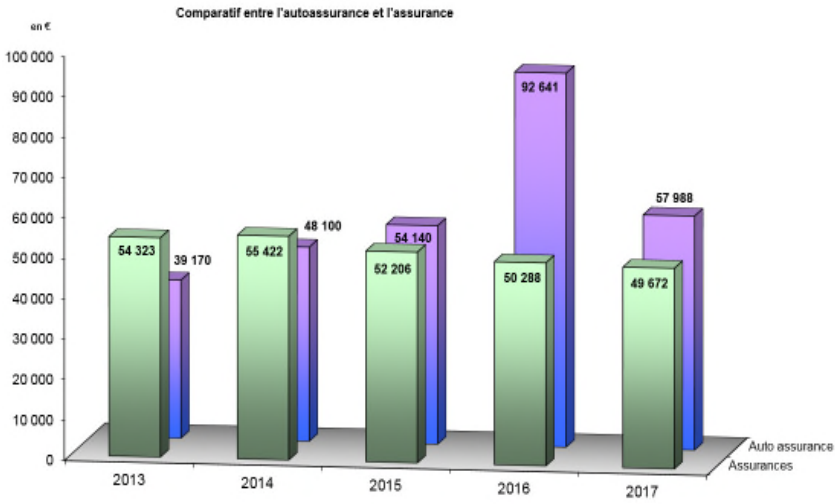

Le choix de souscrire un contrat d'assurance s'est révélé judicieux depuis 2013, avec un moindre coût de 30 K€ sur 5 ans.

En 2017, le coût de l'auto assurance aurait été de près de 57 K€ (charge sinistre et frais d'honoraires, exclusion des montants des recours), alors que la cotisation définitive d'assurance a été de 49 K€.

Par ailleurs, malgré les provisions encore en cours et les recours restant à effectuer, l'équilibre financier du contrat protection sociale des S.P.V est maintenu.

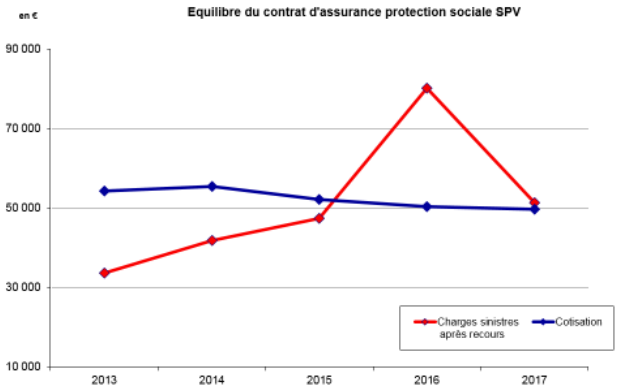

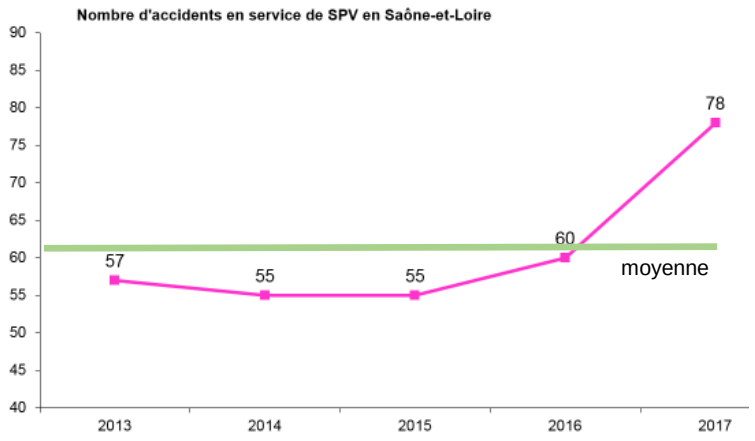

Quant à la fréquence et à la gravité de la sinistralité, on constate que le nombre de sinistres est en forte augmentation (+ 30 %) et dépasse nettement la moyenne sur la période contractuelle (61 sinistres par an, contre 53 sur le précédent contrat 2009-2012).

Les dépenses (frais médicaux et indemnités journalières) nettes de recours de l'année 2017 sont en recul par rapport à l'année 2016 qui avait été une année défavorable (-27 %) ; mais en légère hausse par rapport à la moyenne de la période.

Cependant, le nombre de jours d'arrêts a connu un pic en 2016 avec 1496 jours, soit très nettement (+ 54 %) au-dessus de la moyenne de la période contractuelle (970 jours). En 2017, on dénombre à ce jour 810 jours d'arrêt.
48 % des arrêts sont inférieurs à 15 jours en 2017.

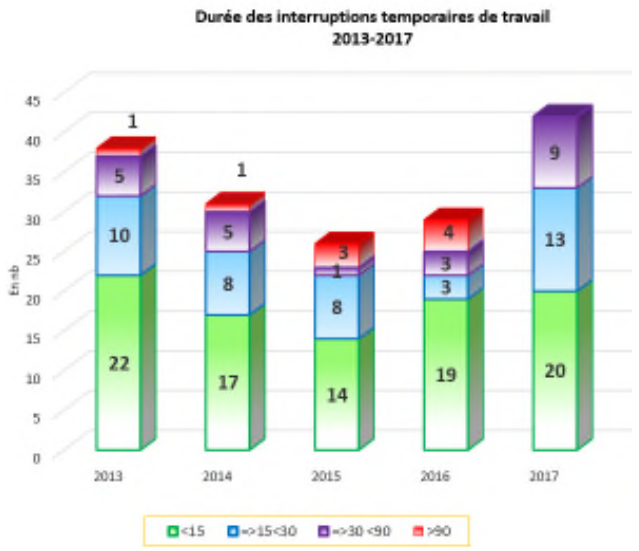

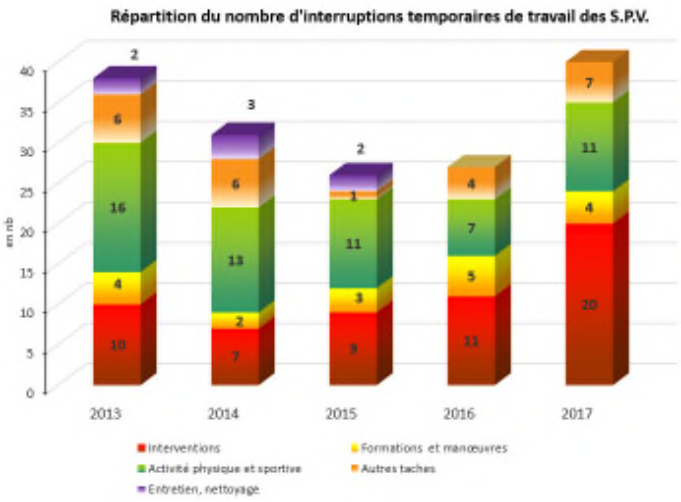

À ce jour, on ne dénombre pas d'interruption temporaire de travail supérieure à 90 jours.

10.1.4. – Le contrat "responsabilité civile"

L'année 2017 était la quatrième et dernière année du contrat d'assurance responsabilité civile. La cotisation définitive est de 49,3 K€ en 2017, soit une hausse de 9,4 % en 5 ans, liée aux nombres d'interventions réalisées. Un seul dossier concernant une aggravation des dommages en intervention a été ouvert en 2017. Initialement estimée à 80 K€, la provision a été révisée à 25 K€ après expertise. À noter également l'ouverture d'un second volet judiciaire de la mise en cause exercée en 2016 à l'occasion d'un feu de cheminée qui se serait transformé en feu d'habitation après le départ des sapeurs-pompiers.

10.2. – Les affaires juridiques

10.2.1. – Le contentieux

① *Les juridictions pénales*

En 2017, 14 plaintes ont été déposées par le S.D.I.S. dont 13 relatives à des agressions de sapeurs-pompiers agissant en intervention et ayant également donné lieu à des dépôts de plaintes personnels des agents agressés. En tout, ce sont 17 sapeurs-pompiers et 10 centres qui ont été concernés.

Il est à noter que 2 plaintes concernaient les agissements répétés d'un individu ayant déjà fait l'objet d'un dépôt de plainte du service en 2016. En effet, ce dernier avait été poursuivi pour avoir proféré des menaces de mort à l'encontre des sapeurs-pompiers. Il a malgré tout continué ses agissements répréhensibles en 2017 en dégradant un bien du S.D.I.S. et en menaçant à nouveau de mort d'autres agents. Cet individu a été condamné par le tribunal correctionnel de Chalon-Sur-Saône à verser des dommages-intérêts aux sapeurs-pompiers victimes et la juridiction a jugé la constitution de partie civile du service recevable.

Enfin, un dommage est intervenu alors que les sapeurs-pompiers réalisaient une formation (vandalisme subi par un véhicule de formation).

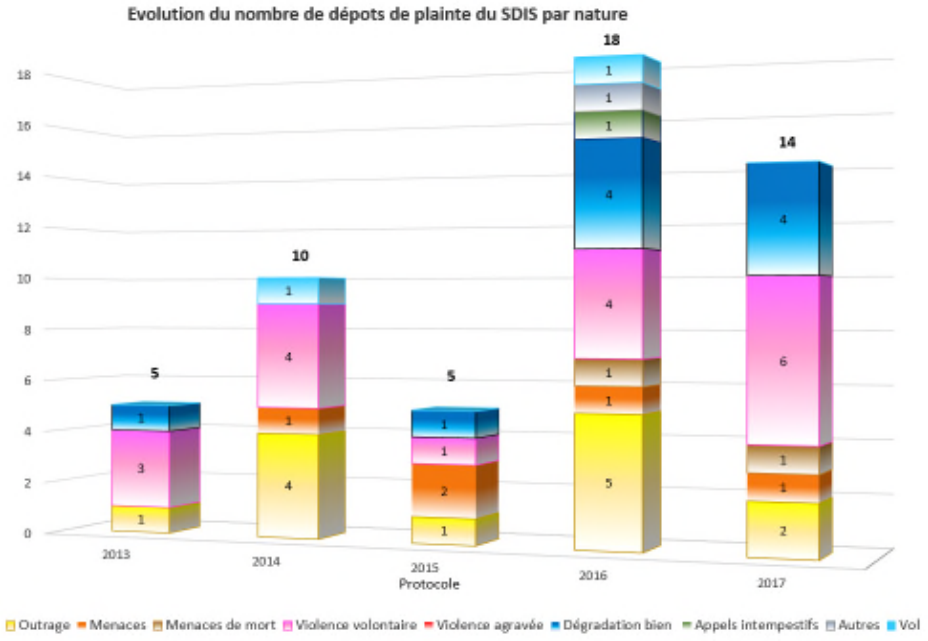

À 4 reprises, les faits ont été jugés dès 2017 et ont abouti à la condamnation des prévenus et à la recevabilité de la constitution de partie civile du S.D.I.S. Seul un incident a été classé sans suite, faute d'identification des auteurs de l'agression (caillassage d'un véhicule lors d'une intervention).

Durant l'année 2017, deux évènements survenus en 2016 ont été jugés. Le premier cas concernait des faits d'outrage à l'encontre de sapeurs-pompiers en intervention. Le tribunal a relaxé les prévenus, faute de preuves suffisantes à leur encontre. Le second incident était relatif à des feux de poubelles ayant nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers. Les incendiaires ont été condamnés à rembourser au S.D.I.S. le coût de cette sollicitation abusive des secours.

Au 31 décembre 2017, le dossier portant sur l'accident d'un véhicule du S.D.I.S. avec un poids lourd, le 22 octobre 2011, est toujours ouvert. Après l'appel contre l'ordonnance de non-lieu émis par le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Mâcon, le procureur général près la cour d'appel de Dijon s'est pourvu en cassation. Le 21 mars 2017, la chambre criminelle de la cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Dijon. Elle a également renvoyé la cause et les parties devant la cour d'appel de Besançon. Le 8 novembre 2017, la Cour d'appel de Besançon a infirmé l'ordonnance de non-lieu et a considéré que les charges à l'encontre du S.D.I.S., personne morale, étaient suffisantes pour renvoyer le S.D.I.S. devant le tribunal correctionnel de Lons-Le-Saunier dont l'audience est prévue en avril 2018.

② *Les juridictions administratives et civiles*

Le décret du 2 novembre 2016 relatif à l'usage des téléprocédures devant les juridictions administratives a rendu l'usage de l'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 pour tous les avocats et administrations autres que les communes de moins de 3 500 habitants. Le S.D.I.S. étant éligible, le Service s'est organisé afin de satisfaire à cette obligation. Depuis, le S.D.I.S. peut transmettre l'ensemble des productions en défense, comme en demande, de manière dématérialisée.

En 2017, deux requêtes ont été déposées par des agents du S.D.I.S. auprès des juridictions administratives. La première concerne un sapeur-pompier professionnel qui conteste sa radiation des effectifs. La seconde est relative à une demande indemnitaire d'un sapeur-pompier volontaire. Ces affaires sont toujours pendantes.

Enfin, en mars 2016, une expertise judiciaire avait été ordonnée en référé en vue notamment d'apprécier la responsabilité encourue par le S.D.I.S. à la suite d'une intervention qui s'est déroulée le 1er janvier de la même année. Il est reproché au Service d'être responsable dans la survenance d'un second incendie sur le même site ; le feu de cheminée se serait transformé en feu d'habitation après le départ des sapeurs-pompiers. Le rapport d'expertise a été rendu courant 2017. Par ailleurs, les propriétaires de la maison voisine ont engagé une procédure en référé devant le tribunal de grande instance de Mâcon afin de chiffrer leurs dommages.

10.2.2. – La gestion foncière du S.D.I.S. 71

En raison du regroupement des centres d'ÉCUISSES et de MONTCHANIN, les locaux abritant le centre d'intervention d'ÉCUISSES sont retournés dans le patrimoine de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau au 1er juillet 2017, conformément à la convention de transferts techniques signée en 1998.

Le 28 novembre 2017, le S.D.I.S a signé un acte constitutif d'une servitude de passage en tréfonds au profit de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau sur le site de la caserne de MONTCHANIN pour permettre les travaux d'élargissement de la route centre-europe atlantique.

10.2.3. – Le versement de subventions de fonctionnement aux associations

Chaque année, le S.D.I.S. 71, à travers le versement de subventions, participe au développement de la vie associative.

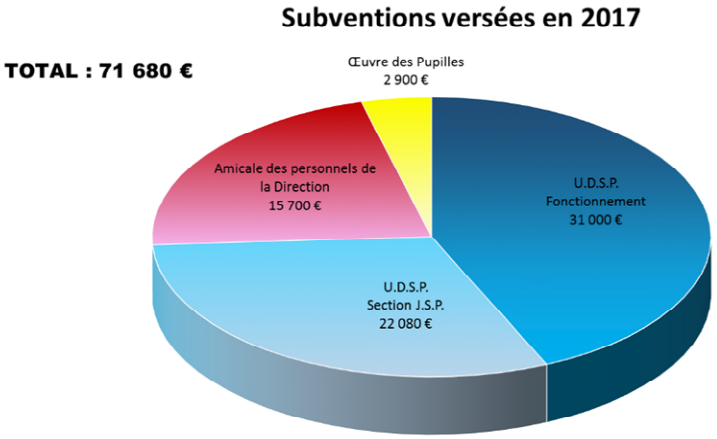

La subvention octroyée à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône-et-Loire au titre des sections de jeunes sapeurs-pompiers est en hausse de 7,48 %. Le nombre d'enfants inscrits étant passé de 428 en 2016 à 460 en 2017.

10.2.4. – Attribution de subventions d'investissement

La commission permanente du conseil régional de Bourgogne Franche Comté a décidé d'attribuer en janvier 2017 au S.D.I.S 71, une subvention d'investissement d'un montant de 3 910 € concernant l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales. Le coût du projet était de 7 855,50 €. À l'automne 2017, 3 890 € ont été versés au S.D.I.S. compte tenu de l'ajustement du coût du projet.

10.3. – La commande publique

Le service de la commande publique, référent juridique de ce domaine de compétences a pour principale mission de garantir la fiabilité des processus d'achats :

- ☞ Par un accompagnent tout au long du processus. Dès la définition des besoins, en conseillant la procédure la plus appropriée, puis lors de la rédaction des cahiers des charges et enfin lors de l'analyse des offres.
- ☞ En étant un service ressource au quotidien pour les intervenants : les services du S.D.I.S., les Élus (notamment ceux participant à la C.A.O.) ainsi que les entreprises. C'est le point d'entrée des demandes relatives à la commande publique.
- ☞ En faisant partager une culture commune par un échange des connaissances et des procédures.
- ☞ En exerçant un rôle de veille juridique dans un secteur particulièrement riche en évolutions réglementaires et en jurisprudence.

En 2017, le service de la commande publique a également été un service de référence de l'achat. Sa place centrale dans le processus est utilisée pour rechercher l'optimisation des achats sur 3 axes :

- ☞ La diversification des processus et la recherche d'une massification des achats (produits standards et fluides).
- ☞ Une gestion optimisée de l'achat (assistance des services lors de la passation et de l'exécution des marchés).
- ☞ Une démarche de dématérialisation complète du processus d'achat.

10.3.1. – Une diversité de processus d'achats et la massification des achats

Depuis 2016, le S.D.I.S. 71 a très largement diversifié ses processus d'achats en recourant plus largement aux centrales d'achats et en poursuivant les mutualisations. Ces deux moyens s'inscrivent dans le cadre de la politique de maîtrise des coûts et ont fait l'objet de délibérations spécifiques du conseil d'administration.

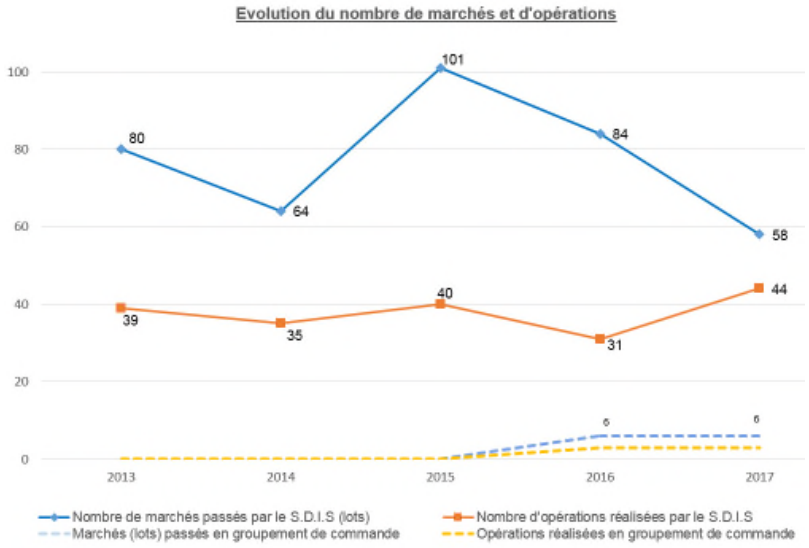

L'année 2017 comporte un nombre important d'opérations par rapport au nombre de marchés. Cette répartition résulte de la prépondérance en 2017 des marchés de services (35) souvent peu alloti et du faible nombre de marchés de travaux (9) dont l'allotissement est plus conséquent.

Au 31 janvier 2017, 268 marchés étaient en cours. Ce nombre reste plutôt constant depuis 2013.

En 2017, le S.D.I.S. 71 a réglé pour 11,9 millions d'euros de factures. Les dépenses sont réparties en 4 grandes catégories : les acquisitions réalisées via des marchés publics (toutes procédures confondues …), les acquisitions réalisées auprès des centrales d'achats et les autres achats réalisés après mise en concurrence sommaire ou directement auprès des opérateurs économiques

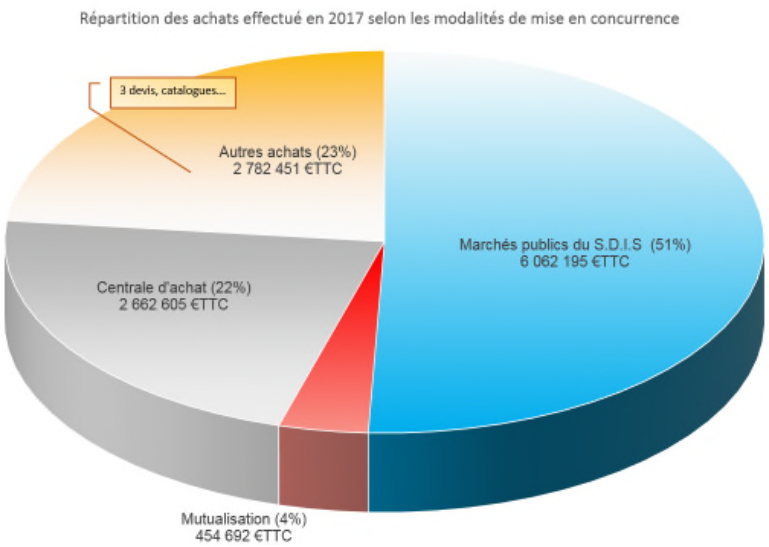

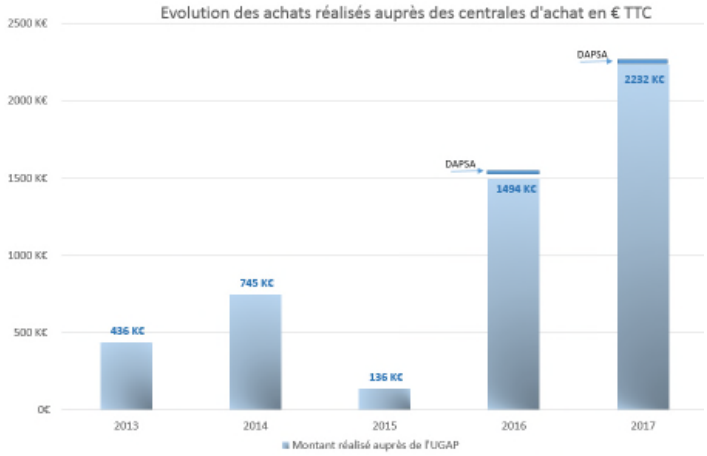

En 2018, le S.D.I.S. 71 a passé commande pour un montant d'environ 2,232 K€ T.T.C (+ 4 9%) auprès de centrales d'achats dans le cadre d'une convention passée en 2016 avec l'U.G.A.P.

Les achats réalisés via l'U.G.A.P. portent principalement sur les véhicules et les équipements spécifiques aux sapeurs-pompiers pour 2 230 K€ (C.C.F, véhicules légers 4X4, véhicules légers, embarcations, habillement), l'informatique pour 42 K€ H.T. et des équipements médicaux 22 K€.

Ainsi, la majorité de ces achats s'inscrit dans le cadre de la convention régional avec l'U.G.A.P. Cet accord permet d'obtenir, selon les produits, de meilleurs tarifs en réduisant la marge de l'U.G.A.P. au fur et à mesure de l'augmentation des volumes. Ainsi, les objectifs de l'univers besoins opérationnels sont dépassés. La marge a donc été réduite depuis le 1er janvier 2018 à 2,3 %.

De façon plus ponctuelle, le S.D.I.S. 71 commande également par l'intermédiaire de centrales spécialisées telle que la Direction des Approvisionnements en Produits de Santé des Armées **(**D.A.P.S.A.) pour un montant de 11,4 K€ T.T.C. en 2017, contre 9 K€ T.T.C. en 2016.

Le S.D.I.S. 71 et le Département ont procédé à l'acquisition d'électricité, de lubrifiants et de mobilier de bureau. Ces opérations représentent 10 % des marchés conclus par le S.D.I.S. et 4 % du volume des dépenses (contre 1 % en 2016). La mise en concurrence pour la papeterie a également été lancée. La procédure sera finalisée en 2018.

Ces achats axés sur des produits standardisés ou des fluides permettent d'obtenir de meilleurs prix en assurant un effet de massification. De plus, ces expériences sont aussi fructueuses par la richesse des échanges d'expériences et des pratiques.

Grâce à ces nouvelles modalités d'achats, le S.D.I.S. peut davantage se consacrer aux achats spécifiques et encore mieux prendre en compte le coût global de l'achat dont le principe a été réaffirmé dans le guide de gestion de la commande publique adopté le 24 mars 2017 par le Conseil d'Administration.

10.3.2. – Une gestion optimisée des achats

La passation des marchés publics n'est pas, pour le service de la commande publique, une fin en soi. Il s'agit d'un vecteur juridique permettant la relation économique avec un prestataire et le S.D.I.S 71. La gestion de cette relation étant très réglementée, les gestionnaires de crédits peuvent s'appuyer sur ce service dans la phase de passation tout comme dans la phase d'exécution du marché.

Cette assistance peut se mesurer notamment dans l'accompagnement pour la réalisation des négociations. C'est un aspect qui reste à développer dans la commande publique mais qui trouve un intérêt particulier dans les procédures adaptées.

Sans y recourir de façon systématique, cette faculté est mise en œuvre par le S.D.I.S. 71 autour de deux axes. Le premier vise l'amélioration des prestations et/ou des conditions de réalisation. Le second ambitionne un gain financier. Dans la majorité des cas, les négociations portent sur ces deux aspects.

En 2017, les négociations sur l'amélioration des prestations concernent 9 marchés (contre 6 en 2016). Il s'agit, par exemple, de conditions de maintenance plus contraignantes pour la société I.M.P.I., de l'abandon de réserves ou de garanties pour des marchés d'assurance, de la modification dans l'organisation et/ou de l'étendue des prestations à réaliser dans le cadre de la mission d'assistance pour la dématérialisation.

Le gain financier est variable d'une année à l'autre et reste largement dépendant du montant initial de l'achat, objet de la négociation. Entre 2015 et 2017, le moindre coût est d'environ **234 K€** dans les trois années**.**

Ce graphique présente les gains des négociations réalisées.

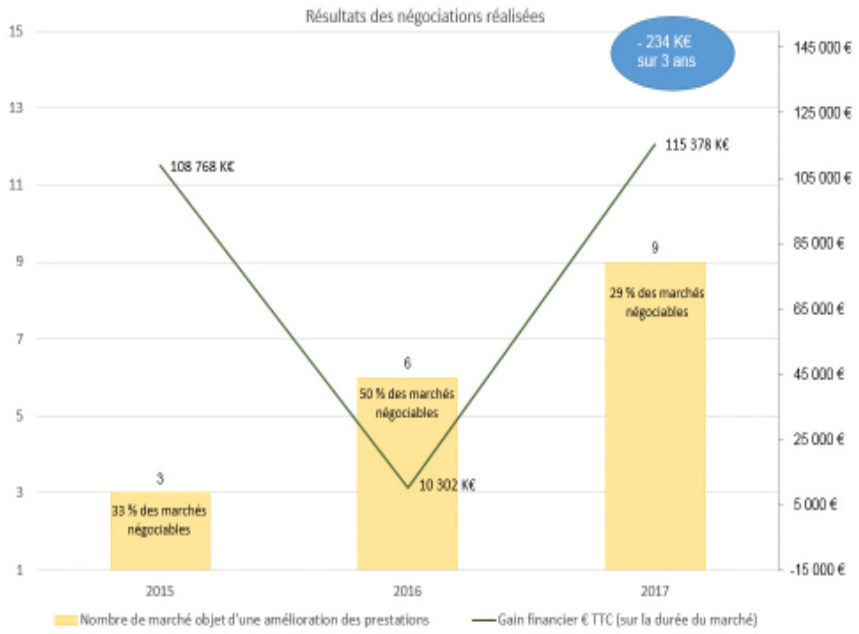

L'accompagnement des services se traduit également dans la gestion des difficultés d'exécution.

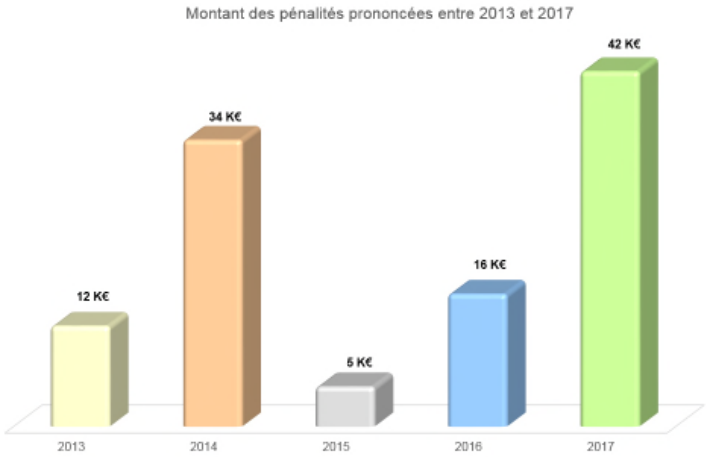

En 2017, 14 décomptes de pénalités ont été dressés pour 41 569,66 €. Ils concernent 8 sociétés prestataires.

Il y a des disparités importantes entre la pénalité la plus faible d'un montant de 63 € et la plus élevée d'un montant de 9 377 € (retard des projets informatiques développés par la société I.M.P.I.).

Les difficultés d'exécution avec le fournisseur CARROSERIE HEINIS représentent 58 % des pénalités (24 140,62 €).

Au-delà des pénalités, le service des marchés conseille et assiste les gestionnaires dans la gestion contractuelle des marchés lorsqu'une difficulté ou un aléa met en cause la bonne exécution (avenant, acte de sous-traitance, mise en demeure…).

10.3.3. Une démarche de dématérialisation complète du processus d'achat

La dématérialisation est un enjeu organisationnel global dont les achats constituent une facette importante via le groupement d'intérêt public E-bourgogne, devenu territoire numérique en 2017.

Depuis 2015, le service de la commande publique assure la transmission aux entreprises de tous les dossiers de consultation. Il échange de manière dématérialisée l'ensemble des pièces des marchés : depuis 2008 en interne et depuis 2013 avec la Paierie Départementale. En 2018, le S.D.I.S. mènera la dématérialisation des flux des marchés avec le contrôle de légalité.

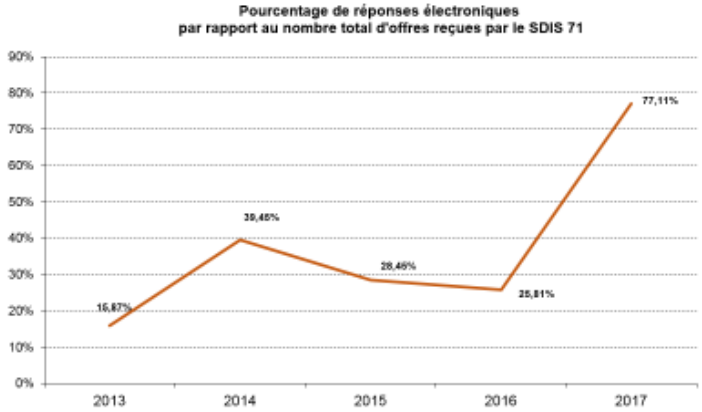

En 2017, plus de 77 % des offres reçues sont sur la plate-forme électronique.

Ce chiffre très important résulte en partie de la typologie des consultations lancées ; essentiellement des fournitures et services.

Le Service a procédé à la signature électronique et à la notification de quelques marchés via la plateforme e-bourgogne.

Le Service de la commande publique souhaite s'inscrire dans le processus de marchés 100 % électroniques dont l'échéance (octobre 2018) approche.

10.4. - Les moyens généraux

10.4.1. – Les fournitures administratives

La mise en place d'une politique des coûts depuis plusieurs années (création de pôles d'impression, dématérialisation, rationalisation de l'étendue de gamme en fournitures de bureau…) et la passation de nouveaux marchés en 2015 ont permis d'optimiser les achats de fournitures administratives du S.D.I.S. 71 et de poursuivre l'objectif de réduction budgétaire.

Après une baisse de plus de 30 % depuis 2012, les dépenses de fournitures administratives commencent à se stabiliser depuis 3 ans malgré l'augmentation constante des prix avec une consommation moyenne de 42 K€.

L'année 2017 a été caractérisée par la mise en concurrence des nouveaux marchés de fournitures et consommables informatiques. Enfin, pour la première fois, le S.D.I.S a mutualisé la papeterie avec le Département. Les consultations ont été lancées en 2017.

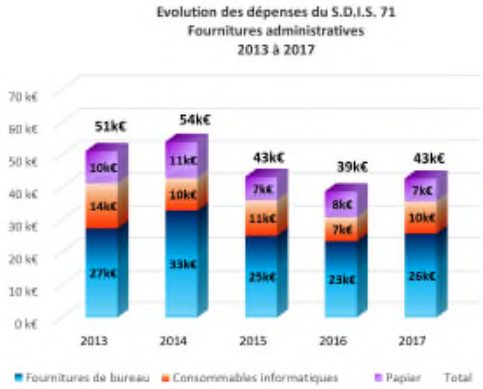

10.4.2. – Le courrier

Depuis quelques années, le nombre de courriers affranchis à la Direction ne cesse de baisser (- 24 % en 3 ans). La lettre prioritaire constitue l'envoi principal de la Direction et représente plus de 60 % du courrier. La Direction du S.D.I.S. 71 envoie en moyenne 47 courriers par jour en 2017 (de 1 à 850 plis par jour).

Malgré les augmentations successives des tarifs de la Poste depuis 2012, les dépenses d'affranchissement ont diminué de près de 17 % en 3 ans et représentent une moindre dépense 3 000 €. Cette diminution a été réalisée grâce au développement de la dématérialisation et aux changements de pratiques. En 2017, les dépenses se stabilisent.

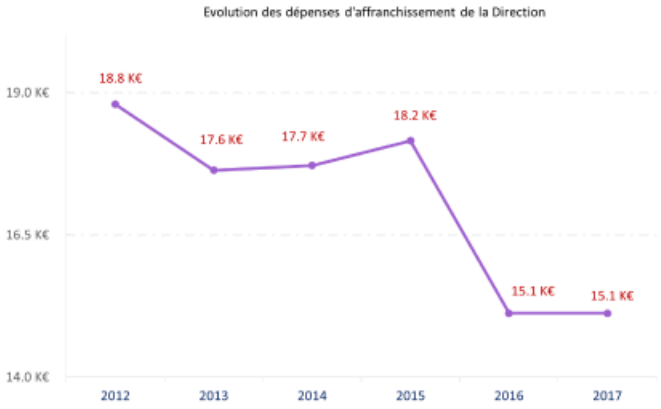

XI - FINANCES

11.1. - L'exécution budgétaire

L'exécution du budget 2017 s'est traduite comptablement par le bilan ci-dessous :

	2016	2017	Différence	Evolution 2017/2016
Montant des dépenses réalisées (K€)	45 622	48 302	2 680	5,87%
Nombre de mandats (dépenses)	11 373	10 700	-673	-5,92%
Nombre de mandats rejetés	88	66	-22	-25,00%
Montant des recettes réalisées (K€)	48 630	45 668	-2 962	-6,09%
Nombre de titres de recettes	3 929	3 402	-527	-13,41%
Nombre de titres rejetés	8	10	2	25,00%

L'évolution du montant des dépenses et des recettes, de 2017 par rapport à 2016, fait apparaître une **augmentation des dépenses de + 5,87 % et une baisse des recettes de - 6,09 %**.

Comme expliqué au cours du compte administratif, l'augmentation des dépenses est notamment due au reversement de la somme de 1.000 K€ au Département, à la hausse des dépenses de personnel de 331 K€ et aux dépenses d'investissement réelles qui ont été de 2.078 K€ de plus en 2017 suite à un meilleur taux de réalisation des prévisions.

La baisse des recettes s'explique entre autres par la diminution du nombre d'emplois d'avenir, la variation à la baisse des taux d'intérêt des prêts immobiliers remboursés par le Département (32 K€ de moins), la baisse de la subvention d'équipement directe (2.363 K€ de plus en 2016 entre le versement par anticipation du solde de la subvention Immo 2 et une subvention d'équipement directe de 80 K€ de plus), un produit exceptionnel important en 2016 en raison notamment du remboursement d'un trop versé de P.F.R. pour 45 K€, et un FCTVA de 236 K€ de moins encaissés en 2017 (en raison des dépenses d'investissement effectives de n-2).

En 2017, 10.700 mandats ont été émis (10.000 mandats concernent la section de fonctionnement et 700 la section d'investissement) et 3.402 titres de recettes.

Le nombre de mandats baisse de près de 6 % et celui des titres de plus de 13 % par rapport à 2016.

La Paierie Départementale, comme les autres services du Trésor Public, a mis en place le contrôle hiérarchisé des dépenses à compter du 1er février 2004, suivant des critères bien particuliers de risques et d'enjeux qui ont fait l'objet d'une analyse préalable. L'exercice 2017 a vu l'émission de 10.700 mandats, soit 11.578 lignes d'imputations budgétaires. La Paierie Départementale a contrôlé de façon approfondie 4.423 lignes de mandats, soit 38,20% de ces écritures.

Suite à ces contrôles, 66 mandats ont fait l'objet d'un rejet par les services du Payeur Départemental, soit un taux de rejet de 0,62 **%** par rapport aux 10.700 mandats émis.

Taux de rejets	2015	2016	2017
	0,88 %	0,77 %	0,62 %

On constate une poursuite de la baisse du taux de rejets.

En 2017, le **délai global de paiement** moyen pour les dépenses du S.D.I.S. 71 est de **9,23 jours** contre 10,15 en 2016, qui se décomposent en 5,33 jours pour les opérations de liquidation et de mandatement effectuées par les services du S.D.I.S. et de 3,90 jours pour les opérations de contrôle et de paiement effectuées par la Paierie Départementale.

Il convient de rapporter ce délai au délai légal qui est au maximum de 30 jours depuis le 1er juillet 2010.

En 2017, il n'y a pas eu d'**intérêts moratoires** de versés aux fournisseurs, ce qui confirme la qualité de l'exécution comptable et du respect de délai global de paiement.

Intérêts moratoires	2013	2014	2015	2016	2017
	0,31 K€	2,1 K€	0,16 K€	0,58 K€	0 €

11.2. – La gestion de l'actif

Au cours de l'année 2017, l'actif du S.D.I.S. 71 répertoriant les immobilisations a enregistré les variations suivantes :

Montant des acquisitions au 31décembre de l'exercice N-1	121 242 K€
Valeurs des acquisitions réalisées au cours de l'exercice N	7 289 K€
Valeurs des sorties de biens réalisées au cours de l'exercice N	-476 K€
Valeur de l'actif au 31décembre de l'exercice N	128 055 K€
Cumul des amortissements au 31décembre de l'exercice N	50 221 K€
Valeur nette comptable au 31décembre de l'exercice N	**77 834 K€**

Pour mémoire, la valeur nette comptable était de 70.958 K€ au 31 décembre 2016.

11.3. – Le recouvrement des contributions et la gestion de la trésorerie

Conformément à la délibération 2011-36 du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, il a été proposé aux différentes collectivités du département disposant de la compétence incendie, la possibilité d'opter pour le **prélèvement automatique,** via la Banque de France.

Cette démarche vise à fiabiliser et sécuriser le recouvrement des contributions d'une part, et pour celles qui acceptent ce mode de paiement, de proposer, d'autre part, des paiements mensuels ou trimestriels, afin que les Collectivités puissent mieux lisser cette dépense. Rappelons que celles qui ont refusé ce mode de paiement automatique se voient alors dans l'obligation de s'acquitter, en une seule fois, de cette contribution.

Aussi, sur les Collectivités qui disposent de la compétence incendie, en étroite collaboration avec M. le Payeur Départemental et ses services, et pour l'exercice 2017, le prélèvement automatique a pu être mis en place pour **297 Communes, 12 E.P.C.I et le Département**.

Périodicité des échéances retenues	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
COMMUNES	33	199	65
E.P.C.I.	2	9	1
DEPARTEMENT	1		
Total Collectivités par type d'échéance	**36**	**208**	**66**

Ce mode de recouvrement est effectif depuis le 1er janvier 2013 et semble donner satisfaction à tous les acteurs. En effet, si le lissage de ces échéances constitue une facilité pour les Collectivités, il permet également au S.D.I.S. 71 de mieux gérer ses besoins de trésorerie.

*
* *

Tous ces éléments étant exposés, en conclusion, l'exercice 2017 peut se résumer ainsi :

2017	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	8 265 551,21	1 788 328,96	10 053 880,17	2 718 984,34	4 709 089,29	7 428 073,63
FONCTIONNEMENT	33 557 654,78	4 690 806,86	38 248 461,64	36 470 269,98	1 770 046,53	38 240 316,51
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	41 823 205,99	6 479 135,82	48 302 341,81	39 189 254,32	6 479 135,82	45 668 390,14

En section de fonctionnement :

Les dépenses réelles ont augmenté de 1.177 K€, ou + 3,6 %.
Les recettes réelles ont diminué de 55 K€, ou – 0,1 %.

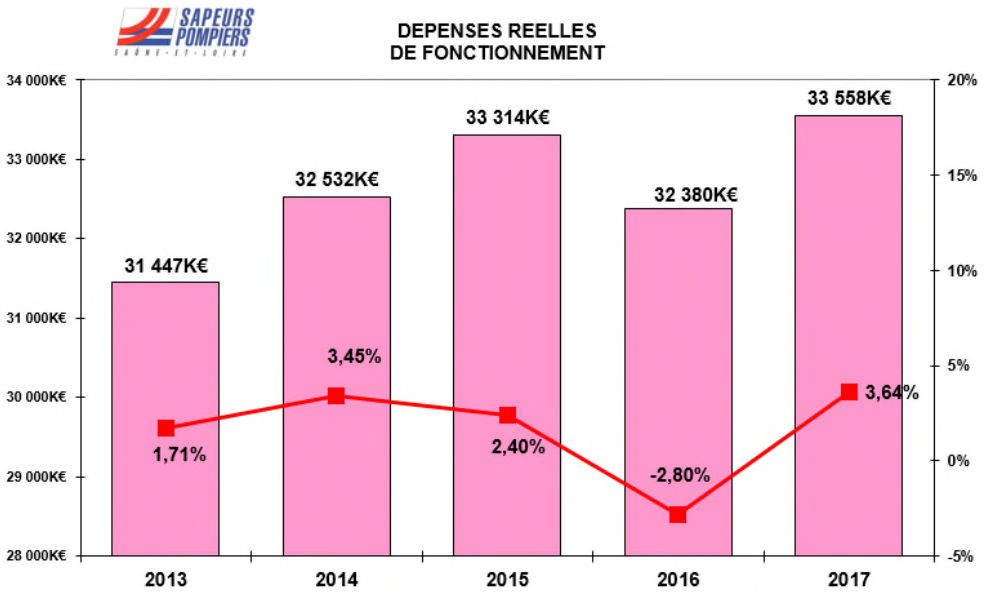

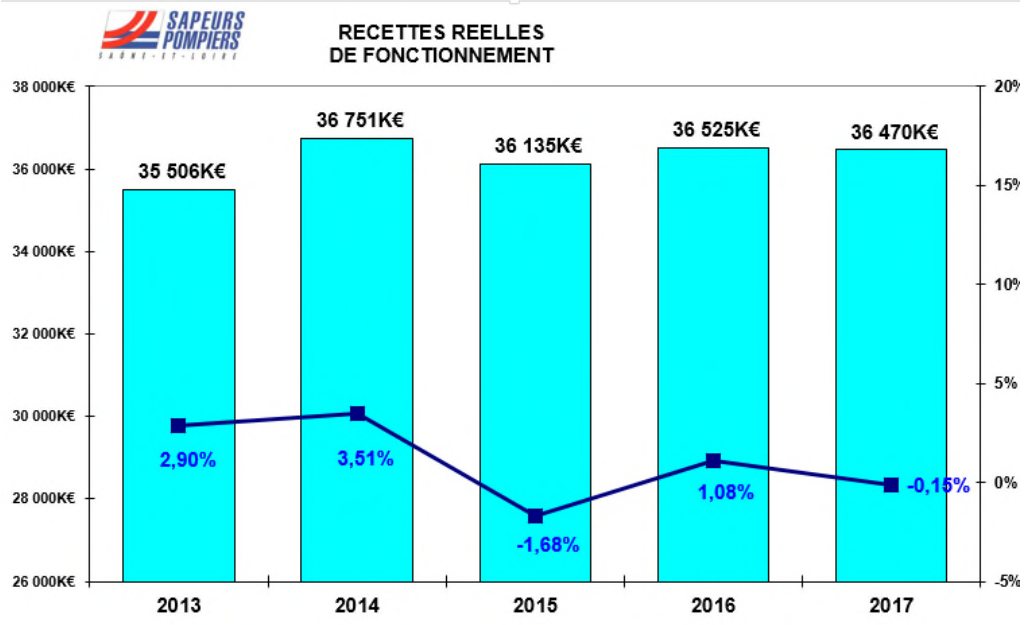

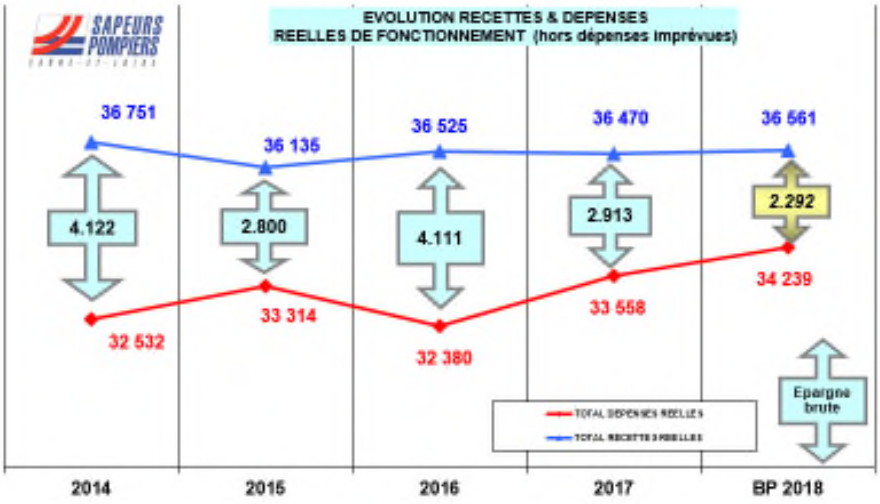

L'**épargne brute** dégagée 2.292 K€ (recettes réelles de fonctionnement, moins les produits de cessions, moins les dépenses réelles de fonctionnement), est revenue quasiment au même niveau que celle de l'année 2015.

Les **mouvements d'ordre**, entre sections, ainsi que les opérations patrimoniales de la section d'investissement, sont équilibrés, tant en recettes qu'en dépenses et toutes sections confondues, à hauteur de **6.461 K€.**

L'autofinancement net de l'exercice est de **2.921** K€. Il assure à lui seul l'équilibre réel du budget, sans avoir à prendre en compte les recettes propres de la section d'investissement. En effet, ce dernier couvre la dette en capital de l'exercice qui est de 876 K€.

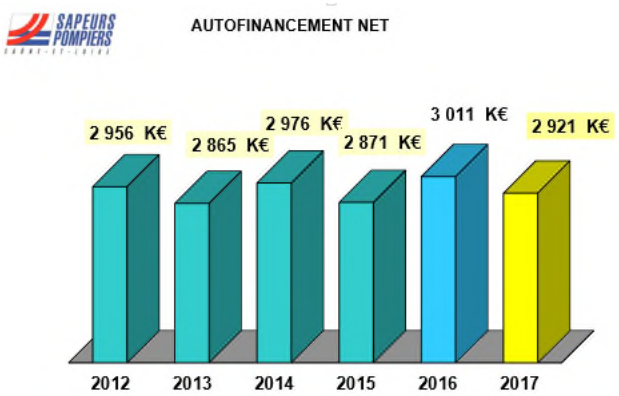

L'équilibre des opérations financières : les dépenses financières de l'exercice, ajoutées aux restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1) doivent être couvertes par les ressources propres de l'exercice, complétées par les restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (N-1), le solde d'exécution et de l'affectation du résultat de l'exercice antérieur (cf. maquette budgétaire : pages III – B9.1 & B9.2). Il ressort de ce contrôle un solde positif de 1.343 K€ (contre 803 K€ en 2016).

Dépenses à couvrir par des ressources propres II	5.004 K€
Ressources propres disponibles IV	6.347 K€
Solde **V = IV - II**	**1.343 K€**

Le résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice est de - 8 K€ (recettes – dépenses 2016). Les résultats d'ensemble de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs, du résultat de l'exercice, le résultat brut cumulé, pour la section de fonctionnement, est de + 1.600 K€.

En section d'investissement :

Après prise en compte des résultats antérieurs, du résultat de l'exercice, le résultat cumulé est de 3.212 K€. Les restes à réaliser correspondent, pour la section d'investissement, aux reports des dépenses (1.998 K€) et des recettes (0 K€) effectivement engagées sur l'exercice, et reportées sur l'exercice suivant. Après prise en compte de ces reports, le résultat net est de 1.213 K€.

Soit un fonds de roulement de fin d'exercice de 4.812 K€ contre 8.406 K€ en 2016.

La **Valeur Nette Comptable** (V.N.C.) des biens de l'actif au 31 décembre 2017 est de **77.834 K€,** contre 70.958 K€ au 31 décembre 2016.

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Édith PERRAUDIN
Première Vice-Présidente du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été
- reçu en Préfecture le 27 MARS 2018
- publié le 27 MARS 2018

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Jacqueline FELIX